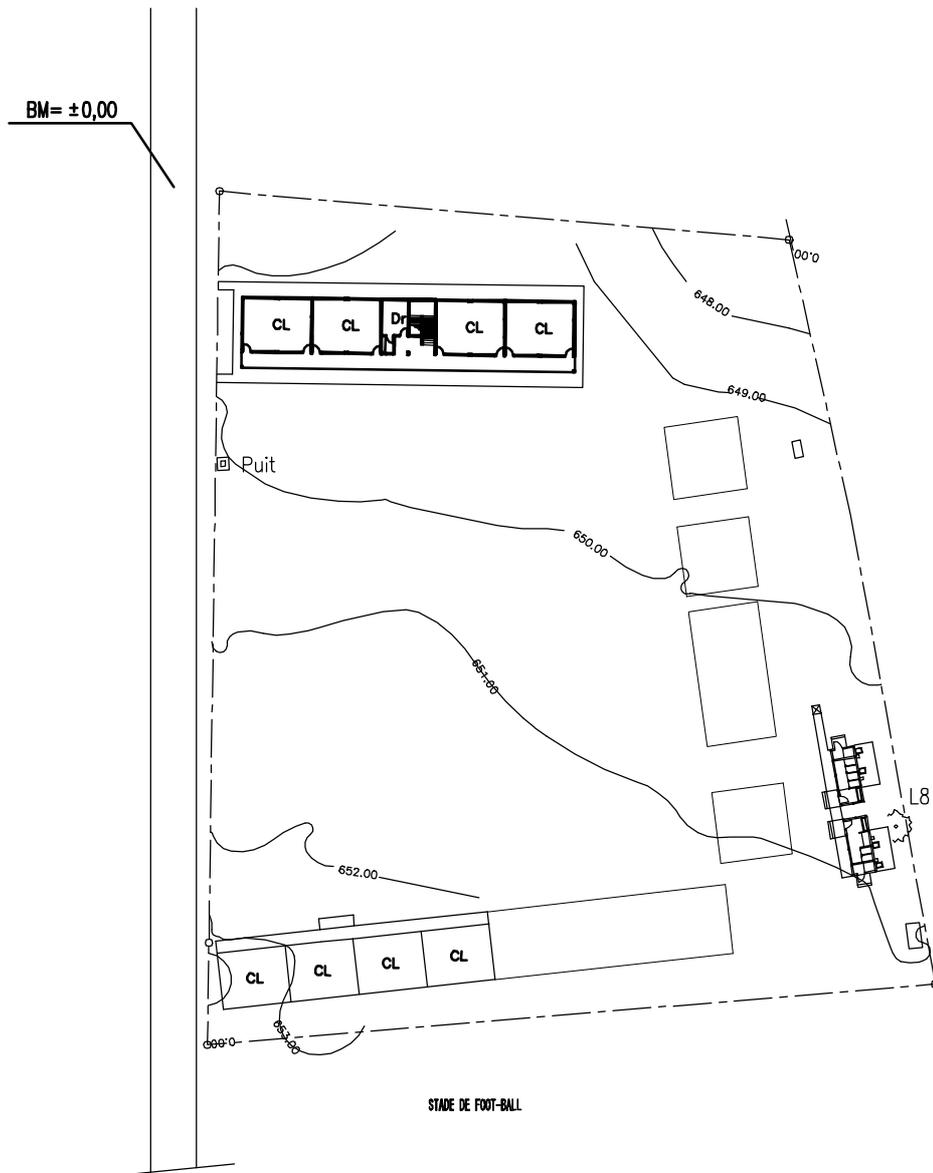


(4) Plans d'implantation



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

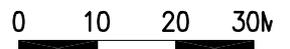
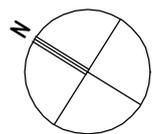
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



ECH. 1:1000

C-1

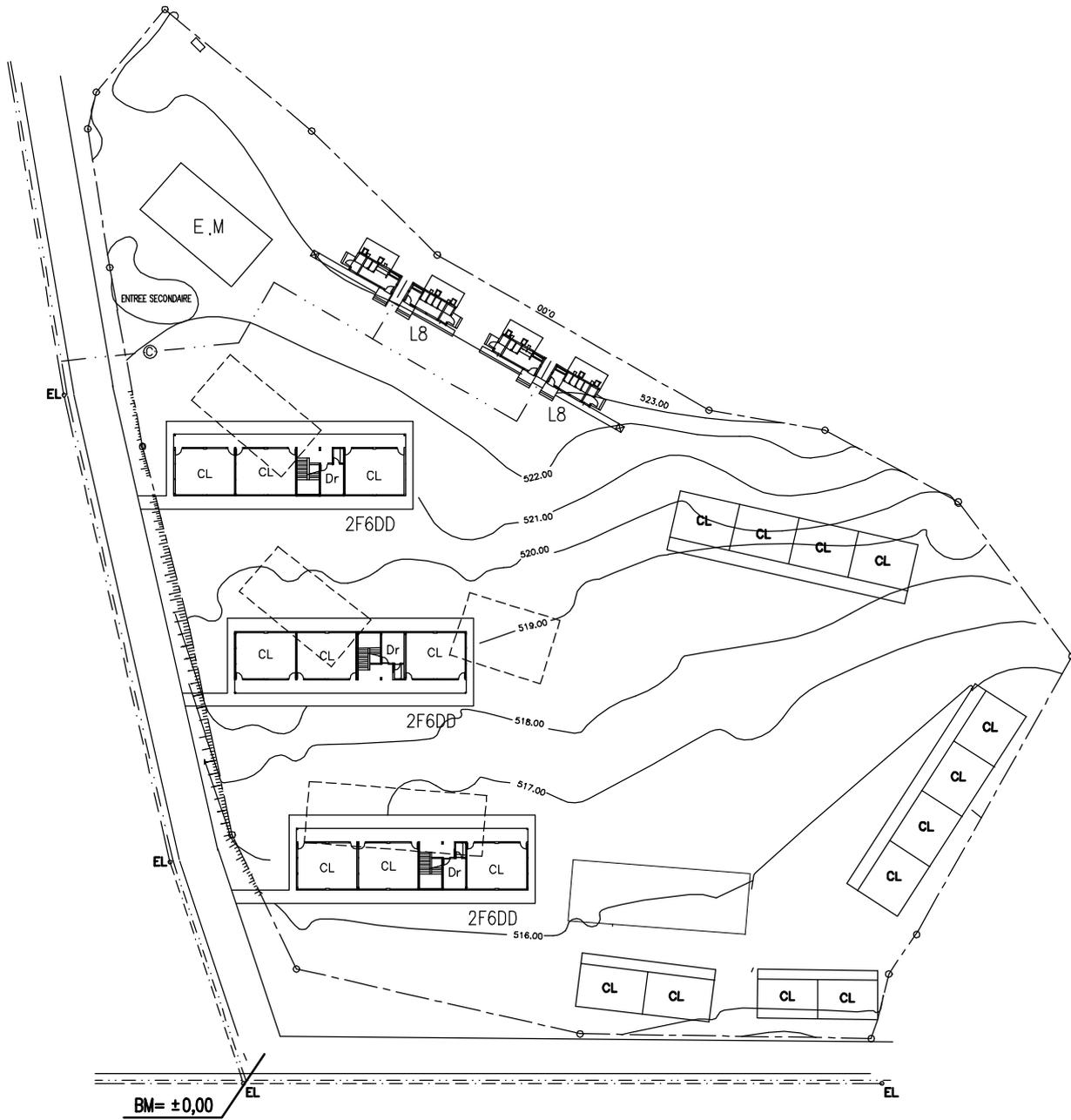
EPA Mfou Centre

PROVINCE : CENTRE

ARRD. : Mfou

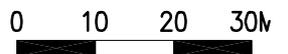
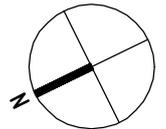
1 x 2F8DD

1 x L8



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

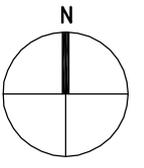
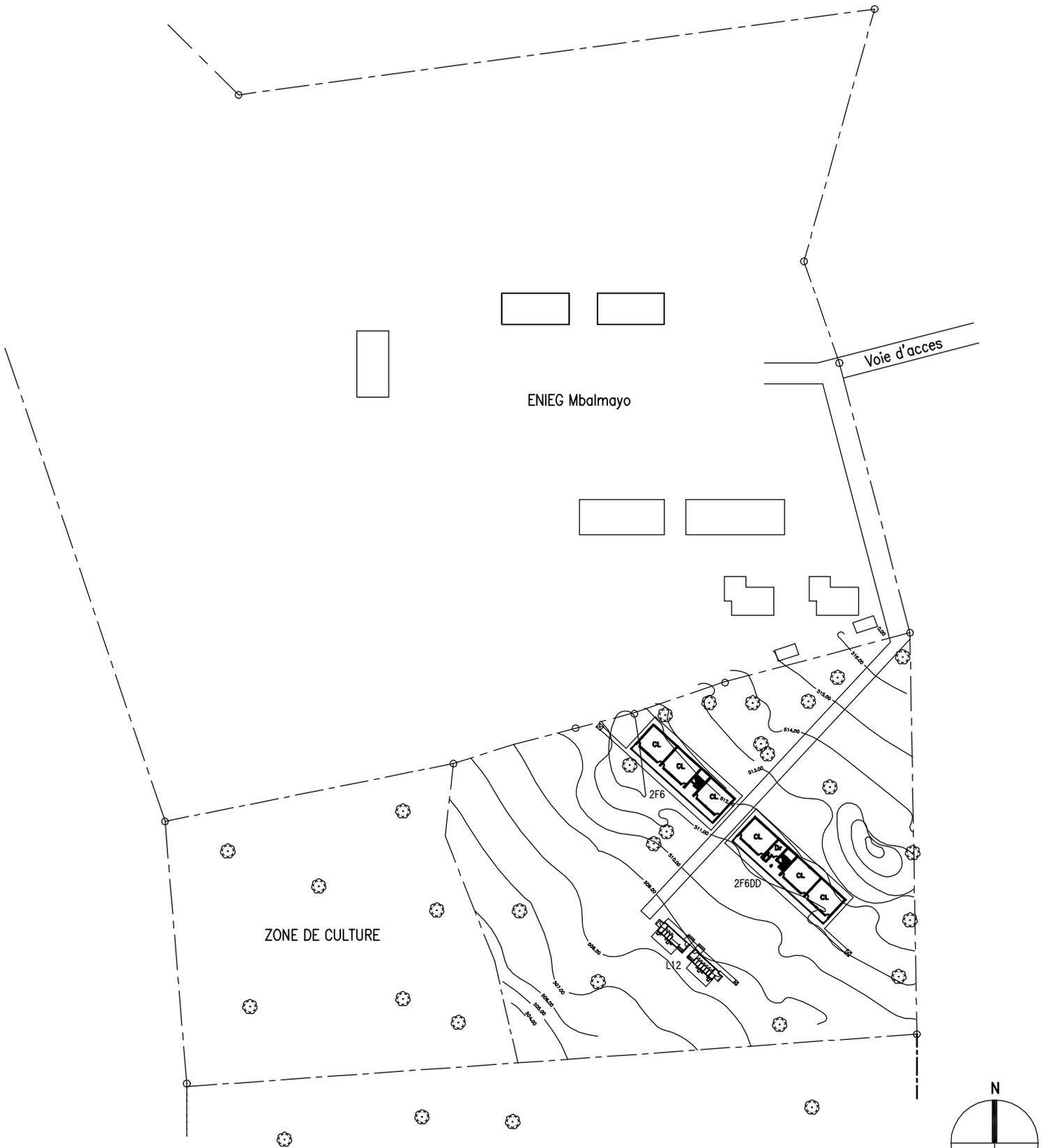
C-2

EP d'Obeck

PROVINCE : CENTRE

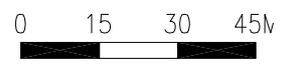
ARRD. : Mbalmayo

3 x 2F6DD
2 x L8



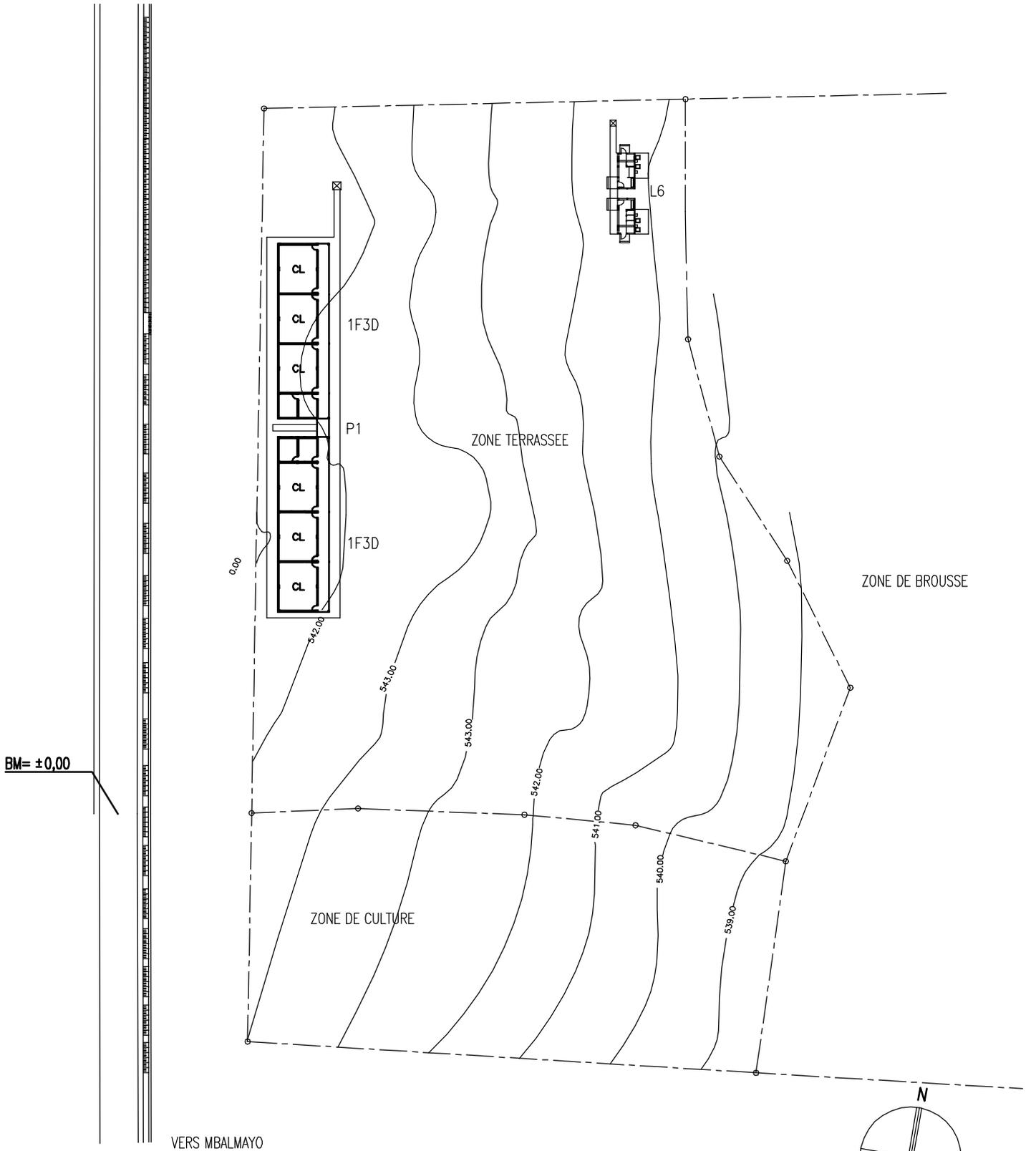
LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



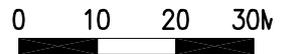
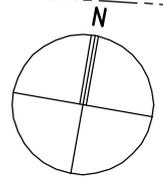
ECH. 1:1500

C-3	EPA Oyack PROVINCE : CENTRE ARRD. : Mbalmayo	1 x 2F6DD + 1 x 2F6 1 x L12
------------	---	--



LEGENDE

- | | | | | | |
|---|-------------------|---|------------------------------|--|--------------------|
|  | BAT. A CONSTRUIRE |  | A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  | LIGNE ELECTRIQUE |
|  | BAT. EXISTANT |  | A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  | CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

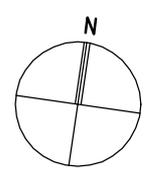
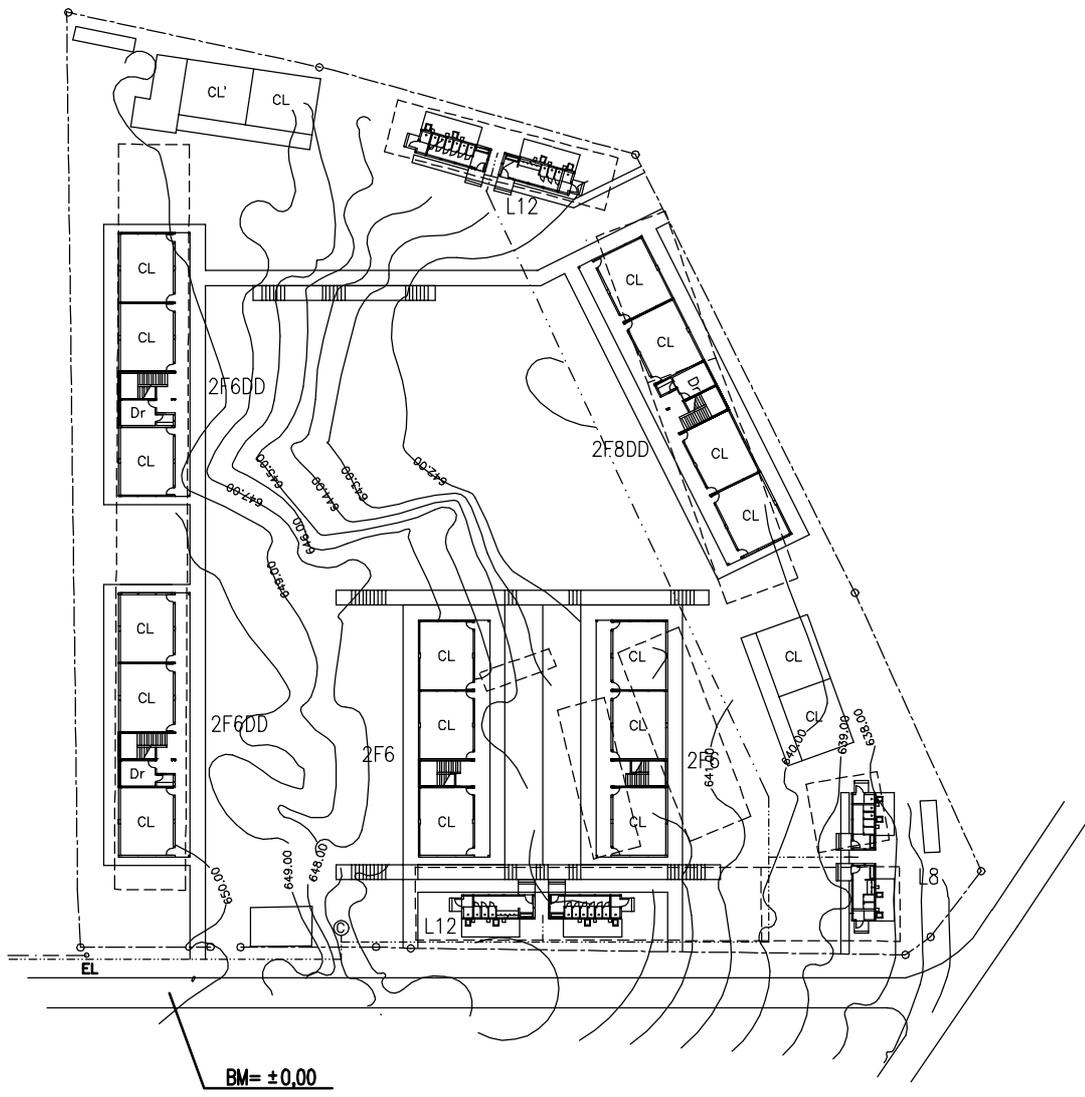
C-4

EPA Ngallan

PROVINCE : CENTRE

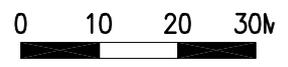
ARRD. : Mbalmayo

2 x 1F3D + 1 x P1
1 x L6



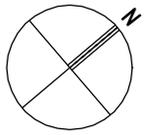
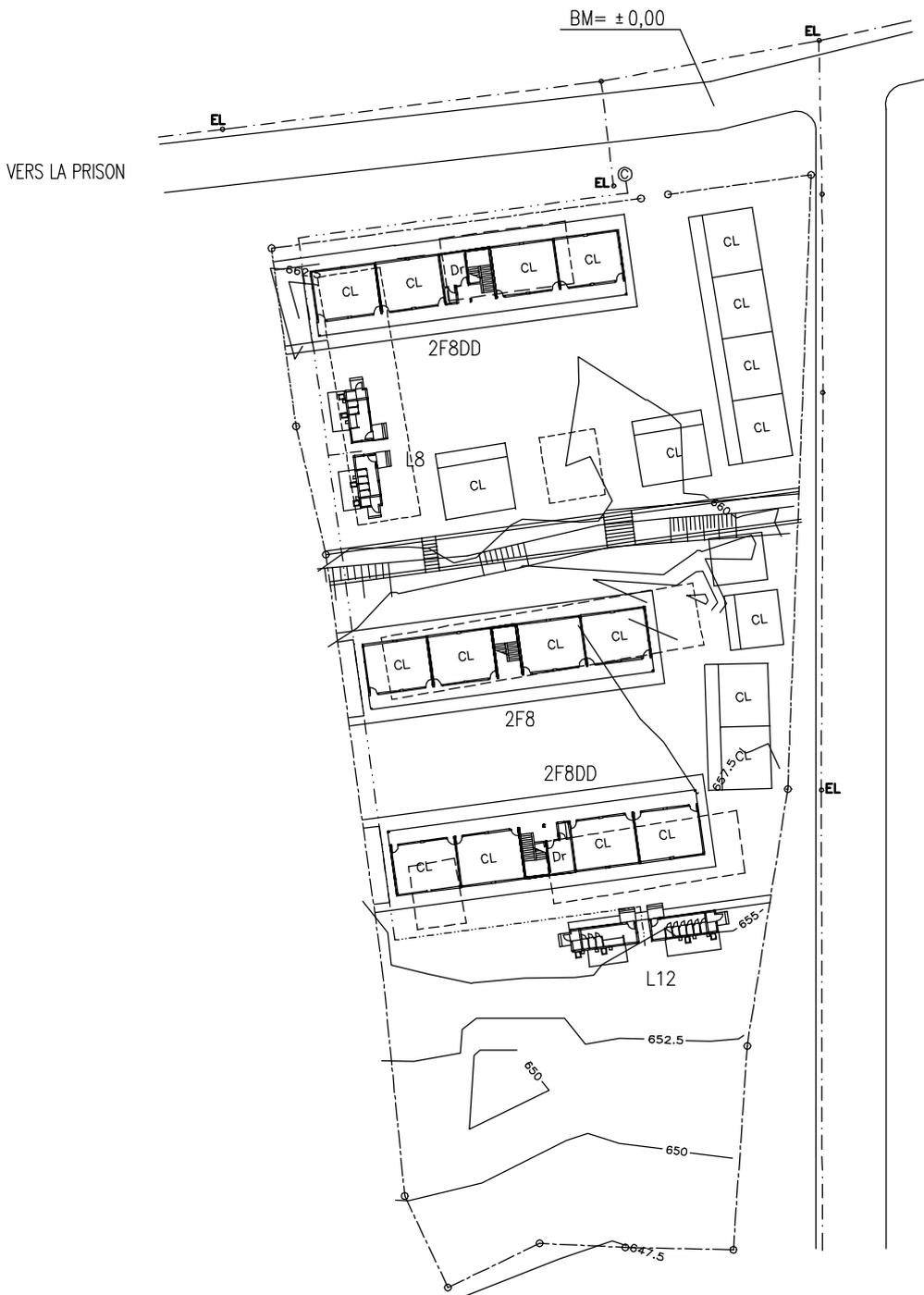
LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



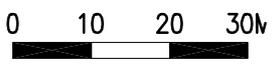
ECH. 1:1000

C-5	EPB Mballa IV PROVINCE : CENTRE ARRD. : Yaounde 1	1 x 2F8DD + 2 x 2F6DD + 2 x 2F6 2 x L12 + 1 x L8
------------	--	---



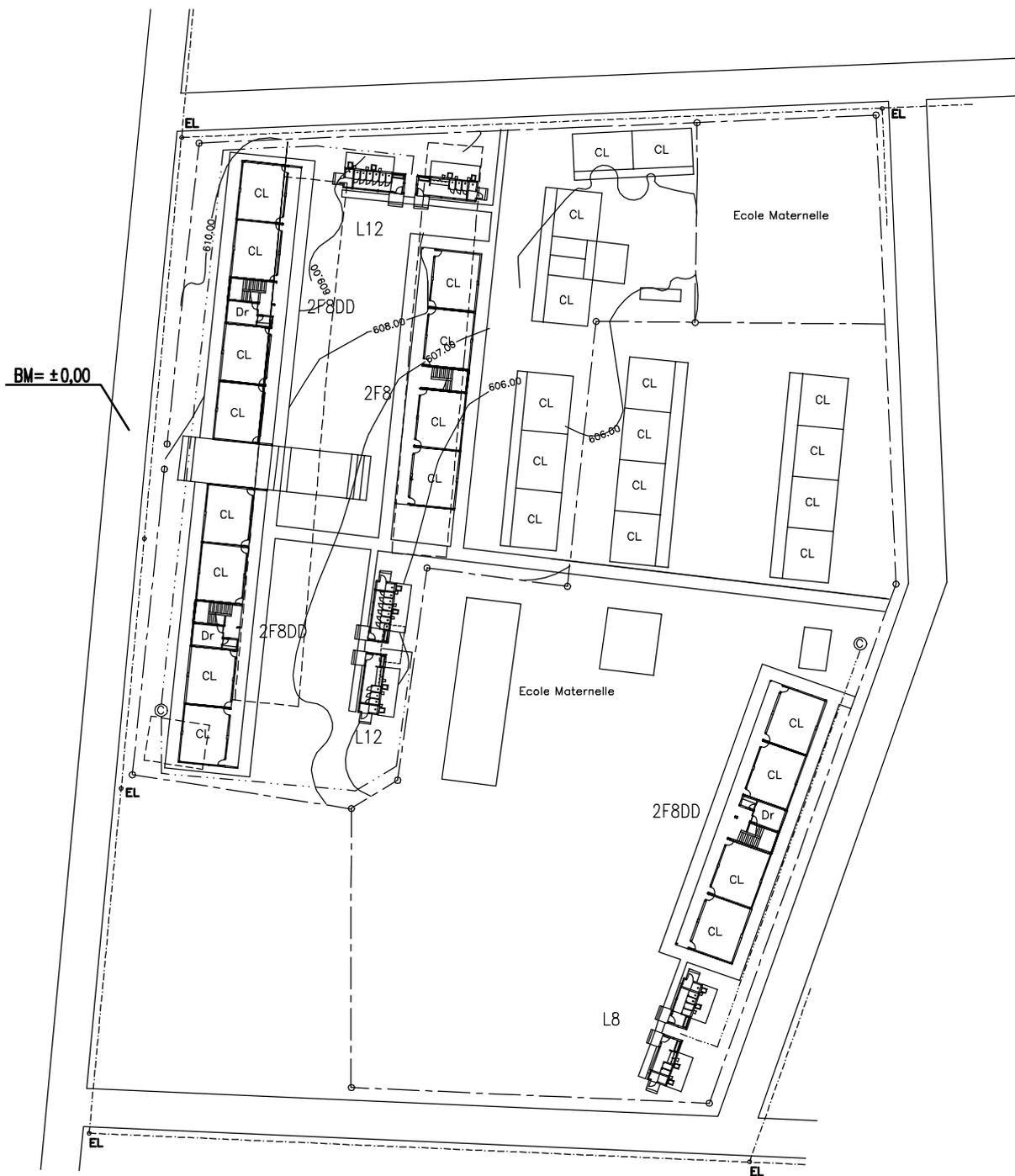
LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

C-6	<p>EP Kondengui</p> <p>PROVINCE : CENTRE ARR. : Yaounde 4</p>	<p>2 x 2F8DD + 1 x 2F8</p> <p>1 x L12 + 1 x L8</p>
------------	--	--



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

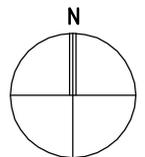
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M



ECH. 1:1000

C-7

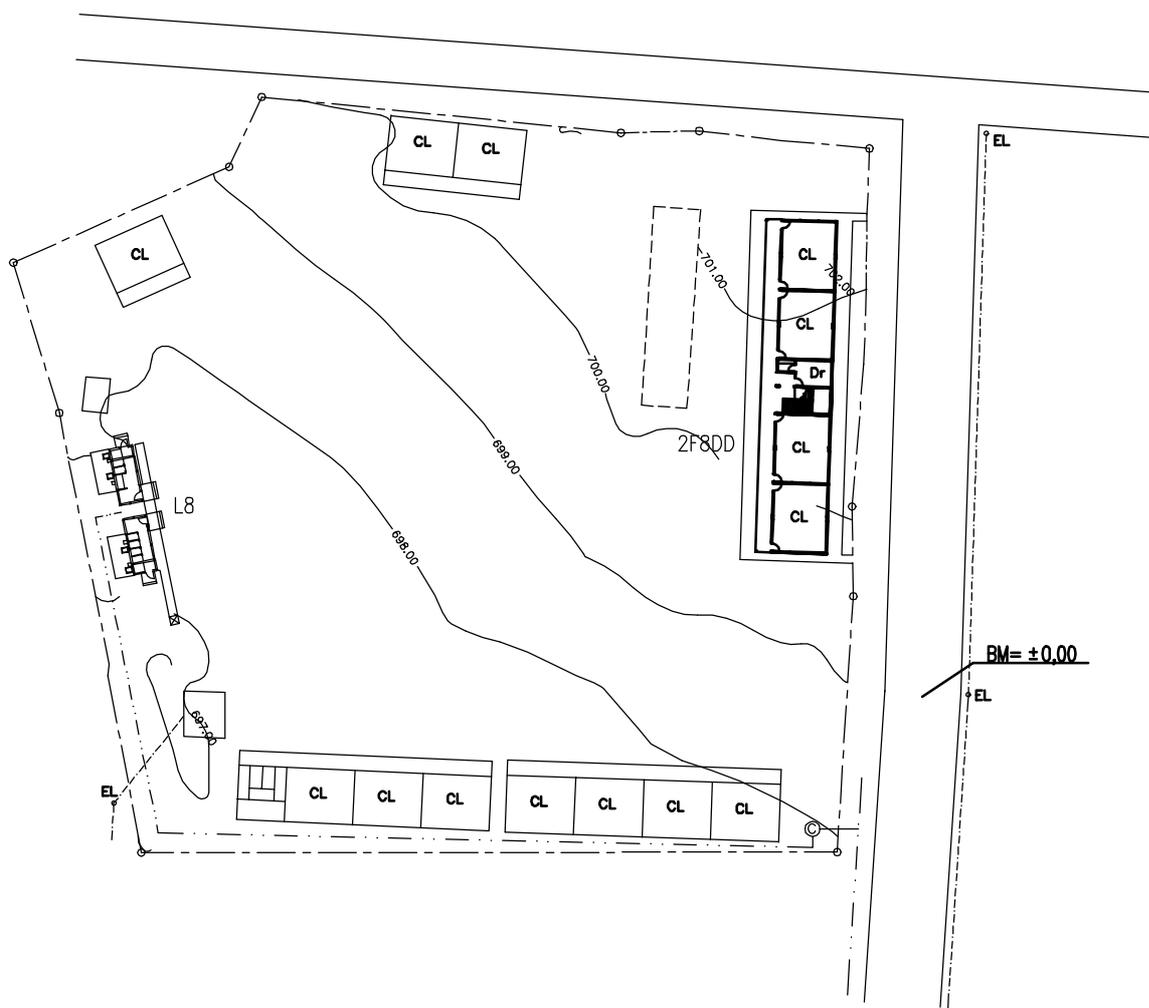
EPA/GBPS Essos II

PROVINCE : CENTRE

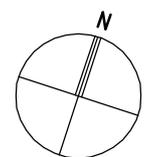
ARRD. : Yaounde 5

3 x 2F8DD + 1 x 2F8

2 x L12 + 1 x L8

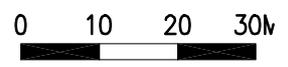


vers yde centre



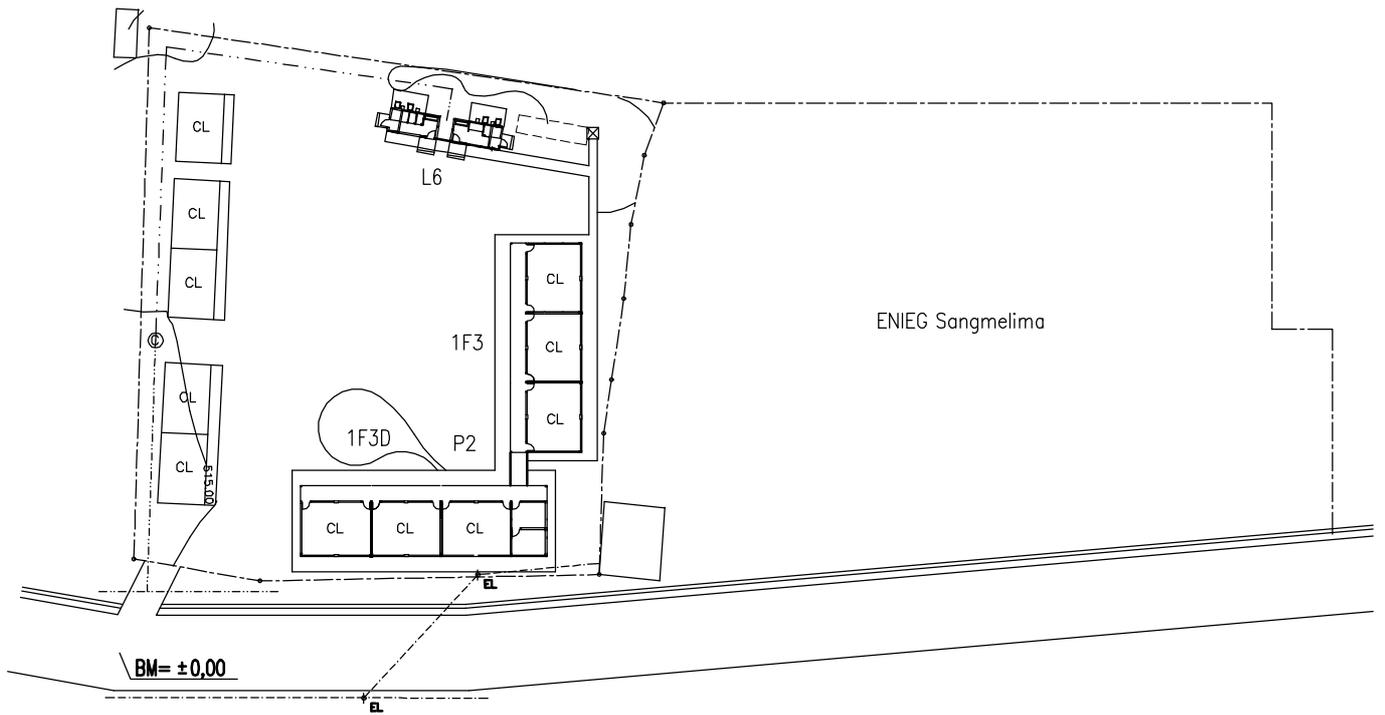
LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

C-8	EP Mendong	ARRD. : Yaounde 6	1 x 2F8DD
	PROVINCE : CENTRE		1 x L8



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

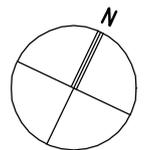
 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU

0 10 20 30M

ECH. 1:1000



S-1

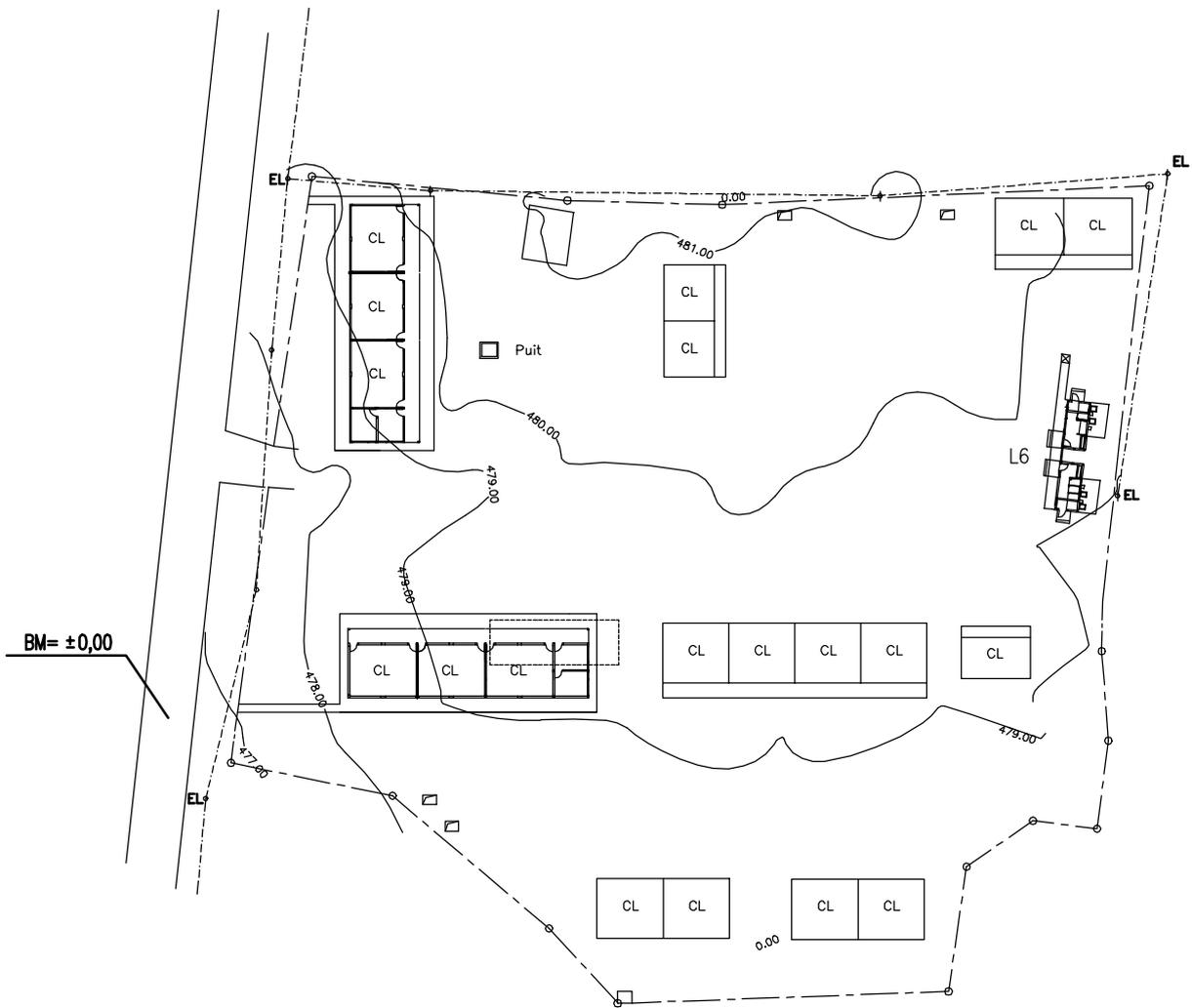
EP Sangmelima

PROVINCE : SUD

ARRD. : Sangmelima

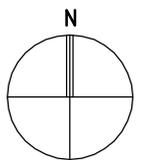
1 x 1F3D + 1 x 1F3 + 1 x P2

1 x L6



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

S-2

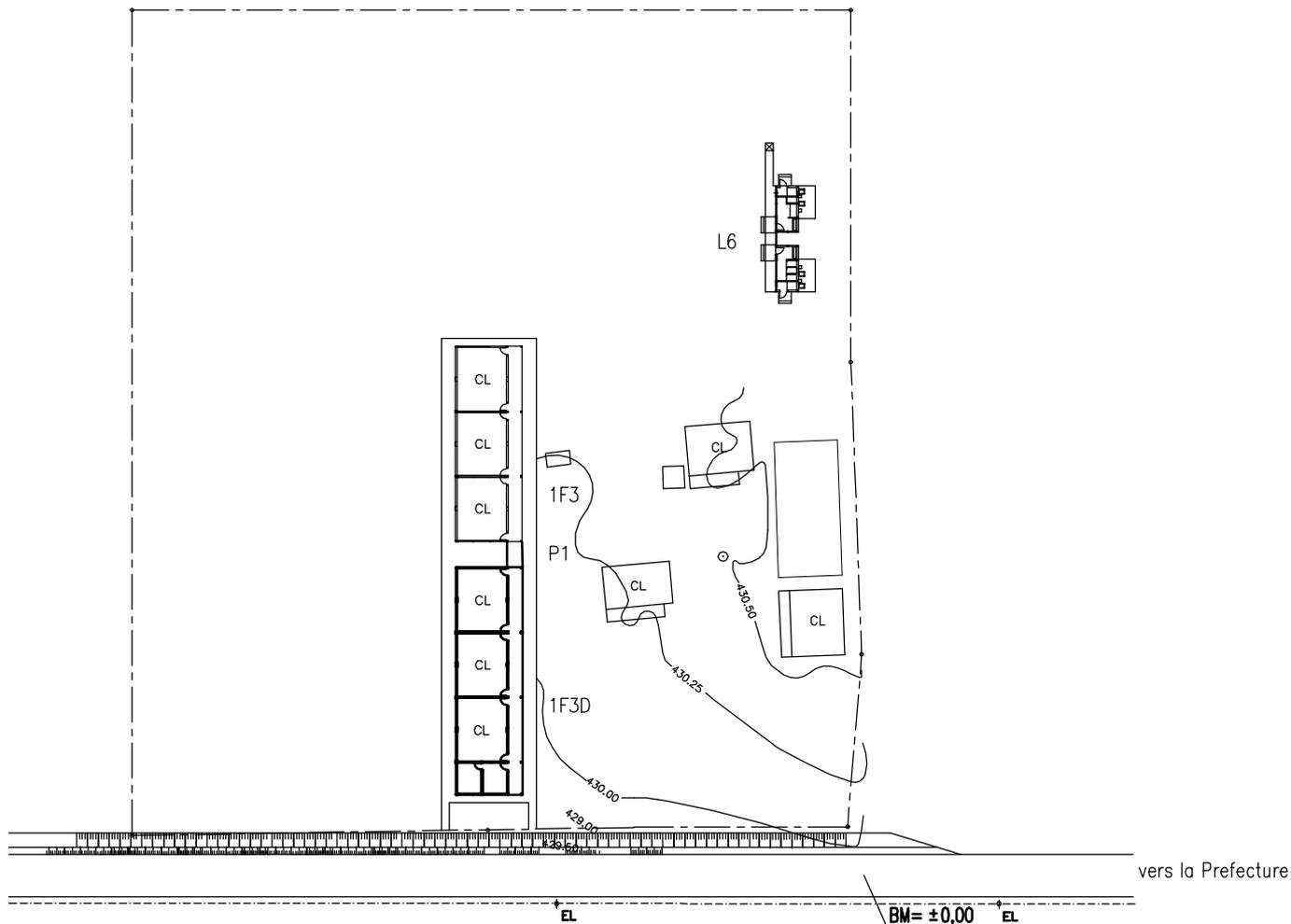
EP Akon

PROVINCE : SUD

ARRD. : Sangmelima

2 x 1F3D

1 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU

0 10 20 30m

ECH. 1:1000

S-3

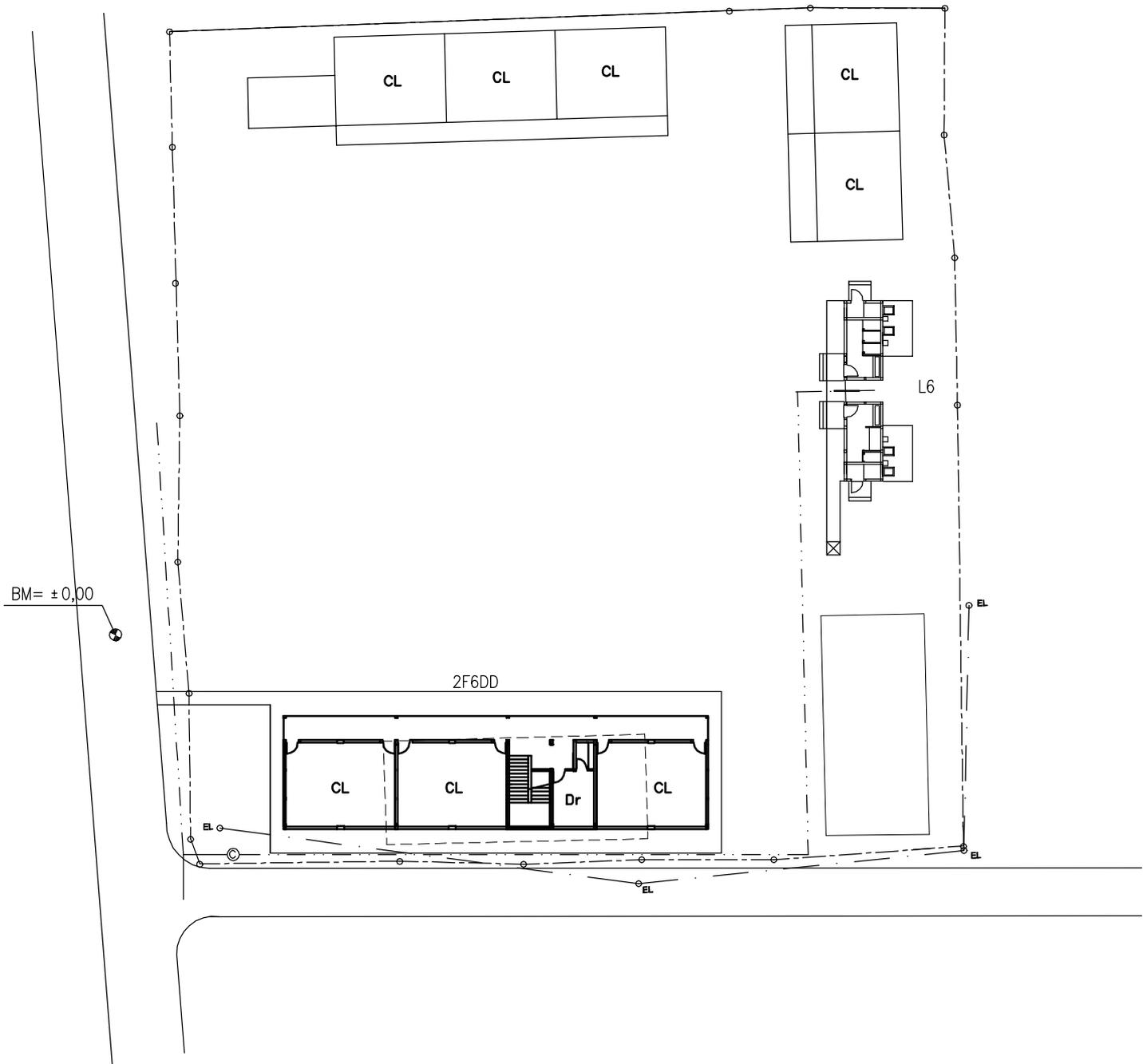
EP Monavebe

PROVINCE : SUD

ARRD. : Sangmelima

1 x 1F3D + 1 x 1F3 + 1 x P1

1 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

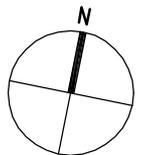
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 5 10 15M

ECH. 1:500

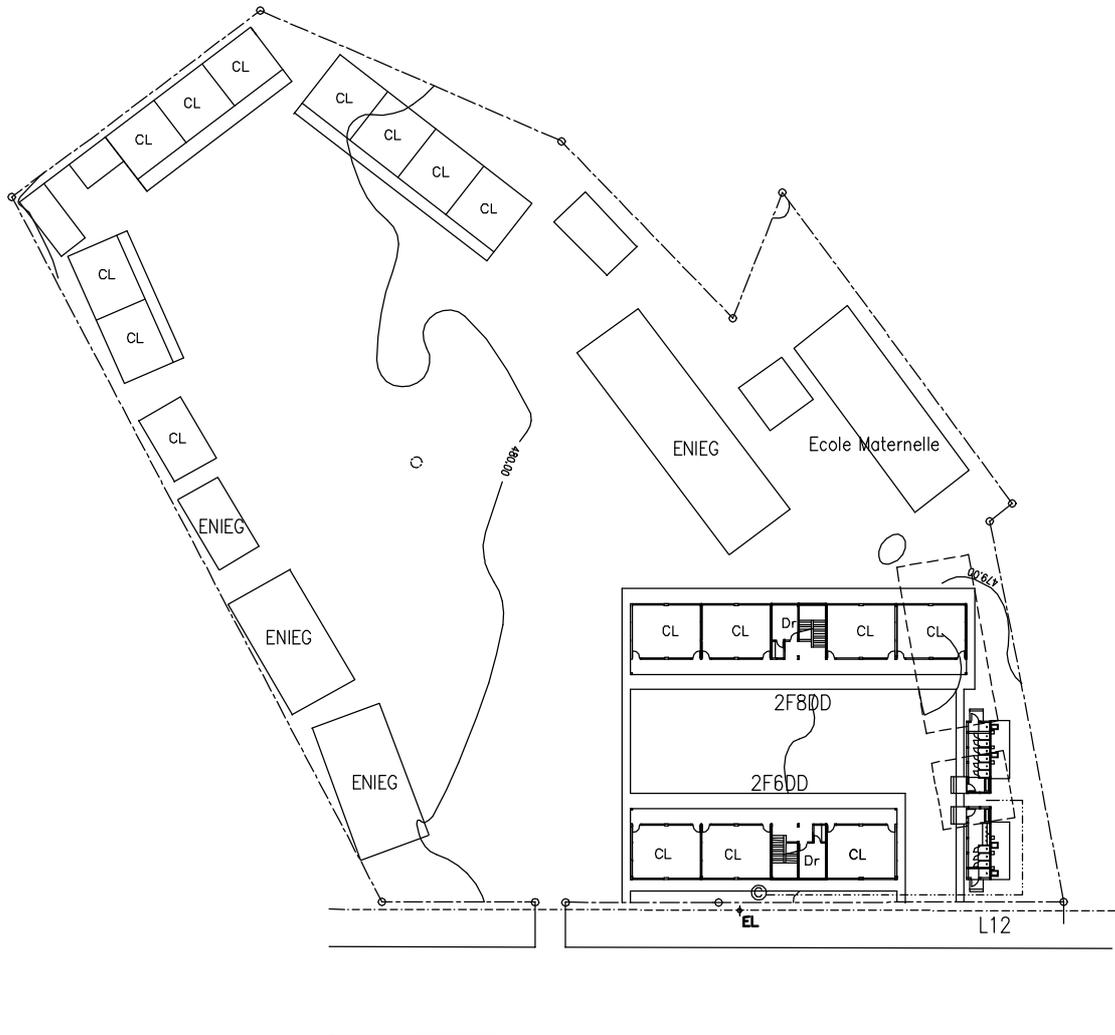
S-4

EP New Bell

PROVINCE : SUD

ARRD. : Ebolowa

1 x 2F6DD
1 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

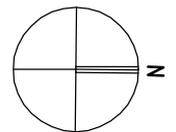
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30m

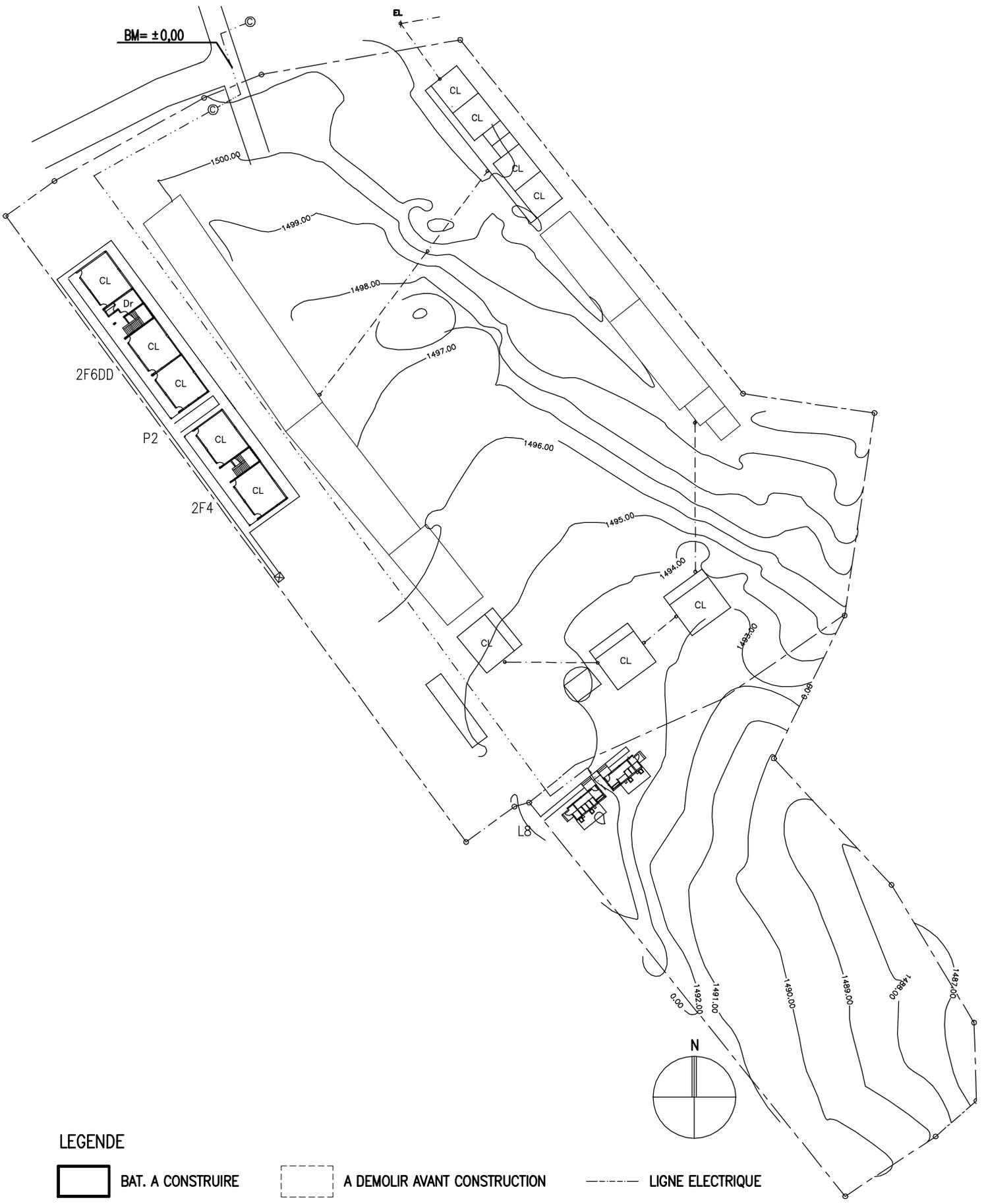
ECH. 1:1000

S-5

EPA Ebolowa
PROVINCE : SUD

ARRD. : Ebolowa

1 x 2F8DD + 1 x 2F6DD
1 x L12



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

SW-1

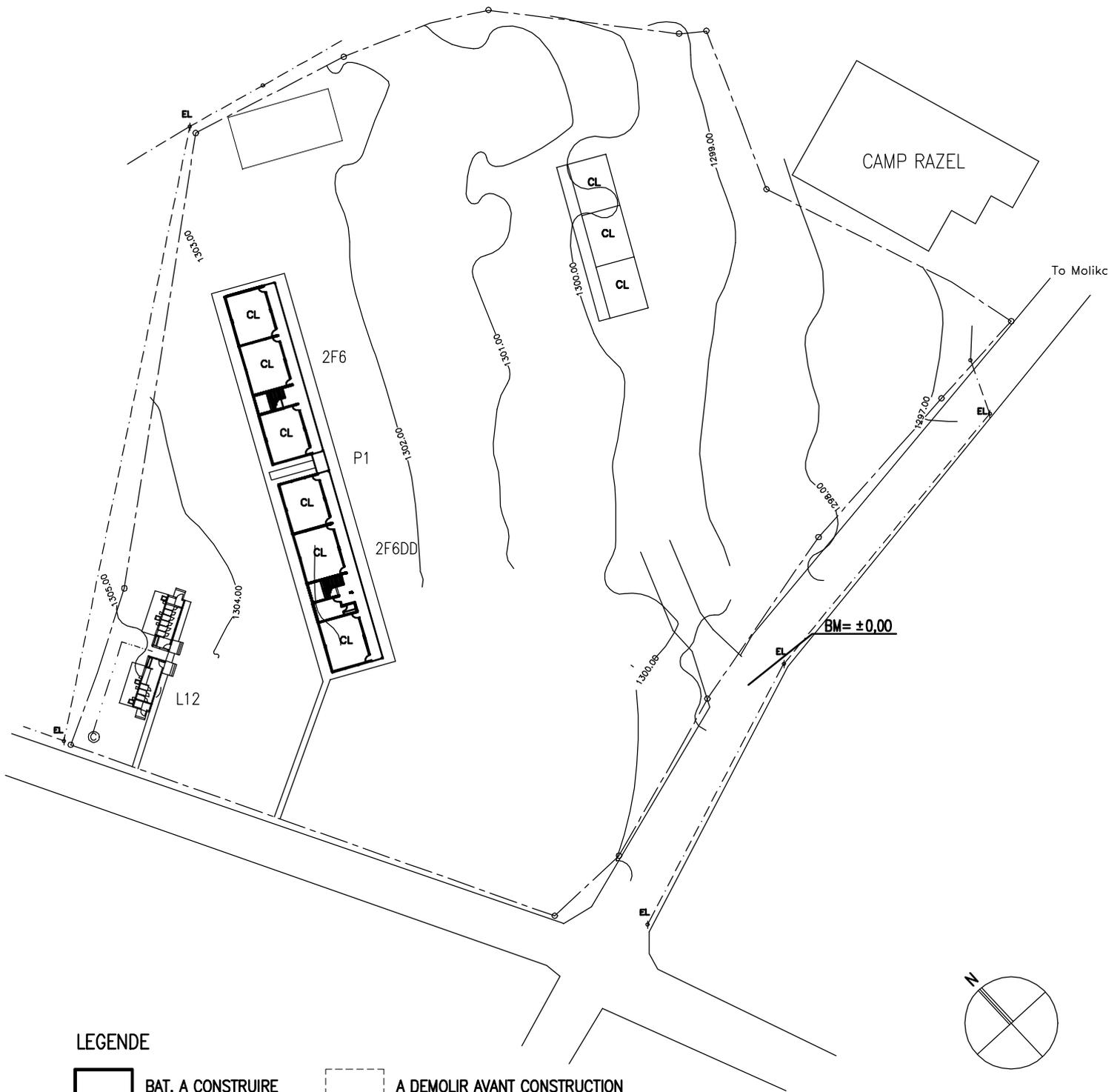
GS Buea Town

PROVINCE : SUD-OUEST

ARRD. : Buea

1 x 2F6DD + 1 x 2F4 + 1 x P2

1 x L8



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU

 0 10 20 30m

ECH. 1:1000

SW-2

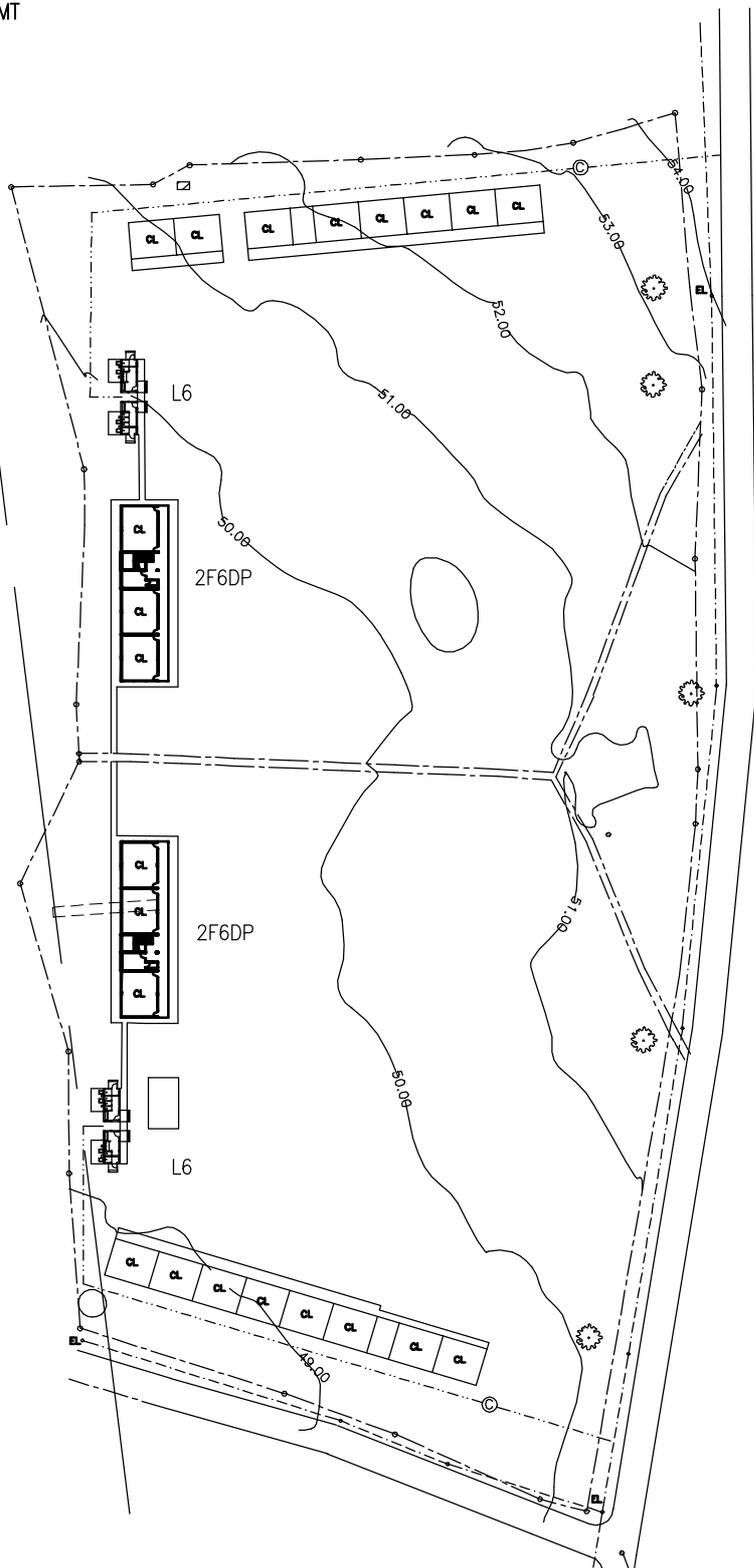
EPF Buea

PROVINCE : SUD-OUEST ARR. : Buea

1 x 2F6DD + 1 x 2F6 + 1 x P1
1 x L12

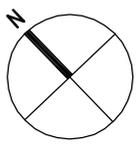
ligne Elect MT

VERS MUTENGUENE



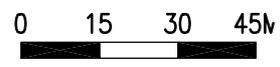
Sup= 3.0260,23m2

MB=± 0,00



LEGENDE

- BAT. A CONSTRUIRE
- A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION
- CL
- BAT. EXISTANT
- A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION
- LIGNE ELECTRIQUE
- CANALISATION D'EAU

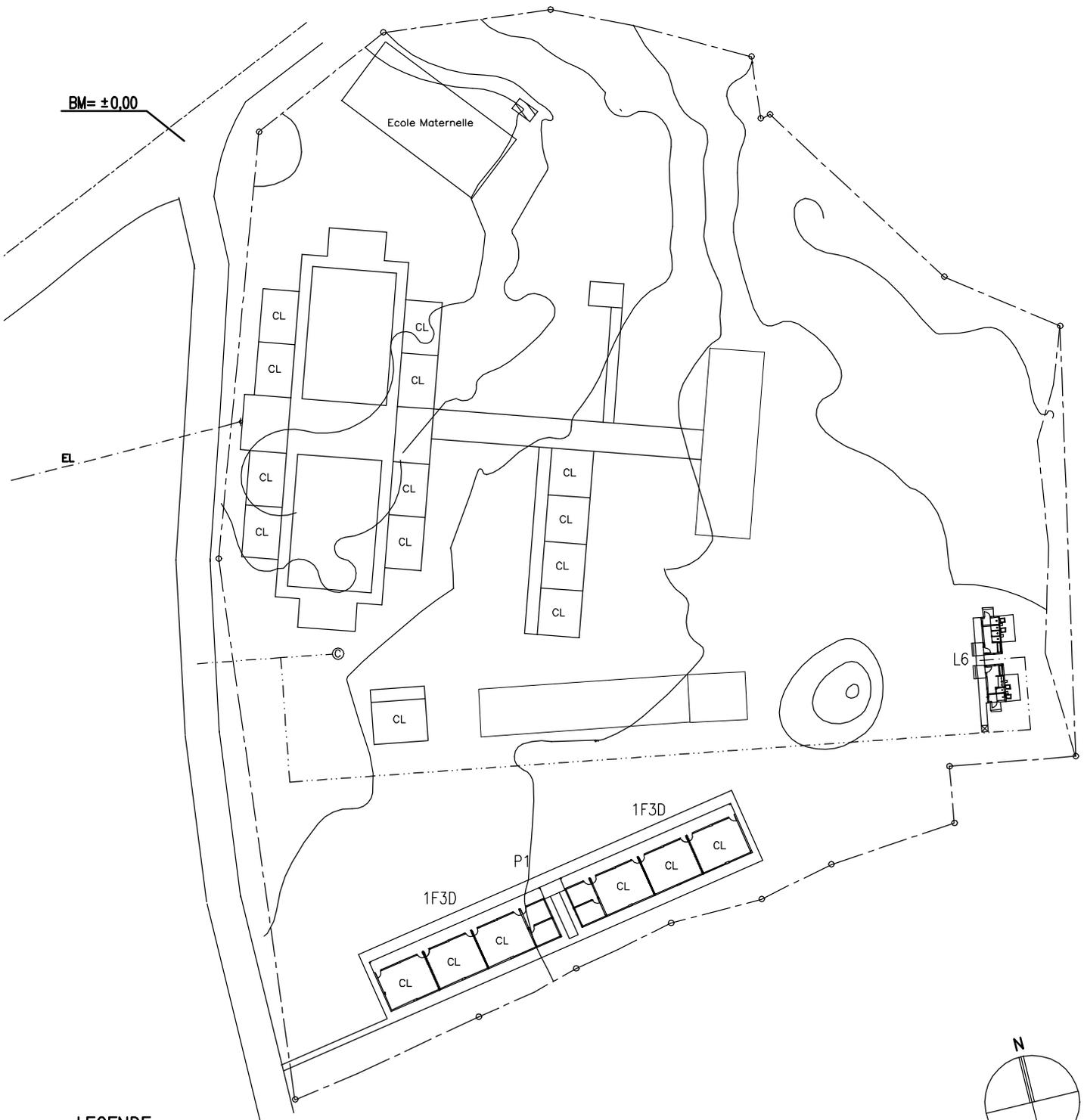


ECH. 1:1500

SW-3

GS Mile I
 PROVINCE : SUD-OUEST ARRD. : Limbe

2 x 2F6DP
 2 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

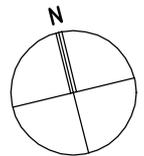
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

SW-4

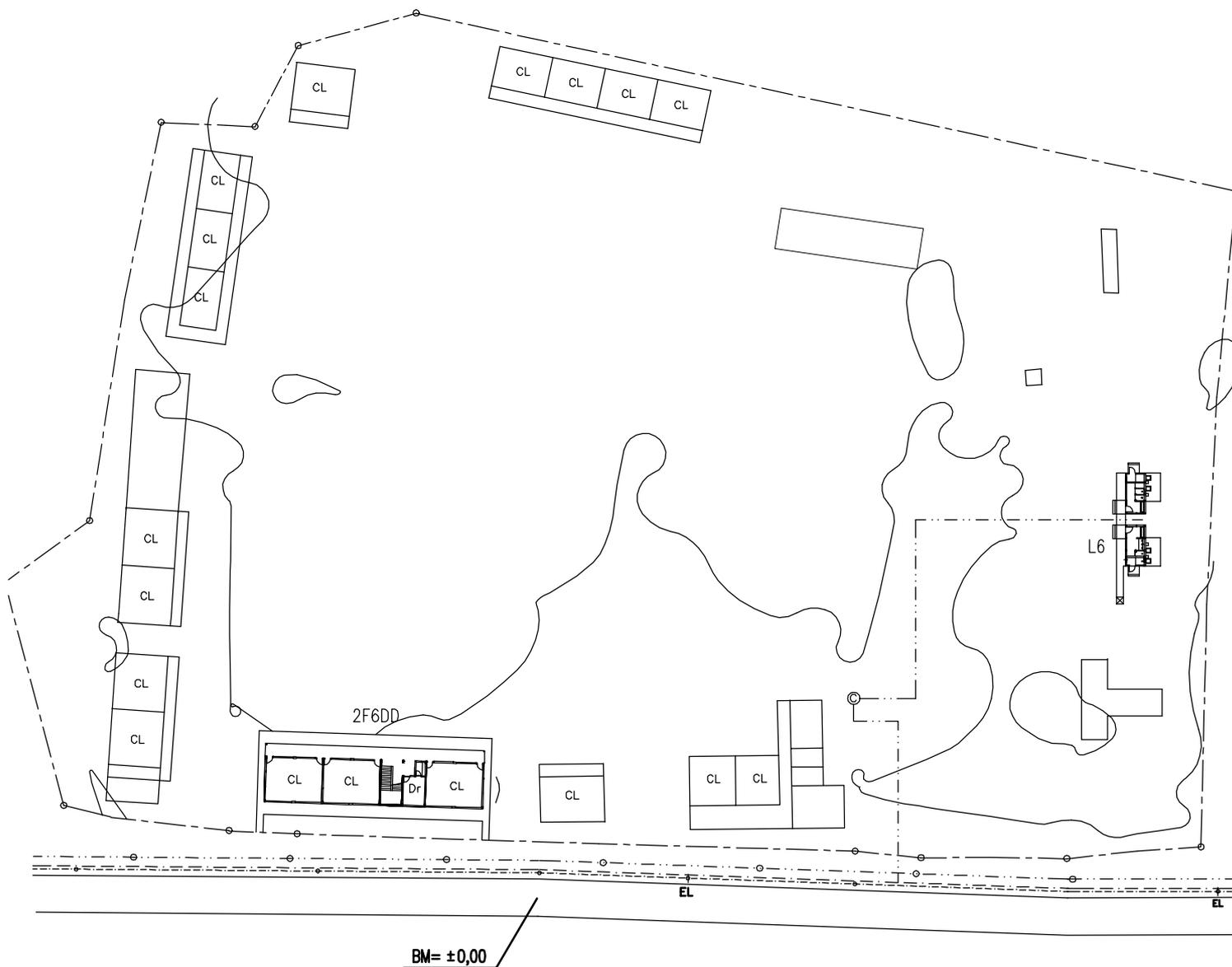
GS Bota

PROVINCE : SUD-OUEST

ARRD. : Limbe

2 x 1F3D + 1 x P1

1 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

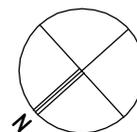
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

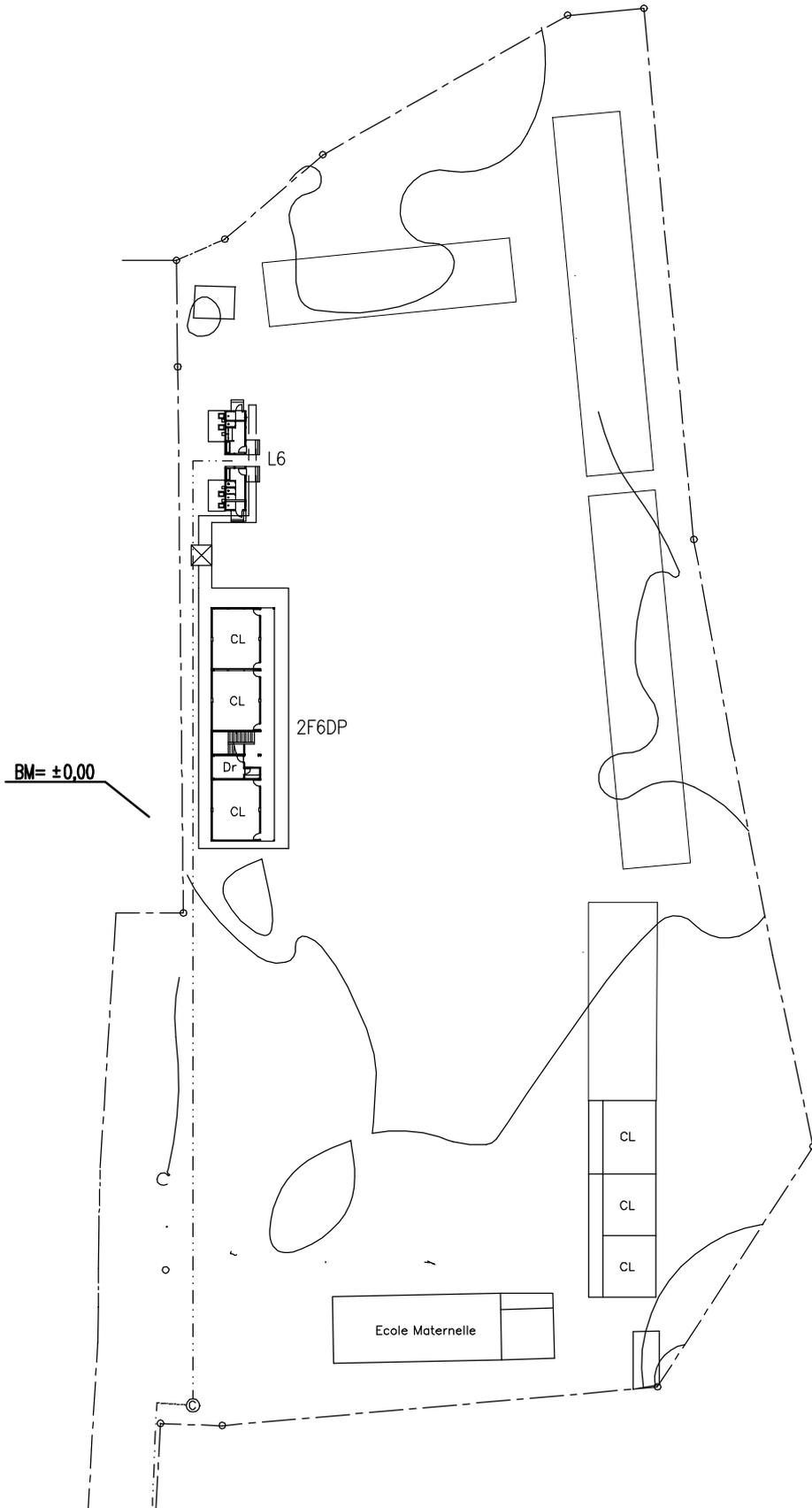
SW-5

GS Limbe Down Beach

PROVINCE : SUD-OUEST ARR.D. : Limbe

1 x 2F6DD

1 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

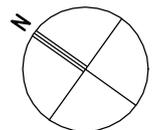
 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU

0 10 20 30M



ECH. 1:1000

SW-6

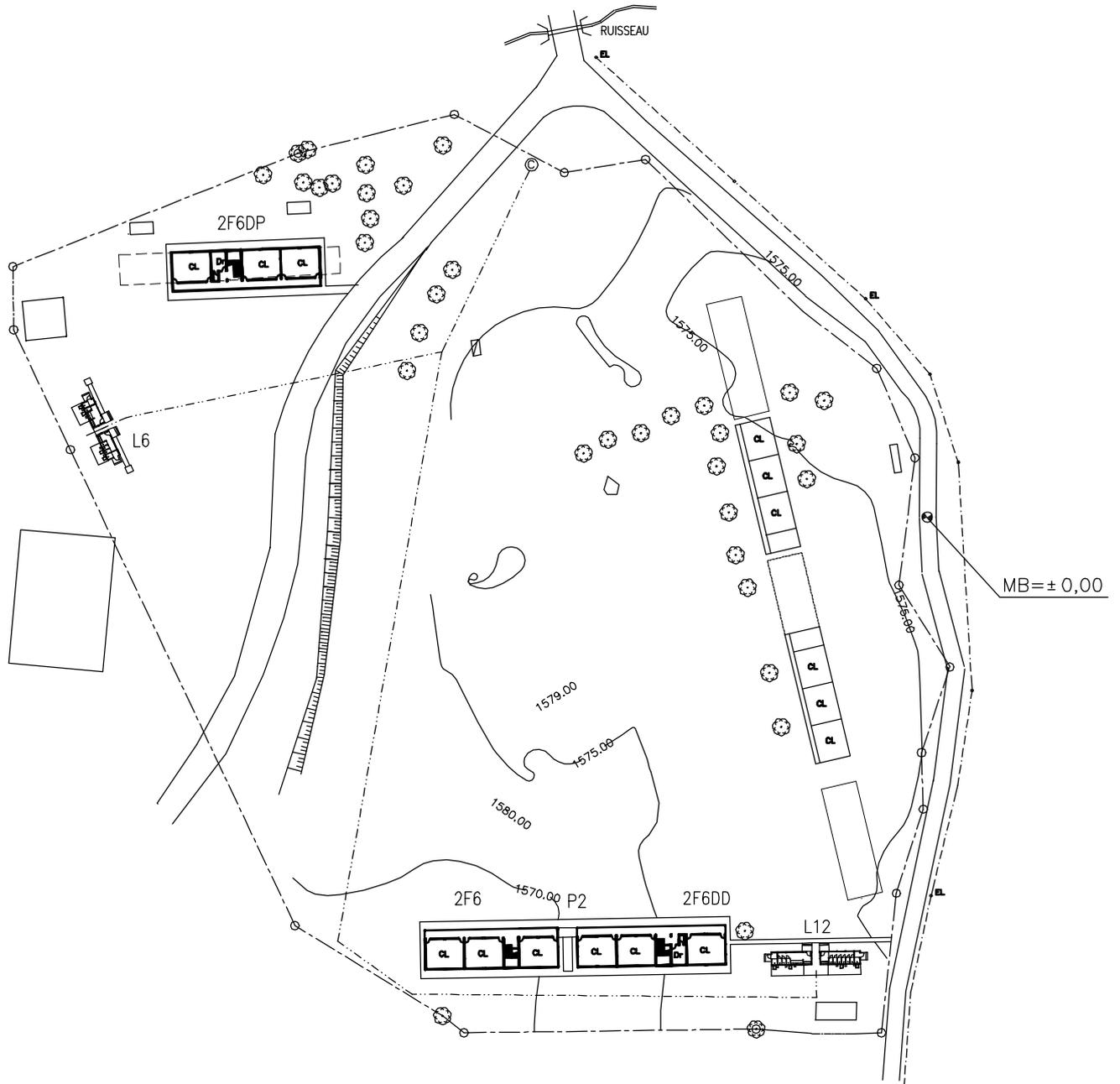
EPF Limbe Down Beach

PROVINCE : SUD-OUEST

ARRD. : Limbe

1 x 2F6DP

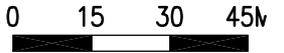
1 x L6



Sup= 22.178,86m²

LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



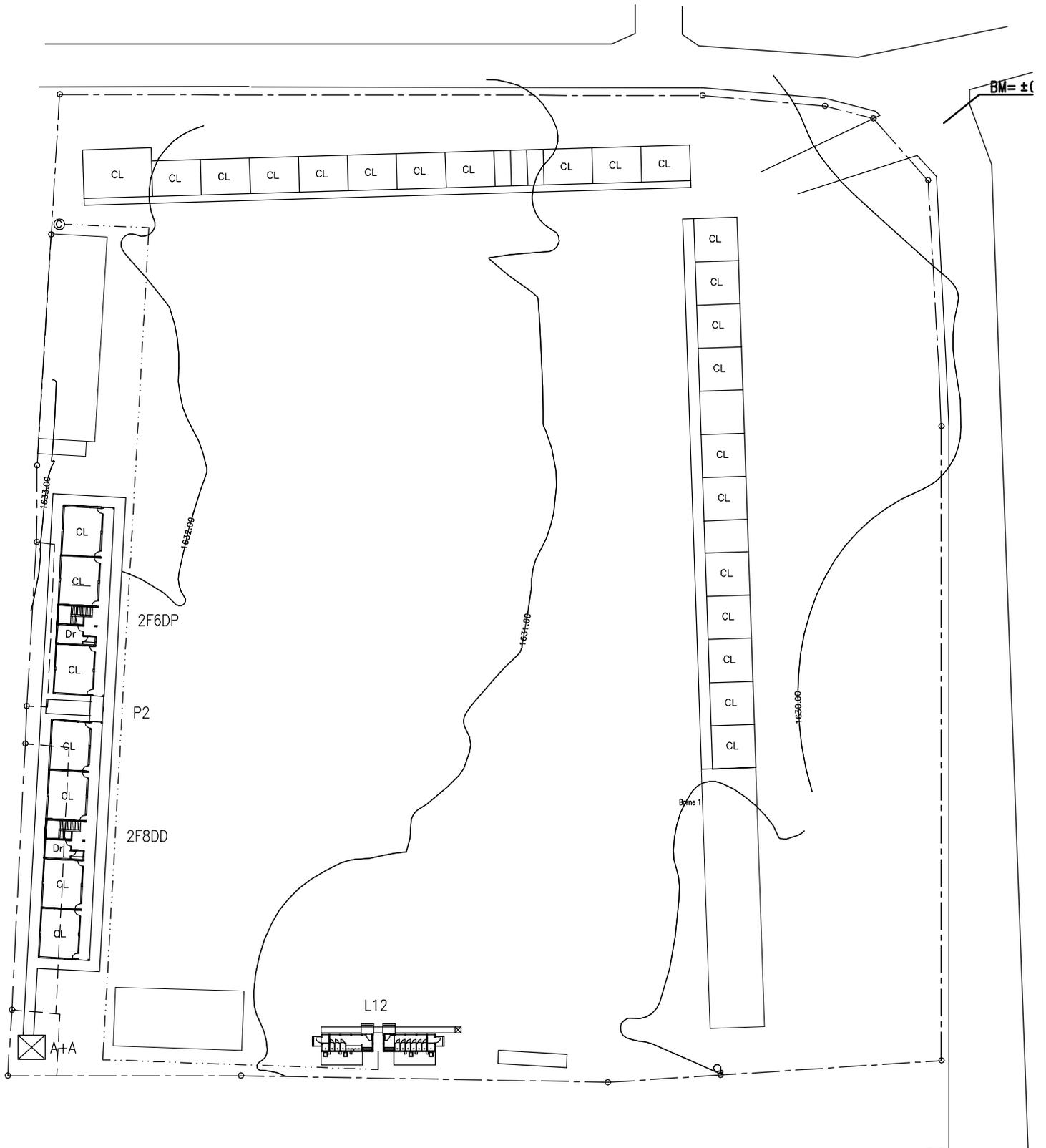
ECH. 1:1500

SW-7

GBPS/EPF Kumba Mbeng

PROVINCE : SUD-OUEST ARR.D. : Kumba

1 x 2F6DD + 1 x 2F6DP + 1 x 2F6 + 1 x P2
1 x L6 + 1 x L12



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

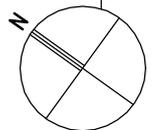
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

SW-8

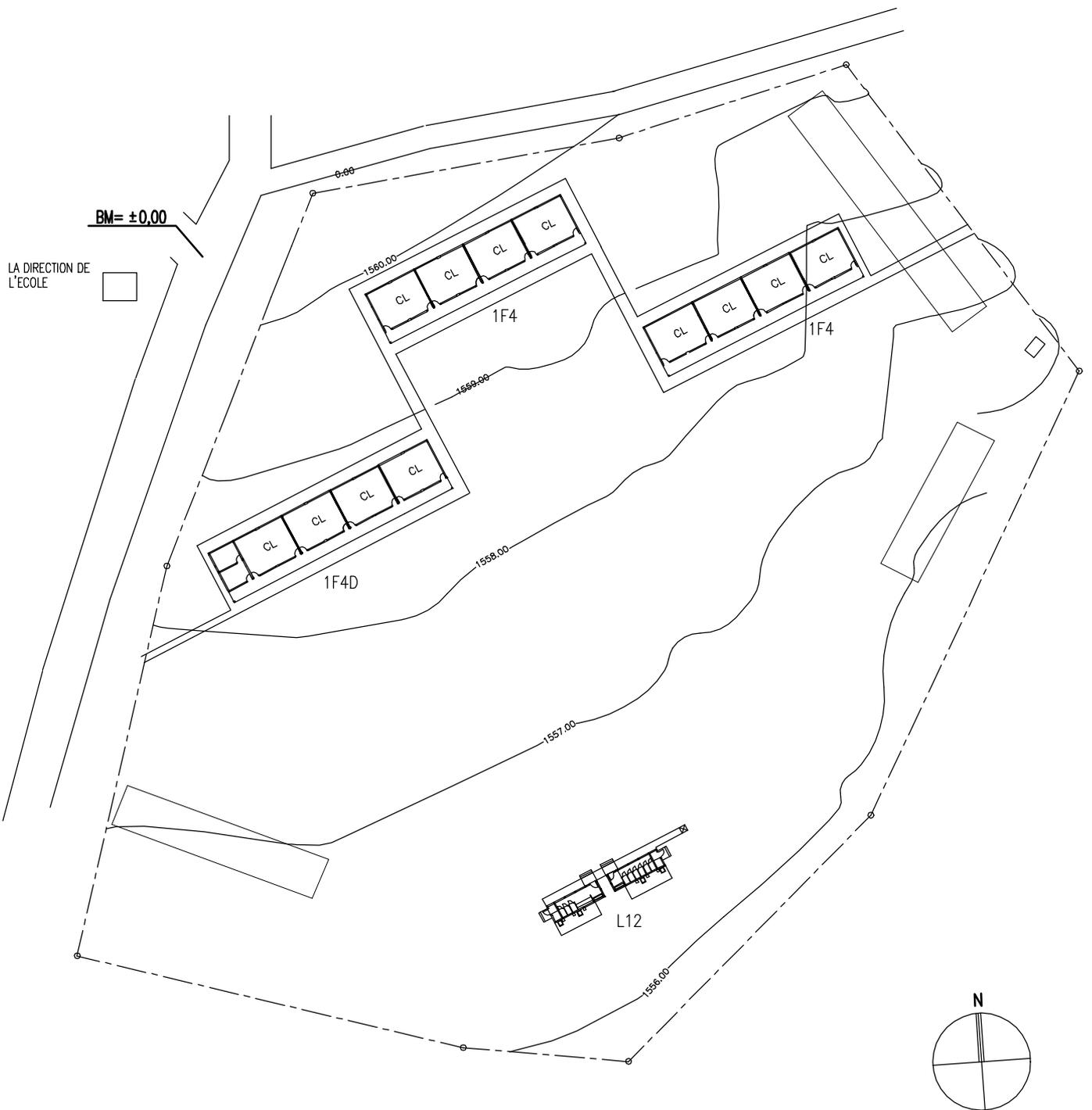
GPS Kumba Town

PROVINCE : SUD-OUEST

ARRD. : Kumba

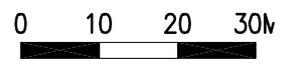
1 x 2F6DP + 1 x 2F8DD + 1 x P2

1 x L12



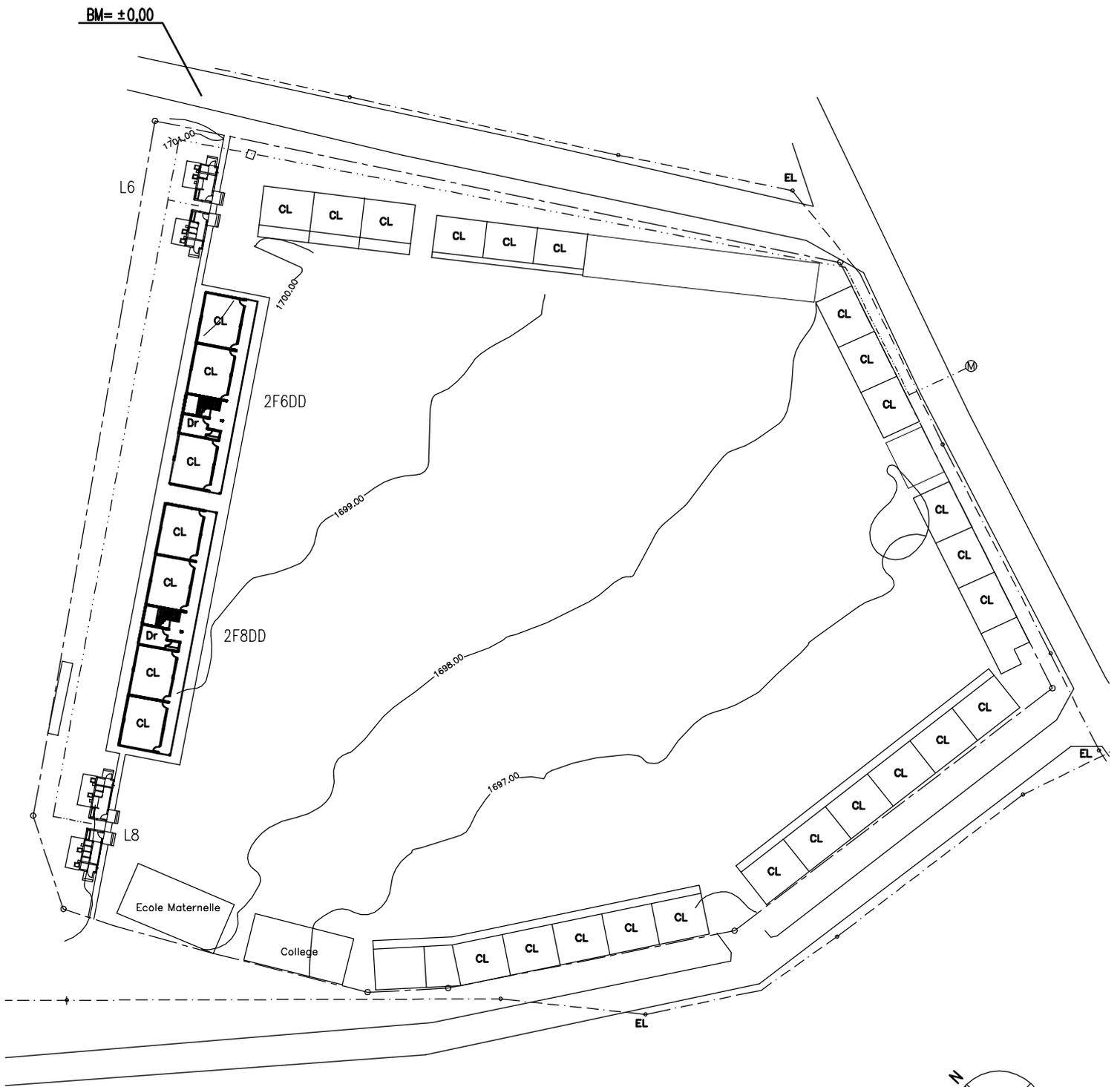
LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



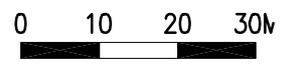
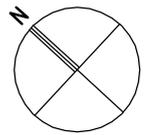
ECH. 1:1000

SW-9	GS Fiango	3 x 1F4D
	PROVINCE : SUD-OUEST ARRD. : Kumba	1 x L12



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |

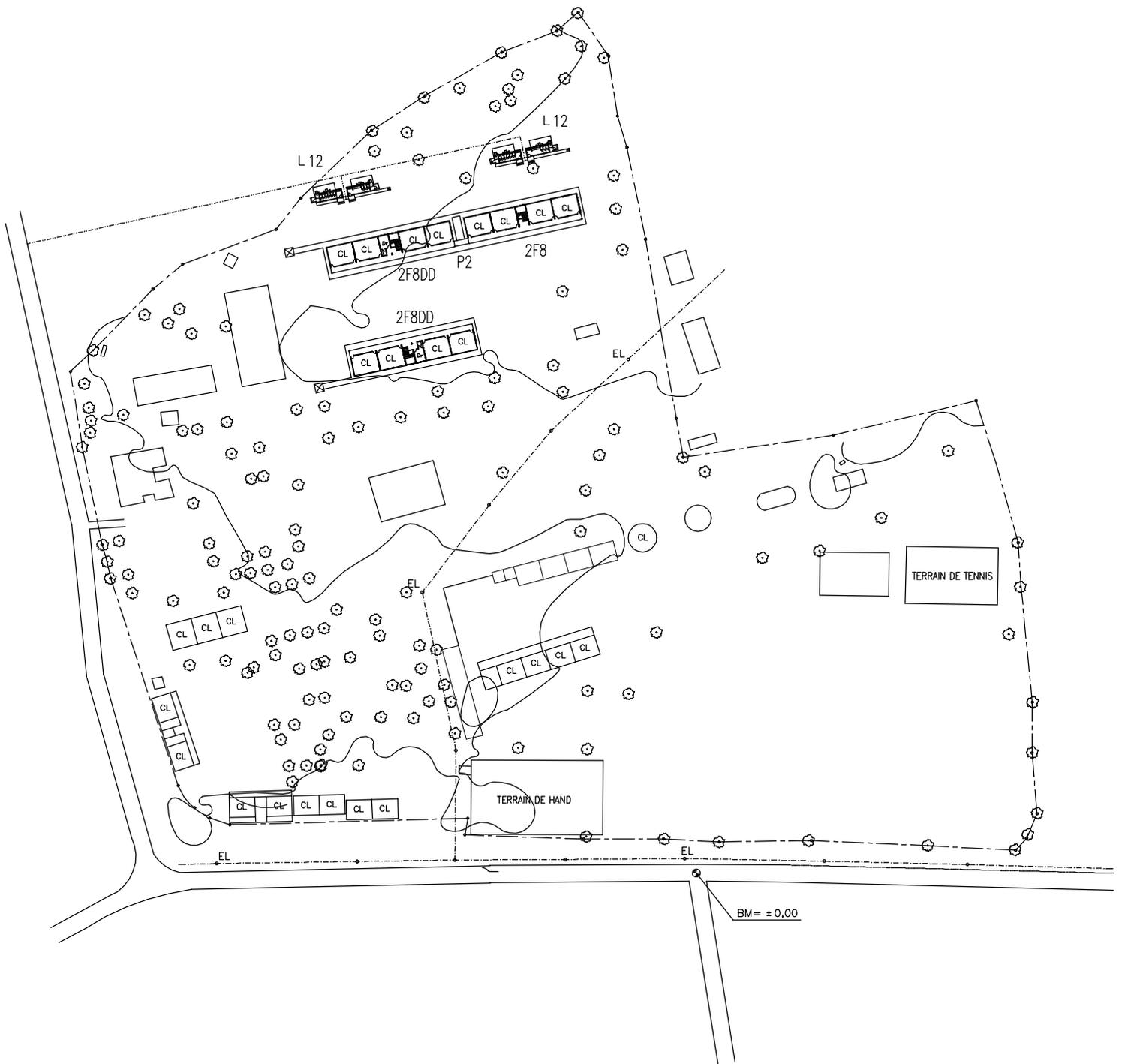


ECH. 1:1000

SW-10

GBPS/EPF Kosala
 PROVINCE : SUD-OUEST ARRD. : Kumba

1 x 2F6DD + 1 x 2F8DD
 1 x L6 + 1 x L8



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

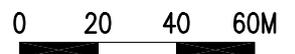
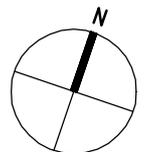
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



ECH. 1:2000

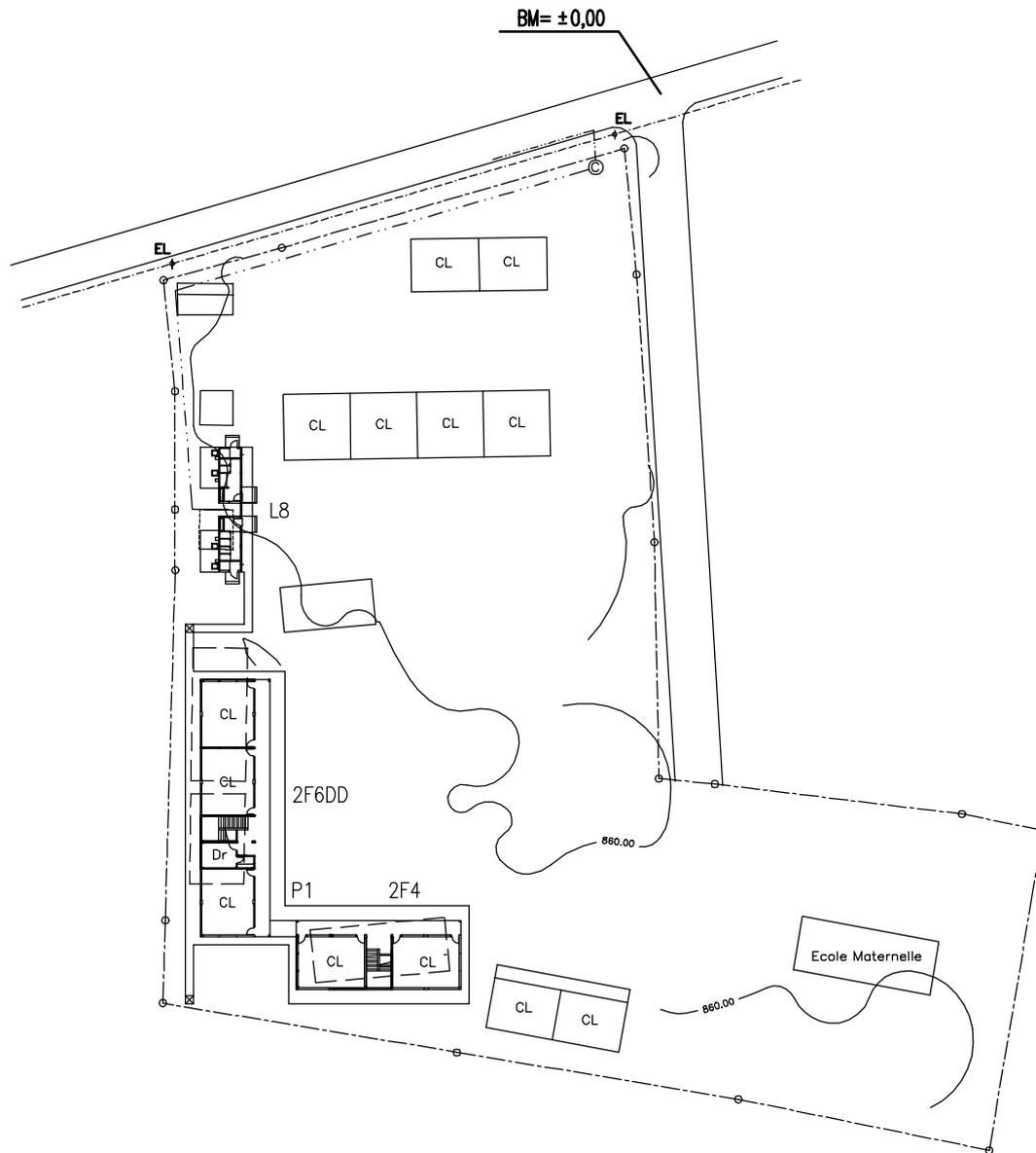
EN-1/2

EPA Founangue

PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

2 x 2F8DD + 1 x 2F8 + 1 x P2
2 x L12



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

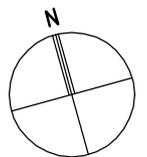
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

EN-3

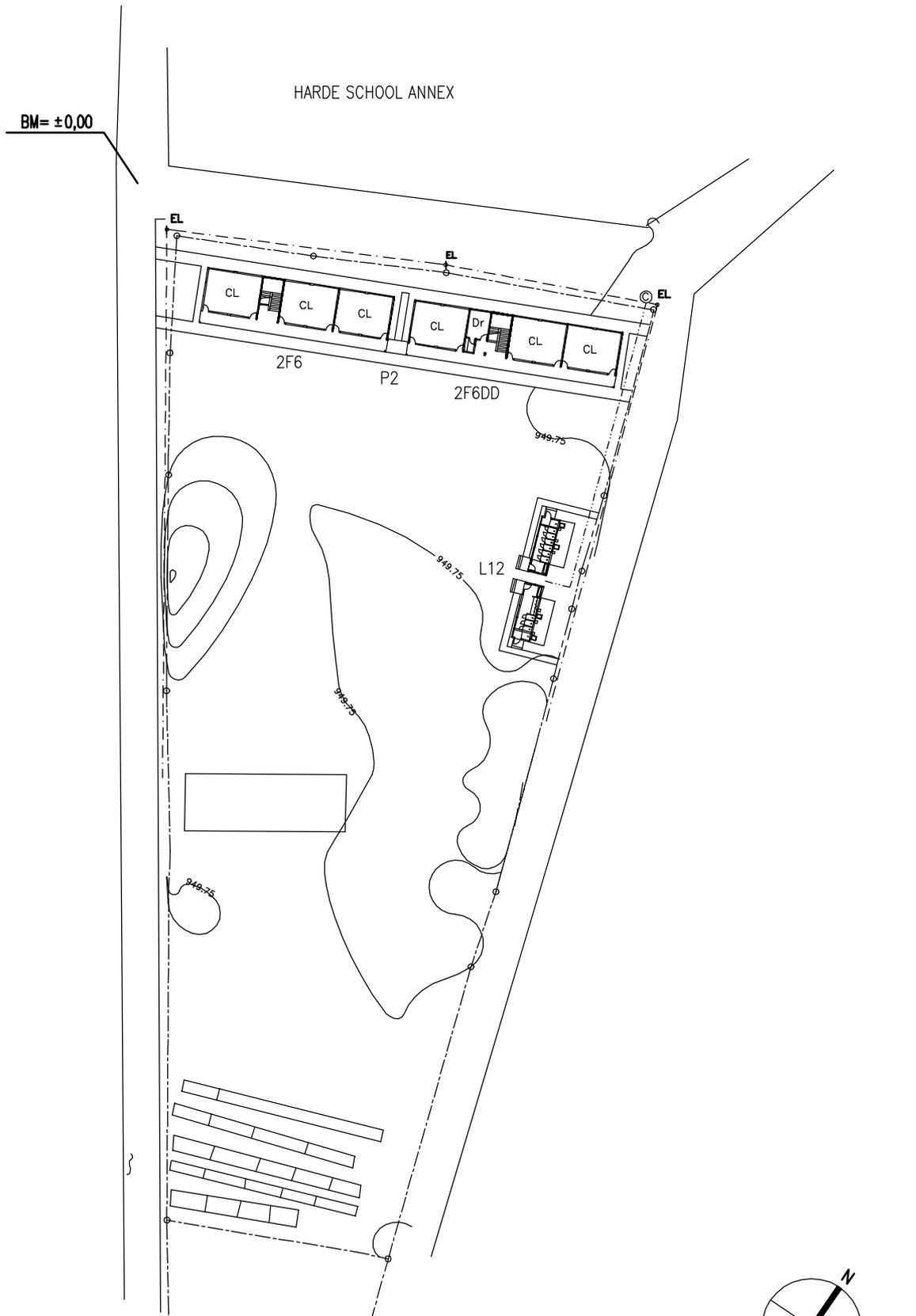
EP Domayo

PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

1 x 2F6DD + 1 x 2F4 + 1 x P1

1 x L8



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

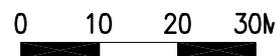
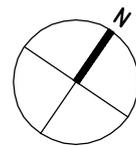
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



ECH. 1:1000

EN-4

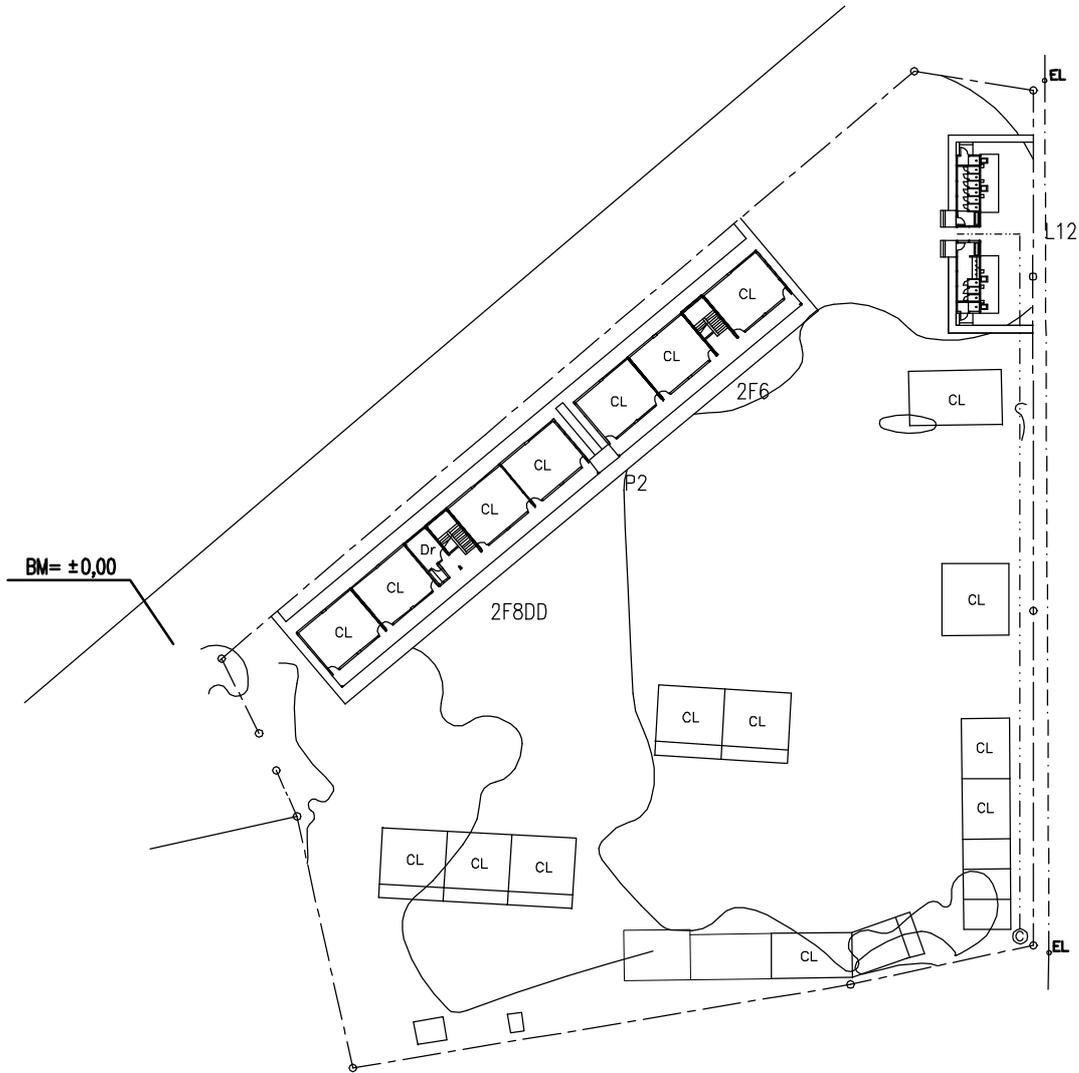
EP Lougoul

PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

1 x 2F6DD + 1 x 2F6 + 1 x P1

1 x L12



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

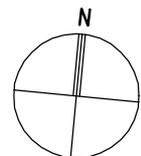
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

EN-5

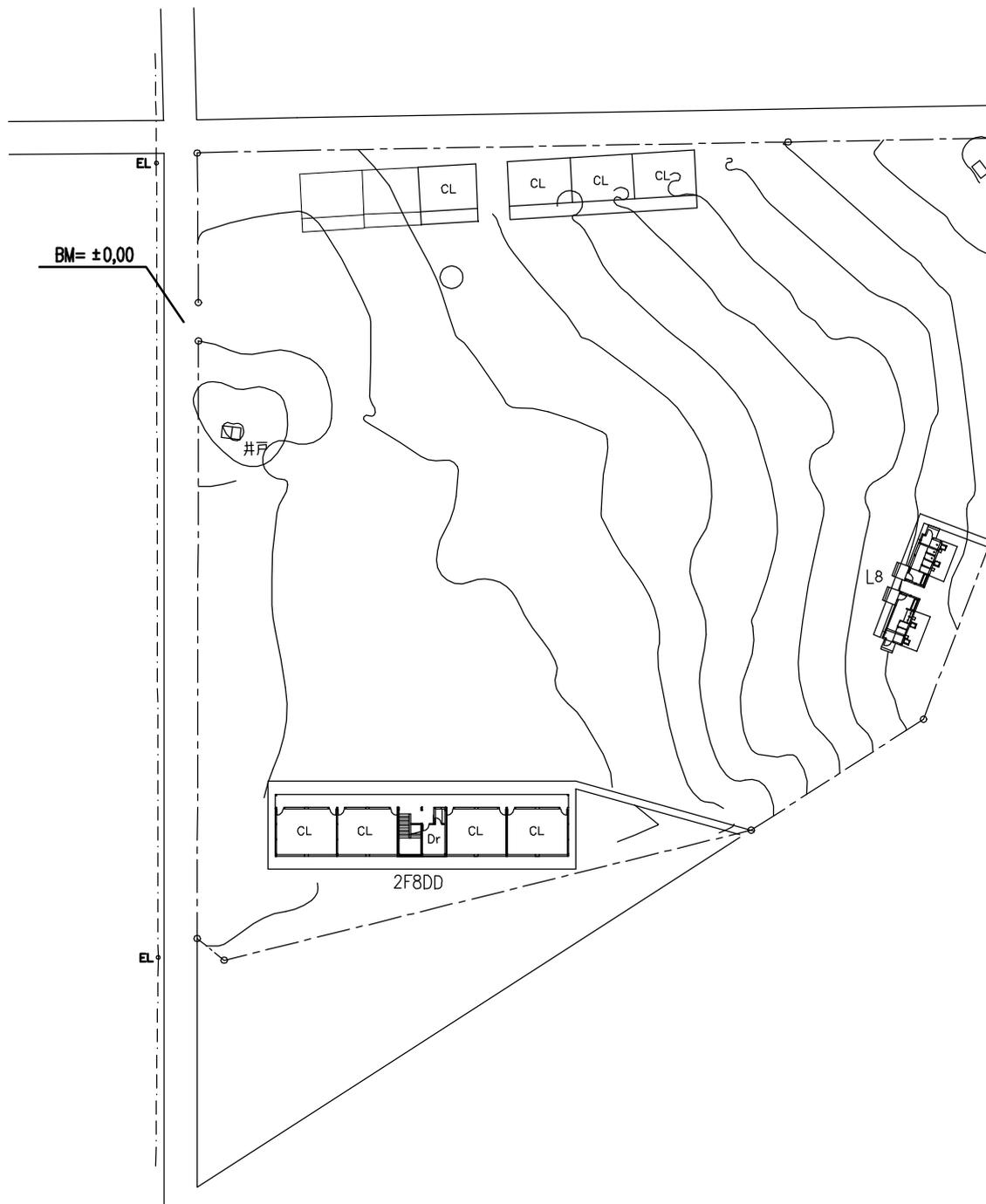
EP Lopere

PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

1 x 2F8DD + 1 x 2F6 + 1 x P2

1 x L12



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

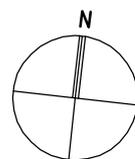
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 10 20 30M

ECH. 1:1000

EN-6

EP Doualare

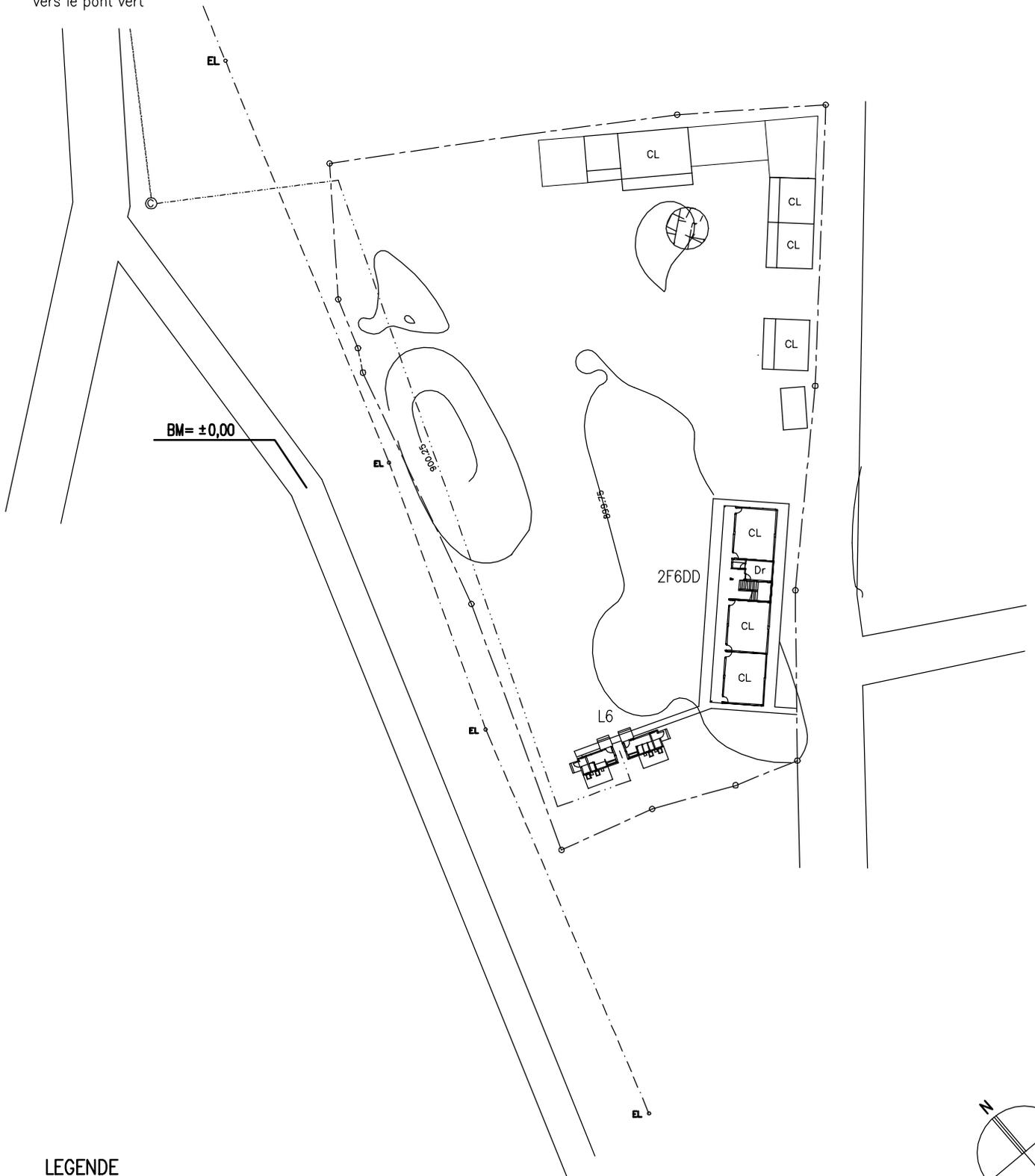
PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

1 x 2F8DD

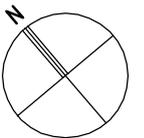
1 x L8

vers le pont vert



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

EN-7

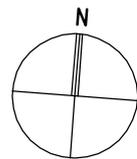
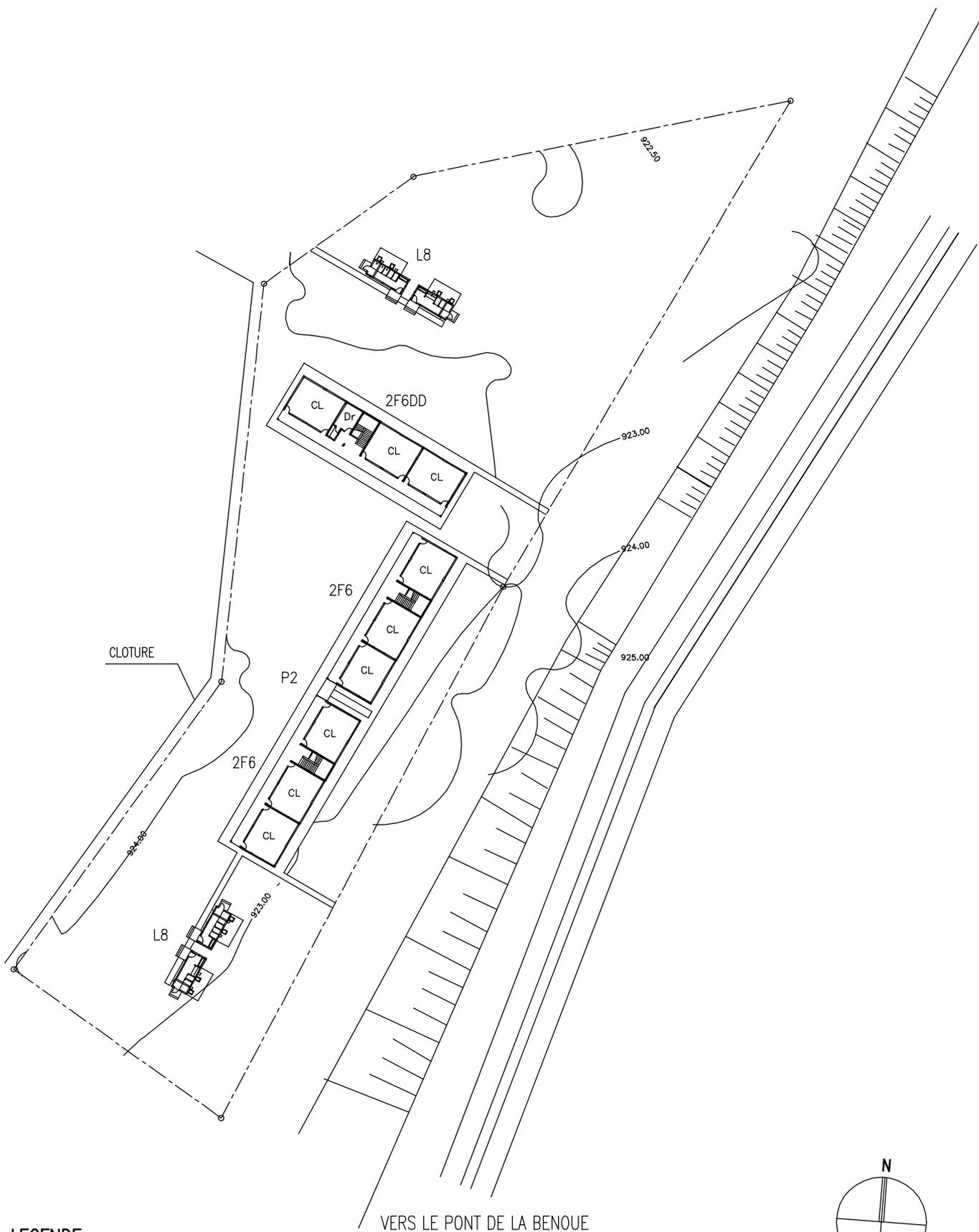
EP Pont Vert

PROVINCE : EXTREME NORD

ARRD. : Maroua

1 x 2F6DD

1 x L6



ECH. 1:1000

LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |

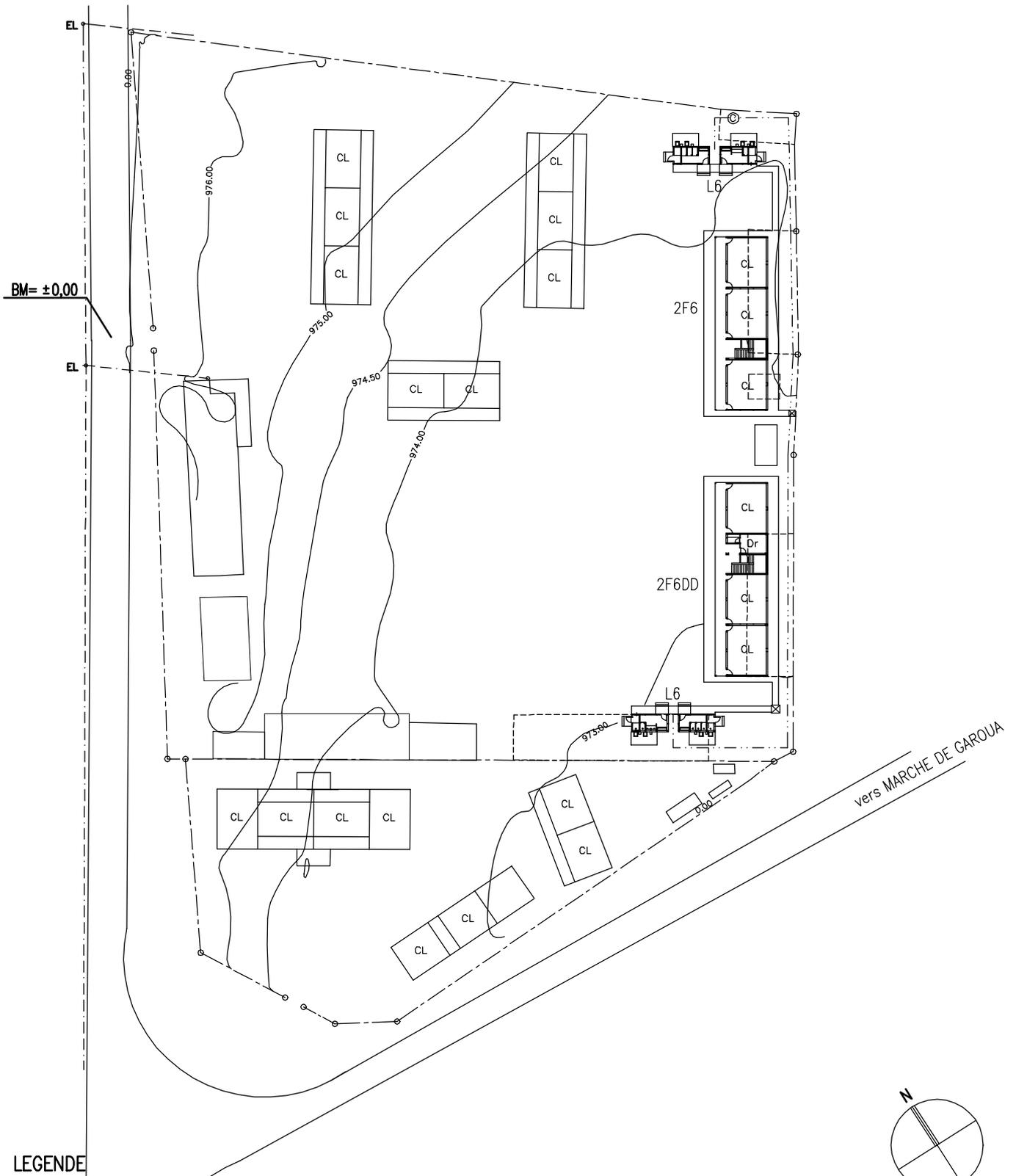
N-1

EP Benoue

PROVINCE : NORD

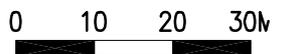
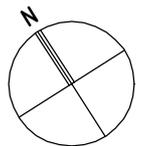
ARRD. : Garoua

1 x 2F6DD + 2 x 2F6 + 1 x P2
2 x L8



LEGENDE

- | | | |
|---|--|---|
|  BAT. A CONSTRUIRE |  A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION |  LIGNE ELECTRIQUE |
|  BAT. EXISTANT |  A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION |  CANALISATION D'EAU |



ECH. 1:1000

N-2

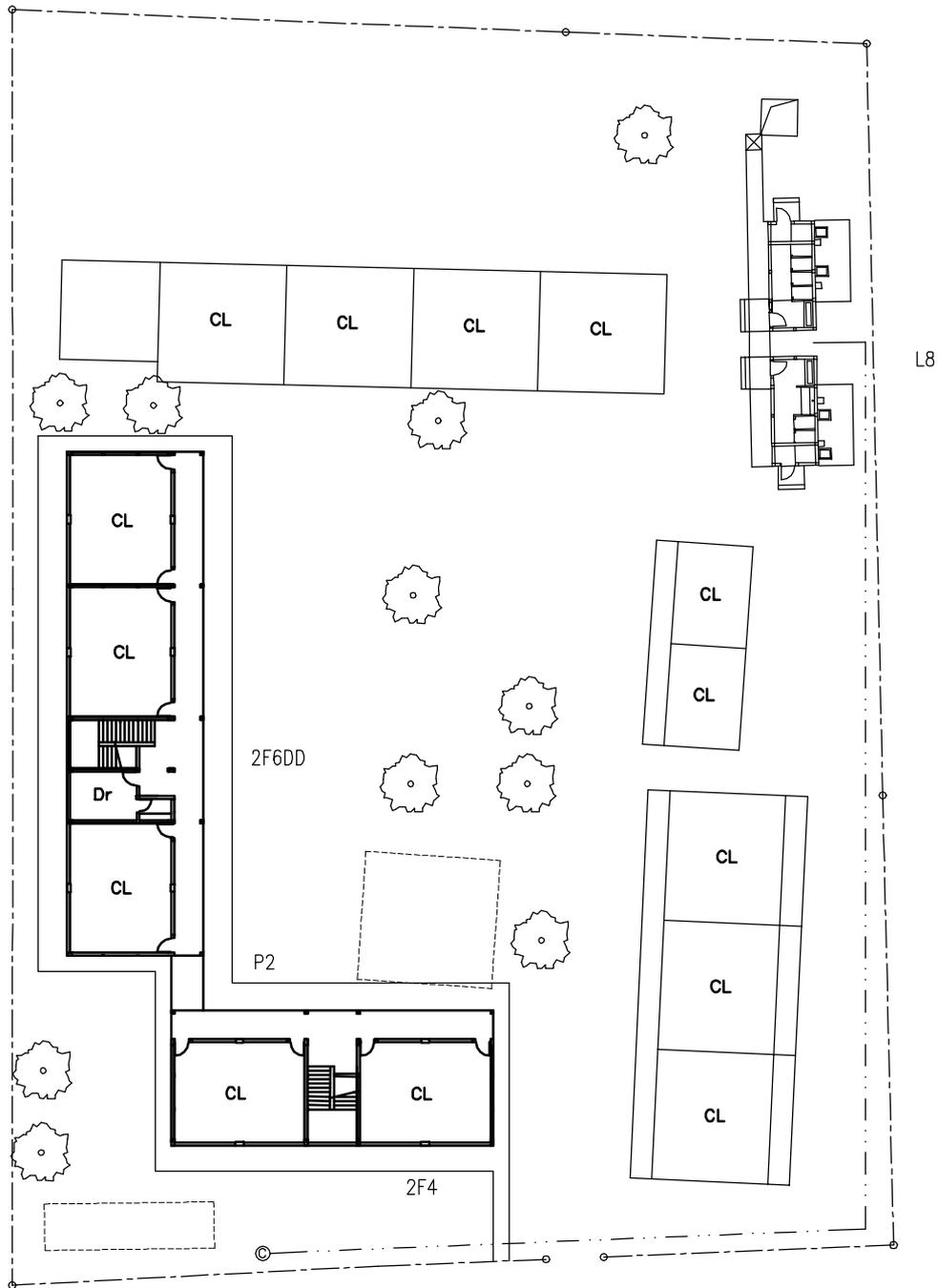
EP Garoua

PROVINCE : NORD

ARRD. : Garoua

1 x 2F6DD + 1 x 2F6

2 x L6



LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

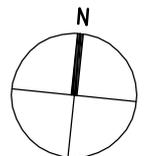
 BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU

0 5 10 15M

ECH. 1:500



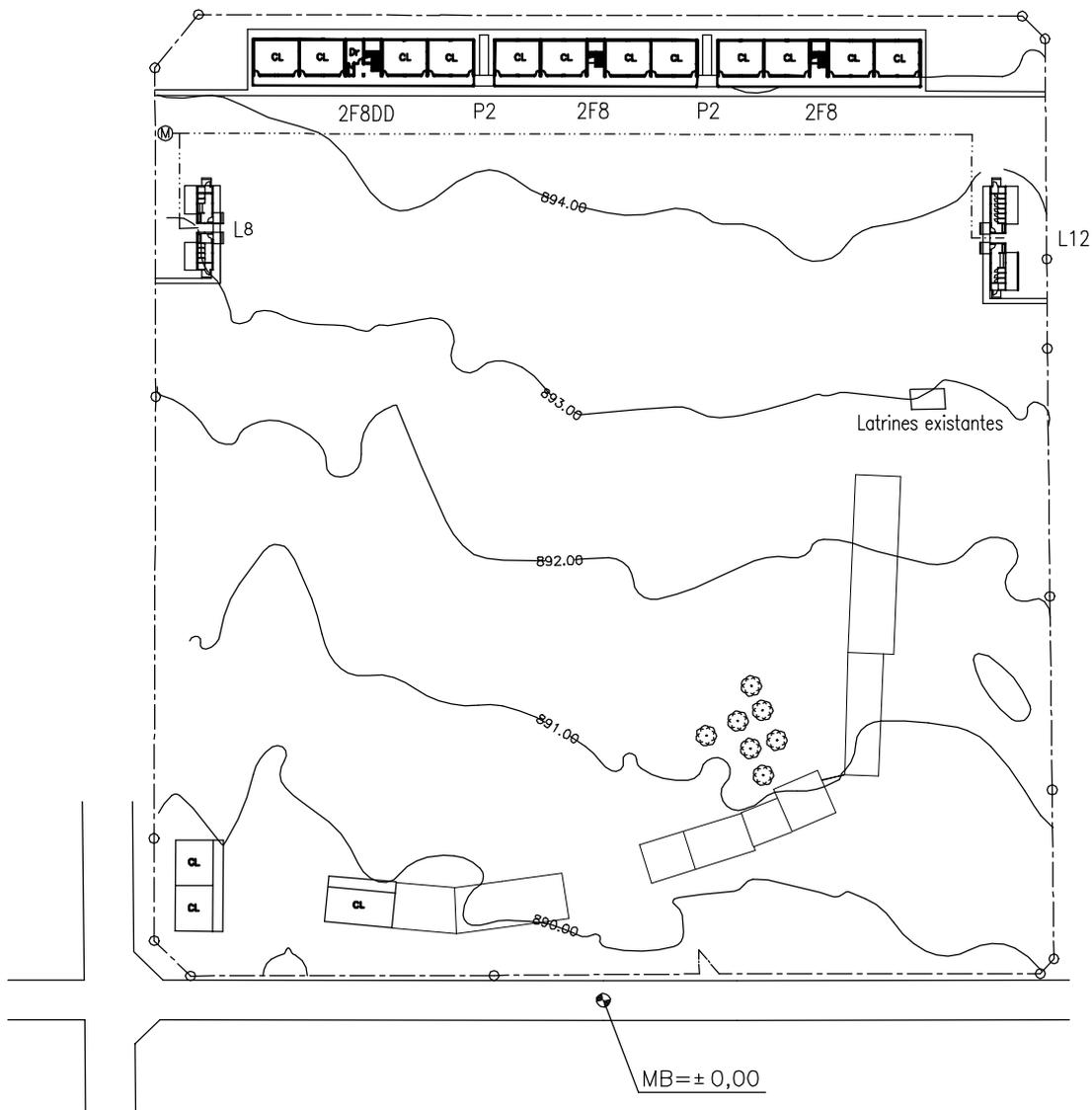
N-3

EP-Souari

PROVINCE : NORD

ARRD. : Garoua

1 x 2F6DD + 1 x 2F4 + 1 x P2
1 x L8



Sup= 34.476,66m²

LEGENDE

 BAT. A CONSTRUIRE

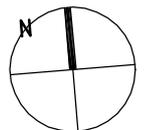
 A DEMOLIR AVANT CONSTRUCTION

 LIGNE ELECTRIQUE

 CL BAT. EXISTANT

 A DEMOLIR APRES CONSTRUCTION

 CANALISATION D'EAU



0 15 30 45M

ECH. 1:1500

N-4

EP Roumde Adja

PROVINCE : NORD

ARRD. : Garoua

1 x 2F8DD + 2 x 2F8 + 2 x P2
1 x L8 + 1 x L12

2-2-4 Plan d'Exécution

2-2-4-1. Principes d'exécution

(1) Conditions de base

Le présent Projet sera mis en oeuvre dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Gouvernement du Japon. Après que le Projet aura été approuvé par le conseil des ministres du Gouvernement du Japon, l'Echange de Notes (E/N) pour la mise en oeuvre du Projet sera conclu entre les deux Gouvernements. Ensuite le contrat des services de consultation sera conclu entre le Gouvernement camerounais et un consultant ayant la personnalité juridique japonaise qui procédera à la conception détaillée des infrastructures et équipements scolaires. A l'achèvement des plans de conception détaillée et du dossier d'appel d'offres, un appel d'offre à concurrence ouvert sera lancé auprès d'entrepreneurs de construction ayant la personnalité juridique japonaise et préqualifiés et l'entrepreneur adjudgé et le Gouvernement camerounais concluront un contrat sur la base duquel les travaux de construction des infrastructures scolaires et de fourniture des équipements seront mis en œuvre. Il est à noter que lesdits contrats des services de consultation et des travaux de construction entreront en vigueur après vérification par le Gouvernement japonais.

(2) Parties prenantes du Projet

1) Organisme d'exécution du Projet de la partie camerounaise

L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education National (MINEDUC) et la Division des Projets et de la Coopération (DPC) dudit ministère assurera la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble du Projet en tant qu'organisme d'exécution du Projet. Pour les démarches relatives à la conclusion du contrat des services de consultation avec le consultant et du contrat des travaux avec l'entrepreneur, le MINEDUC sera la partie contractante. La DPC assurera la gestion des travaux à la charge de la partie camerounaise notamment l'aménagement de terrains, l'adduction d'eau et la construction de clôture des sites d'écoles concernés par le Projet. En outre les démarches liées aux conventions relatives à la mise en œuvre du Projet entre les deux Gouvernements notamment l'Echange de Notes (E/N) relèvent de la compétence du Ministère des Affaires Economique, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) qui est un organisme chargé de l'aide extérieure.

2) Consultant

Le consultant effectuera la conception détaillée des infrastructures et des équipements et la supervision des travaux de construction conformément au rapport de l'étude du concept de base au titre du contrat des services de consultation à conclure avec l'organisme d'exécution de la partie camerounaise. De même il élaborera le dossier d'appel d'offres et fournira ses appuis pour la

sélection de l'entrepreneur et la conclusion du contrat des travaux de construction. Pour un bon déroulement des activités ci-dessus mentionnées, le consultant exécutera ses travaux en concertation étroite avec le MINEDUC et d'autres organismes concernés d'une part, et détachera au Cameroun les superviseurs en nombre nécessaire pendant la période d'exécution des travaux de construction.

3) Entrepreneur

Le Projet consiste à construire les infrastructures scolaires y compris l'approvisionnement en mobilier et la fourniture du matériel didactique. Il conviendra d'intégrer la fourniture du matériel didactique dans le contrat des travaux de construction compte tenu de la simplicité de son contenu et de sa petite taille. L'entrepreneur sélectionné par voie de l'appel d'offre à concurrence ouvert parmi les entrepreneurs préqualifiés conclura un contrat forfaitaire avec l'organisme d'exécution de la partie camerounaise au titre duquel il effectuera la construction des infrastructures et la fourniture du matériel. Lors de la soumission, en principe le contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant proposé le prix le moins disant et avant de procéder aux travaux l'entrepreneur ainsi sélectionné mettra en place au Cameroun un système d'exécution des travaux nécessaire pour achever les travaux dans les délais contractuels.

(3) Principes de base

Pour la réalisation du Projet il est primordial d'exécuter les travaux de construction et d'approvisionnement de la manière efficiente tout en mettant à profit dans la mesure du possible le savoir-faire et le réseau capitalisés à travers les projets précédents. Les principes de base en la matière sont comme suit :

- Mise à profit dans la mesure du possible des entreprises et du personnel technique locaux qui ont évolué à travers la réalisation de projets précédents afin de pouvoir exécuter les travaux de la manière efficiente et assurer la qualité requise en tenant compte de la situation actuelle au Cameroun ;
- Mise en œuvre systématique du contrôle de qualité, de la maîtrise des délais et de la maîtrise de la sécurité par les méthodologies homogènes afin de pouvoir exécuter de la manière efficiente les travaux simultanément sur plusieurs sites tout en maintenant un niveau de qualité requise ;
- Mise en valeur maximale des entrepreneurs, de la main d'œuvre et du matériel et des matériaux existants dans chacune des provinces pour une mise en œuvre au trot du Projet en considération de l'économie et de l'emploi des provinces concernées.

2-2-4-2. Conditions d'exécution

(1) Situation générale du secteur de construction et particularités locales

1) Entrepreneurs de construction et main d'œuvre

Par suite de la relance de l'économie au Cameroun depuis la fin des années 1990 le secteur de construction du pays qui restait stagnant pendant une certaine période reprend progressivement vie principalement grâce aux travaux publics. En effet, il existe de nombreux entrepreneurs enregistrés auprès du Gouvernement dont certains sont ceux de grande taille d'origine étrangère qui sont dotés du personnel technique et de la main d'œuvre qualifiée en nombre suffisant. Toutefois, la plupart des entrepreneurs ayant une certaine capacité d'exécution et compétence technique sont basés dans les 2 grandes villes de Yaoundé et de Douala où les travaux de grande taille sont concentrés, et souvent ces entrepreneurs envoient leur personnel technique et leur main d'œuvre qualifiée pour exécuter les travaux importants dans les provinces.

Pour la réalisation du Projet, il est tout à fait possible de faire appel à des entrepreneurs basés dans les provinces qui sont au fait de la situation locale, d'autant plus que les infrastructures scolaires à réaliser sont conçues sur la base du standard camerounais et ne nécessitent donc pas de techniques particulières pour l'exécution. Il est toutefois nécessaire de sélectionner les entrepreneurs sur la base d'une évaluation globale de la capacité d'exécution notamment les travaux réalisés dans le passé, la capacité d'approvisionnement en main d'œuvre et la capacité financière. Tout de même, il y a lieu d'envisager l'utilisation d'entrepreneurs basés dans les grandes villes et ayant une compétence technique élevée si nécessaire afin de pouvoir respecter les délais impartis et la qualité requise.

2) Conditions d'approvisionnement en matériaux de construction

Les principaux matériaux de construction sont tous disponibles au Cameroun. En effet, il existe plusieurs fournisseurs qui ont un réseau de distribution à l'échelle nationale. Néanmoins, en ce qui concerne les produits fabriqués tels que la menuiserie et le mobilier, étant donné que la technicité et la capacité d'offre de fabricants de petite et moyenne taille basés dans les provinces laissent à désirer, il faudra s'en approvisionner auprès de fournisseurs basés dans les grandes agglomérations de Yaoundé ou de Douala afin de pouvoir assurer l'approvisionnement en grande quantité et en qualité requise. En outre, pour certains matériaux (notamment les barres d'armature) dont la disponibilité en grande quantité est préoccupante par le reflet de la situation dynamique du secteur de construction, il y a lieu d'effectuer un approvisionnement planifié au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3) Situation du transport

Les routes reliant les grandes villes sont bien aménagées et praticables même pendant la saison

des pluies. Le transport à l'intérieur du pays repose principalement sur les véhicules de poids lourds ou le chemin de fer. Parmi les sites d'écoles ciblés du Projet, le transport ferroviaire est possible pour la province du Sud-Ouest (Kumba) et la province du Nord (jusqu'à Ngaoundéré par le transport ferroviaire et plus loin par le transport routier).

(2) Points auxquels il faut prêter une attention particulière dans l'exécution des travaux

Lors de l'exécution des travaux de construction des bâtiments scolaires du présent Projet, une attention particulière sera prêtée aux points suivants :

- Elaboration d'un planning d'exécution des travaux permettant d'effectuer les travaux de construction de la manière efficiente sur les nombreux sites d'écoles répartis dans les 5 provinces de 3 zones tout en respectant la qualité des travaux requise dans les délais impartis ;
- Pour les sites où les écoles existent déjà, élaboration du plan d'exécution des travaux en concertation étroite avec la direction de chacune des écoles concernées en prêtant une attention particulière dans le sens de pouvoir assurer convenablement les classes et la sécurité des élèves pour ne pas entraver le fonctionnement des écoles ;
- Tenue de réunions nécessaires au préalable avec le MINEDUC pour assurer la coordination adéquate en matière de l'exécution des travaux à la charge de la partie camerounaise d'une part, et après le démarrage des travaux, tenue de réunions notamment celles techniques mensuelles afin de confirmer l'état d'avancement des travaux et les problèmes pour que la partie camerounaise puisse faire le nécessaire pour l'exécution des travaux d'autre part ;
- Avant de procéder aux travaux, mise en oeuvre de démonstrations pour chaque corps de métier pour que les travailleurs puissent saisir les procédures, les modes d'exécution et l'objectif des travaux afin de pouvoir assurer la qualité d'exécution homogène ;
- Sélection de sous-traitants locaux sur la base du résultat d'évaluation minutieuse notamment sous les aspects des travaux réalisés dans le passé, de la compétence technique et de la capacité financière, et ce parmi les entreprises ayant une base dans les provinces concernées dans la mesure du possible ;
- Examen préalable avec soin de matériaux locaux à utiliser pour la construction sur leur qualité et leur disponibilité. En outre, leur approvisionnement sera assuré par de nombreux circuits afin de maintenir le principe de concurrence et de stabilité de fourniture ;
- Recrutement de la main d'œuvre au sein de la communauté locale dans la mesure du possible.

(3) Phasage (Tranches)

En considération de la taille adéquate en tant que projet à réaliser dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, de la répartition géographique des sites ciblés et de la capacité

d'exécution des entrepreneurs locaux, le Projet sera exécuté en 3 tranches. Le phasage se fera en principe sur la base de la répartition géographique des sites, et les sites de la province du Centre seront divisés en 2 tranches pour que le volume des travaux de chacune des tranches soit homogène. Le tableau 2-9 ci-après montre le contenu des travaux de chacune des tranches.

Tableau 2-9 Contenu des travaux de chacune des tranches

		Salle de classe	Bureau de directeur	Bloc sanitaire
Tranche 1	6 sites du Centre (tous les sites excepté les C-5 et C-8) 5 sites du Sud	138	32	15 blocs
Tranche 2	2 sites du Centre (C-5 Mballa IV et C-8 Mendong) 10 sites du Sud-Ouest	150	30	17 blocs
Tranche 3	6 sites de l'Extrême-Nord 4 sites du Nord	138	22	14 blocs
TOTAL	33 sites dans les 5 provinces	426	84	46 blocs

2-2-4-3. Etendue des Travaux

Conformément au schéma de l'aide financière non-remboursable, le présent Projet sera mis en oeuvre en collaboration avec les Gouvernements du Japon et du Cameroun. L'étendue des travaux de chacun des 2 Gouvernements est comme suit :

(1) Travaux à la charge de la partie japonaise

- 1) Construction des infrastructures scolaires
 - Construction de bâtiments de salles de classe (salles de classe, bureaux de directeur, magasins et salles polyvalentes)
 - Construction de blocs sanitaires (pour élèves et pour instituteurs)
- 2) Fourniture du mobilier
 - Tables bancs pour élèves, tables et chaises pour maîtres, tables, chaises et panneaux d'affichage pour les bureaux de directeur, tables et chaises pour les salles polyvalentes
- 3) Fourniture du matériel didactique
 - Règles, équerres, rapporteurs, compas, tés, cartes, brosses effaceurs pour tableau, globes terrestres et planches de langue et de science

(2) Travaux à la charge de la partie camerounaise

- Mise à disposition des terrains pour la construction des infrastructures scolaires ;

- Démolition et déchargement de débris de bâtiments et ouvrages existants pouvant entraver les travaux (avant le démarrage des travaux de construction) ;
- Abatage d'arbres, défrichage et terrassement de terrains pour la construction des infrastructures scolaires (avant le démarrage des travaux de construction) ;
- Construction de salles provisoires (avant le démarrage des travaux de construction) et leur démolition ;
- Construction de clôtures et portails ;
- Adduction d'eau ;
- Aménagement de l'extérieur et verdure

Les travaux à effectuer sur chacun des sites et leurs coûts sont présentés dans le document ci-joint.

2-2-4-4. Plan de Supervision des Travaux

(1) Principes de base de la supervision des travaux

Le consultant assurera la cohérence et le bon déroulement des travaux en ce qui concerne la conception détaillée, les activités relatives à la soumission, la supervision des travaux de construction et la réception des travaux par la partie camerounaise sur la base du présent concept de base, et conformément au système de l'aide financière non-remboursable du Gouvernement du Japon. Au stade de la supervision des travaux, il assurera la maîtrise d'œuvre en relation et coordination étroites avec les organismes concernés des deux Gouvernements et en donnant promptement les directives et conseils adéquats à l'entrepreneur des travaux de construction afin de pouvoir réaliser sans délais, les infrastructures scolaires en qualité conforme aux plans de conception. Les points qui demandent une attention particulière sont les suivants :

- Elaboration en premier lieu d'un plan de supervision qui met en exergue les points essentiels et tournées périodiques sur les chantiers afin de pouvoir assurer une supervision efficace des travaux sur les nombreux sites répartis sur une vaste étendue ;
- Concertation et coordination appropriées avec les populations locales et les communautés éducatives ainsi que directives adéquates à l'entrepreneur pour éviter tout problème de sécurité et toute perturbation dans le fonctionnement des écoles étant donné que les sites où interviendra le Projet sont pour la plupart ceux existants.
- Coordination appropriée du consultant avec le MINEDUC pour que les travaux à la charge de la partie camerounaise soient exécutés à temps, étant donné qu'il y a eu des contretemps lors de la réalisation des projets précédents

(2) Système organisationnel de supervision des travaux

Le Consultant mettra en place une équipe chargée du Projet composée principalement de personnes ayant participé à l'étude du concept de base afin de pouvoir mener les activités cohérentes à partir de la conception détaillée jusqu'à la supervision des travaux conformément aux principes de base susmentionnés.

Au stade de la supervision des travaux, le consultant désignera un architecte japonais comme superviseur résident qui assurera la supervision générale des travaux de construction ainsi que la communication et la coordination avec les organismes concernés pendant toute la période d'exécution des travaux. En même temps, il mettra en place au Japon un système de communication et d'appui composé entre autres du personnel technique qui aura effectué la conception détaillée pour assurer la maîtrise du planning d'exécution de l'ensemble du Projet, l'encadrement technique et l'appui au superviseur résident ainsi que le compte rendu auprès des différentes autorités compétentes du Japon. De plus, le consultant détachera des ingénieurs spécialisés en courte durée pour assister aux inspections ou effectuer l'encadrement des travaux de construction en temps voulu et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Il convient de préciser en outre que, compte tenu de la particularité du Projet qui nécessite une supervision efficace de nombreux sites, des ingénieurs-architectes locaux qui sont au fait de la situation locale seront recrutés et assisteront le superviseur résident.

(3) Activités de supervision des travaux

Les prestations que le superviseur devra assurer au stade de la supervision des travaux sont entre autres :

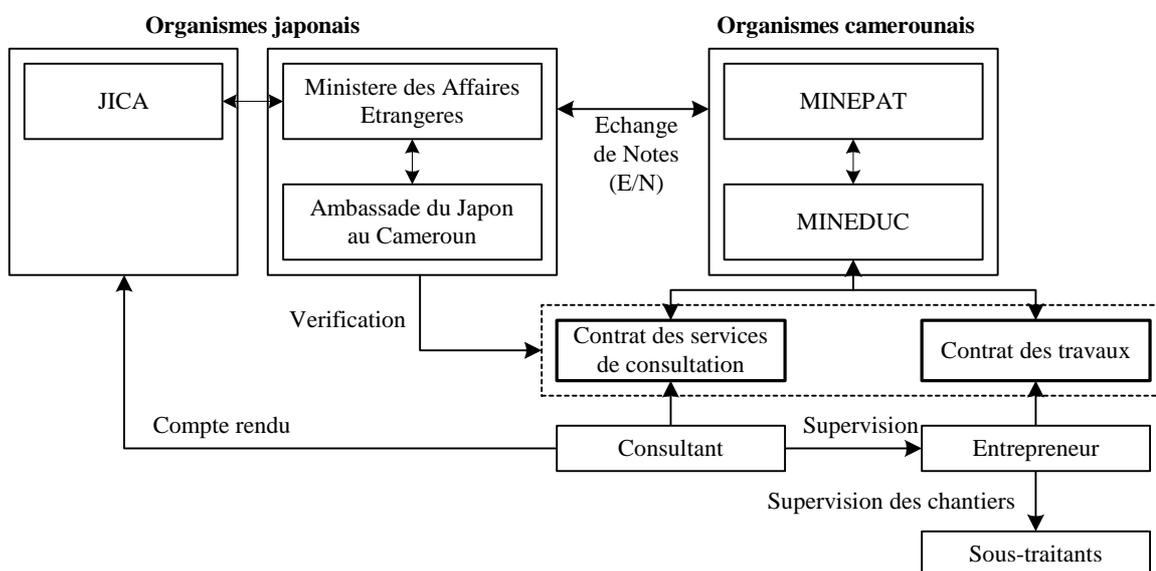
- Examen et approbation des documents graphiques d'exécution des travaux, des échantillons de matériaux de construction et de finition ainsi que des spécifications des équipements et matériels soumis par l'entrepreneur ;
- Inspection de la qualité et de la précision des travaux de chacun des corps de métier et encadrement de l'entrepreneur ;
- Examen des différents plans notamment le plan d'exécution des travaux, le planning d'exécution des travaux et la description sommaire des travaux, encadrement de l'entrepreneur et compte-rendu auprès du Maître d'Ouvrage ;
- Suivi de la quantité des travaux exécutés et de l'état d'avancement des travaux ainsi que compte rendu auprès des autorités compétentes des deux Gouvernements ;
- Coordination et confirmation de l'état d'avancement des travaux à la charge de la partie camerounaise ;

- Réalisation des inspections à l'achèvement des travaux ainsi qu'assistance et encadrement nécessaires à la réception des infrastructures et équipements scolaires ;
- Assistance aux différentes démarches notamment celles relatives à l'approbation de paiement et à l'achèvement des travaux.

(4) Organisation d'exécution du Projet

La Figure 2-1 ci-après illustre les relations entre les différents organismes concernés et l'organisation d'exécution du Projet au stade de l'exécution du Projet.

Figure 2-1 Organisation d'exécution du Projet



(5) Organisation de supervision des travaux de construction

Les travaux de construction du Projet seront exécutés simultanément sur de nombreux sites répartis sur une vaste étendue. Au fait les travaux seront exécutés par un entrepreneur japonais qui engagera plusieurs sous-traitants camerounais. Compte tenu de la répartition géographique des sites ainsi que de la capacité d'exécution des travaux et de la compétence technique des entreprises camerounaises, il conviendra de diviser les sites en plusieurs unités d'exécution, chacune composées de 3 ou 4 sites et de planifier la mobilisation du personnel adéquate et le système organisationnel d'exécution approprié, adaptés à une telle organisation de sites pour exécuter les travaux. En outre, afin de pouvoir assurer l'homogénéité de la technique d'exécution et de la qualité des travaux à travers la supervision cohérente, une base d'exécution sera mise en place dans laquelle un superviseur résidant de l'entrepreneur sera affecté pour assurer la maîtrise du planning général et le contrôle des conditions d'exécution des travaux d'une part, et pour concentrer l'approvisionnement en matériels et matériaux d'autre part.

En effet, à chacune des tranches une base sera mise en place compte tenu de la répartition géographique des sites ciblés afin de pouvoir assurer la supervision de la manière étroite, et en même temps à Yaoundé, capitale du pays, un bureau de liaison sera mis en place pendant toute la période d'exécution du Projet pour assurer la liaison et la coordination avec les différents organismes concernés notamment le MINEDUC et l'approvisionnement en matériel et matériaux dans la capitale ou ses alentours.

Le Tableau 2-10 ci-après montre le système organisationnel de supervision des travaux envisagé de chacune des tranches.

Tableau 2-10 Système organisationnel de supervision des travaux de chacune des tranches

	Provinces	Base d'exécution	Bureau de liaison	Nombre d'unités
Tranche 1	Centre et Sud	Yaoundé	-	3 unités (11 sites, 138 SdC)
Tranche 2	Centre et Sud-Ouest	Limbé	Yaoundé	4 unités (12 sites, 150 SdC)
Tranche 3	Extrême-Nord et Nord	Garoua	Yaoundé	3 unités (10 sites, 138 SdC)

2-2-4-5. Plan de Contrôle de Qualité

Le présent projet étant mis en oeuvre par plusieurs sous-traitants, il importera d'assurer une qualité homogène des travaux. A cette fin, on établira des procédures d'exécution des travaux communes à chaque site, précisant les procédés, les spécifications, les matériaux à utiliser, les séquences des travaux et les méthodes d'inspection. De plus, avant commencement de chaque travail, les démonstrations seront effectuées dans un chantier modèle pour que les travailleurs de chaque des corps de métier puissent se familiariser à fond avec les exigences des travaux à exécuter, notamment les procédures, la qualité et la précision requises, etc. Etant donné que ce projet porte sur cinq différentes provinces d'où conditions géotechniques diversifiées et que les bâtiments seront à 1 niveau et à 2 niveaux en construction à cadre, les travaux de terrassement et de bétonnage constituent les facteurs clé du contrôle de qualité.

Terrassement

La fouille devra se faire jusqu'à la profondeur prescrite et l'horizontalité du fond de fouille devra être maintenue. Après chaque remblayage, le sol devra être consolidé par dameuse tous les 300mm pour qu'il n'y ait pas de tassement. Le mode opératoire de terrassement diffère en fonction des caractéristiques du sol et de la profondeur de fouille. Il convient donc d'établir une notice déterminant la procédure d'exécution et la qualité recherchée des travaux tenant compte des caractéristiques géotechniques du sol.

Bétonnage

Barres d'armature

Si possible, obtenir de la part du fournisseur, un rapport d'essai des produits en vue de confirmer la qualité des matériaux et confier au laboratoire local un essai de traction de 3 types de barres d'armature (3 échantillons de chaque, donc 9 échantillons au total) à prélever toutes les 20 tonnes de barres fournies. Rédiger un document spécifiant les modes de stockage et de façonnage, les outils à utiliser, les spécifications des joints, la longueur d'ancrage, la forme de crochet, l'épaisseur de revêtement, les entretoises, etc. réaliser une inspection au cours d'assemblage des armatures et avant bétonnage dans le but d'assurer la qualité recherchée d'exécution.

Coffrage

Pour assurer la précision et la qualité du bétonnage, établir un document prescrivant pour chaque tranche les modes opératoires de fabrication, de pose et de conservation des coffrages

Bétonnage

Selon les situations du site, utiliser une toupie de petite taille pour faire un malaxage sur place. Faire un dosage volumique à l'aide d'une boîte de bois pour faciliter de compréhension par les travailleurs. Ayant confirmé la qualité de l'agrégat, du ciment et de l'eau, faire un essai de malaxage dans le laboratoire local et déterminer ainsi les doses pour chaque tranche à bétonner. Lors du bétonnage, réaliser l'essai d'affaissement et le prélèvement d'éprouvettes (3 pièces pour essais à 1 semaine / 7 semaines respectivement, pour chaque tranche), et après écoulement d'un nombre spécifié de jours, réaliser un essai de résistance à la compression chez le laboratoire local pour s'assurer que la résistance mécanique exigée est maintenue. Par ailleurs, la qualité du béton étant très dépendante des états des matériaux et de la pertinence de conservation après coulage, la description du mode opératoire de travail devra également porter sur la durée et la méthode de stockage des matériaux et la méthode de conservation du béton coulé.

2-2-4-6. Plan d'Approvisionnement en Matériel et Matériaux

Les infrastructures à construire par le Projet seront conçues en principe sur la base des méthodes de construction et les spécifications couramment utilisées au Cameroun, et de ce fait le matériel et les matériaux nécessaires à la construction de ces infrastructures scolaires y compris ceux importés sont tous disponibles sur le marché local. Les constituants, leurs spécifications et le pays d'approvisionnement des principaux matériaux et matériel sont comme suit :

- Ciment : Le ciment fabriqué et mis en circuit au Cameroun sera acheté sur le marché

local.

- Barres d'armature : Le produit fabriqué au Cameroun ou importé et mis en circuit sera acheté sur le marché local.
- Agrégats : Pour les Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest , le sable de rivière et le gravier de bonne qualité sont disponibles le long du fleuve Sanaga. Pour les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord le sable de rivière et le gravier extraits aux environs des sites ciblés sont disponibles. De ce fait les agrégats seront achetés aux environs des sites.
- Coffrage : Les coffrages en bois couramment utilisés au Cameroun seront utilisés.
- Béton : Le béton sera fabriqué sur chacun des sites au moyen d'un malaxeur de béton.
- Blocs de béton (y compris les hourdis et les claustras) : Les blocs sont fabriqués et mis en circuits par les petits fabricants mais du fait du contrôle inadéquat, leur qualité n'est pas satisfaisante. Les blocs seront donc fabriqués sur chacun des sites afin d'assurer la qualité requise.
- Bois de construction, menuiserie et mobilier en bois : La plupart des usines de fabrication basées dans les provinces sont de petite taille si bien que la qualité de séchage, de traitement anti-termite, la précision de façonnage et la capacité d'offre laissent à désirer. De ce fait, le bois de construction ainsi que la menuiserie et le mobilier en bois destiné au présent Projet seront achetés auprès d'usines de grande taille basées aux environs de Douala ou de Yaoundé.
- Couverture : Les tôles ondulées en aluminium fabriquées au Cameroun seront achetées.
- Peinture : Le produit de bonne qualité fabriquée par un fabricant franco-camerounais est disponible sur le marché local.
- Installations sanitaires : Pour les tuyauteries, celles fabriquées au Cameroun seront utilisées, et pour les appareils sanitaires et les accessoires de tuyauteries ceux importés seront utilisés.

Tableau 2-11 Pays d'approvisionnement de principaux matériaux et matériel

Désignation	Approvisionnement au Cameroun		Approvisio-nnem ent dans un pays tiers	Remarques
	Produit camerounais	Produit importé		
Travaux de bâtiments				
Ciment				Uniquement le produit fabriqué par le fabricant franco-camerounais
Sable (agrégat fin)				Sable de rivière
Gravier (agrégat grossier)				Gravier de rivière
Barre d'armature				Produits importés de l'Afrique du Sud, de la France, de l'Espagne ou d'autre pays
Matériau de coffrage				Planche en bois
Bloc de béton				Fabrication sur chacun des sites
Carreau céramique				Produits importés de l'Espagne, etc.,
Contreplaqué				
Bois de construction				Les bois d'ossature seront approvisionnés à Douala ou à Yaoundé
Tôle ondulée en alu				
Menuiserie en bois				Approvisionnement à Douala ou à Yaoundé
Quincaillerie pour la menuiserie				Produits importés des pays de l'UE
Verre				Produits importés des pays de l'UE, etc.
Peinture				Produit fabriqué par le fabricant franco-camerounais ou autre
Mobilier en bois				Fabrication dans les usines de Douala ou de Yaoundé
Travaux de plomberie				
Tuyaux en PVC				
Accessoire de tuyauterie				Produits importés des pays de l'UE
Appareils sanitaires				Produits importés de la chine, des pays de l'Europe, etc.
Matériel didactique				Produits standards du MINEDUC

2-2-4-7. Planning d'exécution

Au cas où le présent Projet serait exécuté dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Gouvernement du Japon, après que l'Echange de Notes (E/N) aura été conclu entre les deux Gouvernements, un contrat des services de consultation sera conclu entre le Gouvernement du Cameroun et un consultant. Après quoi, le Projet sera exécuté en 3 étapes, à savoir :

- l'élaboration des documents de conception définie ;;
- la soumission et la conclusion du contrat des travaux ; et
- l'exécution des travaux de construction et de la fourniture des équipements.

(1) Documents de conception détaillée

Le consultant élaborera les documents de conception détaillée et le dossier d'appel d'offres sur la base du présent concept de base. Le dossier d'appel d'offre sera constitué des documents graphiques de conception détaillée, des spécifications et des instructions aux soumissionnaires. Au début et à la fin de l'élaboration des documents de conception détaillée le consultant se concertera avec les organismes concernés de la partie camerounaise pour obtenir l'approbation du dossier d'appel d'offres par ces derniers avant de procéder aux démarches relatives à la soumission. La durée nécessaire entre la conclusion du contrat des services de consultation et l'élaboration des documents de conception détaillée est de l'ordre de 3,0 à 3,5 mois.

(2) Démarches relatives à la soumission et conclusion du contrat des travaux

A l'issue de l'élaboration des documents de conception détaillée le consultant procédera, en lieu et place du MINEDUC, à la préqualification des soumissionnaires (P/Q) pour un appel d'offre à concurrence ouvert par la publication d'un avis dans un journal. Ensuite une séance de dépouillement des offres remises par les soumissionnaires ayant satisfait aux conditions de préqualification sera tenue au Japon en présence des personnes concernées. Le soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante sera retenu comme adjudicataire à condition que le contenu de son offre soit jugé adéquat, et conclura le contrat des travaux avec le MINEDUC. Le délai nécessaire à partir des démarches relatives à la soumission jusqu'à la conclusion du contrat des travaux sera de l'ordre de 2,5 mois.

(3) Travaux de construction et approvisionnement en équipements

Après que le contrat des travaux aura été conclu et vérifié par le Gouvernement du Japon, les travaux de construction démarreront. Le délai des travaux de construction sera de l'ordre de 6 mois pour les modules à 1 niveau, 8 mois pour les modules R + 1, et 7 mois pour les blocs sanitaires. Si la main-d'œuvre, le matériel et les matériaux d'ouvrages provisoires sont utilisés de la manière efficiente et rentable en décalant la période d'exécution des différents corps de métiers de chaque site, il serait possible d'exécuter l'ensemble des travaux en 12 mois. Compte tenu des travaux de déblai et remblai à réaliser sur certains sites, de la nécessité du délai additionnel pour les travaux de fondations due aux conditions de sol dans la Province de l'Extrême-Nord, et de l'utilisation efficace du personnel et des matériaux d'ouvrages provisoires en décalant la période d'exécution des travaux de chacun des sites, la durée totale de chacune des tranches est estimée à 12 mois.

Le planning d'exécution envisagé est présenté dans le Tableau 2-12 ci-après.

Tableau 2-12 Planning d'exécution du Projet

Tranche 1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Conception détaillée et soumission	■ (Etude sur place)				□ (Avis de P/Q et préqualification)								
	□ (Concep détail.)		■ (Etude sur place)		□ (Estimation)								
Travaux de construction et approvisionnement	■ (Soumission et contrat de travaux)												
	□ (Travaux préparatoires)												
	□ (Déblai/remblai sur certains sites)												
	□ (Travaux de fondation)												
	□ (Travaux de gros œuvre et couverture)												
	□ (Travaux de finition extér. et amén. extér.)												
	□ (Travaux de finition intérieure)												
	□ (Approv./mise en place mobilier et équip.)												
(Construction et approv. : total 12,0 mois)													
Tranche 2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Conception détaillée et soumission	■ (Etude sur place)				□ (Avis de P/Q et préqualification)								
	□ (Concep détail.)		■ (Etude sur place)		□ (Estimation)								
Travaux de construction et approvisionnement	■ (Soumission et contrat de travaux)												
	□ (Travaux préparatoires)												
	□ (Déblai/remblai sur certains sites)												
	□ (Travaux de fondation)												
	□ (Travaux de gros œuvre et couverture)												
	□ (Travaux de finition extér. et amén. extér.)												
	□ (Travaux de finition intérieure)												
	□ (Approv./mise en place mobilier et équip.)												
(Construction et approv. : total 12,0 mois)													
Tranche 3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Conception détaillée et soumission	■ (Etude sur place)				□ (Avis de P/Q et préqualification)								
	□ (Concep détail.)		■ (Etude sur place)		□ (Estimation)								
Travaux de construction et approvisionnement	■ (Soumission et contrat de travaux)												
	□ (Travaux préparatoires)												
	□ (Travaux de fondation)												
	□ (Travaux de gros œuvre et couverture)												
	□ (Travaux de finition extér. et amén. extér.)												
	□ (Travaux de finition intérieure)												
	□ (Approv./mise en place mobilier et équip.)												
	(Construction et approv. : total 12,0 mois)												

2-3. Obligations de la partie camerounaise

(1) Travaux à la charge de la partie camerounaise

Les travaux que la partie camerounaise devra prendre en charge dans le cadre du présent Projet, et qui ont été confirmés au stade de l'étude du concept de base sont les suivants :

- Acquérir les terrains nécessaires à la construction des infrastructures scolaires ;
- Démolir et décharger des sites du Projet les obstacles tels que bâtiments et arbres existants avant le commencement des travaux, aménager et niveler les terrains ;
- Prévoir les salles de classe provisoires pour assurer les cours durant les travaux de construction selon la nécessité ;
- Aménager les voies d'accès nécessaires aux travaux de construction selon la nécessité ;
- Raccorder les sites à l'adduction d'eau si besoin est ;
- Construire les portails et les clôtures sur les sites où ceux-ci sont jugés nécessaires du point de vue de la sécurité et de la mesure contre le vandalisme ;
- Accorder aux nationaux japonais et aux membres des personnes morales japonaises dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au Cameroun afin qu'ils puissent exécuter leur travail ;
- Exonérer les nationaux japonais et les personnes morales japonaises des droits de douane, des taxes intérieures y compris les taxes sur la valeur ajoutée et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le Gouvernement du Cameroun à l'égard de la fourniture des produits et des services effectués en vertu des contrats vérifiés ;
- Assurer le remboursement prompt des taxes sur la valeur ajoutée imposées sur les matériels et matériaux destinés à la réalisation du Projet ;
- Prendre les mesures nécessaires au déchargement et au dédouanement rapides des matériels et matériaux destinés à la réalisation du Projet ;
- Payer les commissions bancaires à une banque japonaise conformément à l'Arrangement Bancaire, notamment la commission de notification de l'Autorisation de Paiement (A/P) et les commissions de paiement ;
- Mobiliser et affecter les instituteurs nécessaires au fonctionnement des infrastructures scolaires qui seront construites par le Projet ;
- Mettre en place un système approprié et assurer la dotation budgétaire pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures construites et des équipements fournis par le Projet ;
- Prendre en charge tous les frais nécessaires à l'exécution du Projet, en dehors des frais qui sont couverts par le Don.

(2) Contenu des travaux à la charge de la partie camerounaise

Les travaux à la charge de la partie camerounaise liés aux travaux de construction sont indiqués par site dans le Tableau 2-13. En particulier l'aménagement des terrains (enlèvement des bâtiments et arbres existants, nivellement des terrains et aménagement des voies d'accès) et la construction des salles de classe provisoires devront être exécutés et achevés sûrement par la partie camerounaise avant le démarrage des travaux de construction du Projet. En effet ces travaux seront exécutés moyennant la dotation budgétaire que le MINEDUC demandera au titre du budget d'investissement public au MINEPAT. Par conséquent, pour que les travaux du Projet puissent être exécutés sans délais, il appartient au MINEDUC d'élaborer à l'avance le plan d'exécution des travaux à la charge de la partie camerounaise et de faire la demande du budget au moment opportun pour chaque tranche.

Quant à la construction des clôtures, excepté la ville de Yaoundé, dans les villes de province, les conditions de sécurité sont relativement bonnes et la plupart des sites d'écoles existants ne sont pas clôturés. La nécessité et l'ordre de priorité de la clôture seront déterminées site par site. Les clôtures seront construites prioritairement sur les sites d'écoles situés dans le centre ville et/ou le quartier populaire. En effet, parmi ces sites, les 4 sites de Yaoundé dont l'un attenant à la prison seront la priorité des priorités.

Tableau 2-13 Contenu des travaux à la charge de la partie camerounaise

	NO.	Site	Travaux devant être exécutés avant le démarrage des travaux du Projet						Travaux devant être exécutés avant l'achèvement des travaux du Projet					
			Terrassement			Construction de salles de classe provisoires		Aménagement de voie d'accès	Adduction d'eau	Construction de portail et murs de clôture				
			Démolition des bâtiments existants		Mise à la disposition de terrain	Nombre de salles	Ml *1			m	Priorité *2			
			en bois m ²	en dur m ²										
Phase 1														
Centre	C-1	EPA Mfou Centre		-		-			-	-		380	B	
	C-2	EP d'Obeck			705		SE	7			20	480	A	
	C-3	EPA Oyack		-		-				-	-			
	C-4	EP Ngallan		-		-				-	-			
	C-6	EP Kondengui			52	1,335			14		-	Exist.	290	A
	C-7	EPA/GBPS Essos II			63	1,366			14		-	Exist.	230	A
	Sud	S-1	EPA Sangmelima Gr.2		-		-					Exist.	-	
S-2		EP Akon			187		SE	2			20	-		
S-3		EP Monavebe		-		-					-	-		
S-4		EP New Bell			183		SE	2			Exist.	260	B	
S-5		EPA Ebolowa			252						Exist.	105	B	
Phase 2														
Centre	C-5	EP/GBPS Mballa IV			1,478	1,200		26			-	Exist.	-	Exist.
	C-8	EP Mendong		-		-					-	Exist.	200	A
Sud-Ouest	SW-1	GS Buéa Town		-		-					30	-		
	SW-2	EPF Buéa		-		-					Exist.	500	B	
	SW-3	GPS/EPF Mile I		-		-					30	-		
	SW-4	GS Bota		-		-					Exist.	-		
	SW-5	GS Limbe DB		-		-					Exist.	585	B	
	SW-6	EPF Limbe DB		-		-					20	140	B	
	SW-7	GBPS Kumba Mbeng			337		SE	5			100	-		
	SW-8	GPS Kumba Town				452		SE	6		-	Exist.	530	B
	SW-9	GS Fiango		-		-					-	-		
	SW-10	GBPS/EPF Kosala		-		-					-	Exist.	300	B
Phase 3														
Extrême Nord	EN-1/2	EPA Founangue		-		-					20	-		
	EN-3	EP Domayo			435		SE	4			20	-	Exist.	
	EN-4	EP Louggol		-		-					20	380	B	
	EN-5	EP Lopere		-		-					Exist.	-	Exist.	
	EN-6	EP Doualare		-		-					-	-	Exist.	
	EN-7	EP Pont Vert		-		-					40	280	B	
	Nord	N-1	EP Benoue		-		-					-	-	
N-2		EP Garoua			785		SE	4			Exist.	-	Exist.	
N-3		EP Souari			85						Exist.	-	Exist.	
N-4		EP Roumde Adja		-		-					20	-	Exist.	

SE : Au sein du site existant

*1 La case en blanc signifie le site où les installations d'alimentation en eau ne seront pas mises en place.

*2 Priorité A : La clôture est indispensable ; elle doit être construite avant l'achèvement des travaux du Projet.

Priorité B : La construction de la clôture est souhaitable.

Case en blanc : La construction de la clôture n'est pas impérativement nécessaire.

2-4. Plan de fonctionnement et de maintenance du Projet

(1) Système de fonctionnement et de maintenance

Le fonctionnement et la maintenance des infrastructures scolaires à construire et des équipements à fournir par le Projet seront assurés par le conseil d'école et l'association des parents d'élèves (APE) qui sont composés des représentants des communautés éducatives et le directeur d'école en collaboration entre eux sous la supervision du MINEDUC et des délégations décentralisées dudit ministère (niveaux des provinces, départements et arrondissements). Le conseil d'école dont la mise en place au sein de chacune des écoles est obligatoire a été institutionnalisé par le "Décret portant organisation des établissements scolaires publics" daté du 19 février 2001 comme organe de supervision, de conseil, de délibération et d'évaluation du fonctionnement de l'école publique. Il s'agit en effet d'une entité qui fournit son appui au directeur d'école et participe au fonctionnement de l'école. Toutefois, du fait que sa mise en place est récente, ses attributions au sein de chacune des écoles ne sont pas toujours identifiées clairement et l'APE qui se chargeait du fonctionnement d'école bénévolement depuis longtemps continue à jouer un rôle important. Le MINEDUC porte ses efforts au renforcement de la capacité du conseil d'école avec l'appui des donateurs ; lequel conseil d'école devra donc pouvoir se charger des tâches ci-dessous indiquées :

- Adopter le règlement intérieur, l'organigramme et le projet d'école ;
- Adopter et contrôler le budget d'école et mobiliser les ressources financières ;
- Gérer et s'assurer de la bonne utilisation des infrastructures, des ressources humaines et des matériels ;
- Participer aux activités de promotion de la scolarisation de la localité.

De manière plus concrète, le personnel enseignant dirigé par le directeur d'école assure l'entretien quotidien des infrastructures et équipements et les élèves assurent le nettoyage quotidien des locaux de l'école sous la supervision du personnel enseignant. En ce qui concerne les interventions qui nécessitent des dépenses telles que les réparations, celles de petite taille sont en principe prises en charge par l'APE et lorsqu'il s'agit de réparation ou de réhabilitation de grande envergure le budget doit être demandé pour chaque cas comme budget d'investissement public du MINEDUC. Toutefois, du fait que les infrastructures à construire par le Projet sont conçues avec le principe de ce qu'on appelle «maintenance free», les coûts de maintenance et de réparation ne seront pas nécessaires pour une période d'environ 5 ans à condition que les infrastructures soient utilisées et entretenues correctement.

(2) Budget de fonctionnement

1) Frais du personnel

Les instituteurs des écoles publiques qui sont les fonctionnaires de l'Etat sont payés sur le budget du MINEDUC. Auparavant, tous les salaires des instituteurs étaient gérés au niveau central du MINEDUC, mais depuis 2004, dans le cadre de la décentralisation, les salaires sont inscrits dans le budget des délégations provinciales du MINEDUC et gérés à ce niveau. En outre, dans certaines des écoles ciblées du Projet, le gardien et les instituteurs pour combler le déficit sont engagés moyennant les sommes versées à titre de cotisation pour APE et ce phénomène est manifeste dans les Provinces du Nord et de l'Extrême-Nord en particulier pour les instituteurs. Du point de vue de l'équité de prise en charge, les instituteurs nécessaires devront être recrutés normalement en tant que fonctionnaires d'Etat. Cependant, compte tenu de la situation actuelle du déficit en instituteurs dans ces provinces et de la situation financière difficile, il ne serait pas possible de résoudre d'un jour à l'autre ce problème d'instituteurs recrutés par les APE. Par conséquent, seulement l'affectation des instituteurs additionnels nécessaires en fonction de la situation actuelle de chacune des écoles sera prise en compte dans le cadre du Projet.

2) Autre frais de fonctionnement

A part les frais du personnel, les frais de fonctionnement ci-après seront nécessaires :

- Paquet minimum (fourniture en nature) fourni moyennant le budget du MINEDUC à la rentrée scolaire

Les paquets minimums constitués entre autres de craies, peinture ardoisine, kit de pharmacie scolaire, imprimés, cahiers, matériel de bureau et matériel didactique de base sont distribués par l'intermédiaire des délégations départementales.

- Budget de fonctionnement (2.200 FCFA/élève) géré par les délégations provinciales et départementales

Les chapitres de dépenses sont définis au sein de chacun des départements et varient d'un département à l'autre. Ils sont utilisés notamment pour la prime d'assurance pour élèves, les frais de santé et de soins médicaux, l'achat de livres, les activités socioculturelles et l'achat du matériel didactique, et s'ajoutent à ceux-ci dans certains départements, le salaire de gardien, les consommations d'eau et d'électricité et d'autres frais de fonctionnement. En effet, chacune des écoles dépose la demande de budget sur la base duquel le budget est affecté par l'intermédiaire des délégations départementales. Le Tableau 2-14 ci-après montre le budget de fonctionnement d'école des provinces ciblées en 2004. Le tableau montre qu'un montant proche de 2.200 FCFA par élève est affecté bien que celui-ci varie d'une province à l'autre en raison de la variation du nombre d'élèves.

Tableau 2-14 Budget de fonctionnement par élève (FCFA, 2004)

Province	Paquet minimum	Budget de fonctionnement
Centre	877	2.277
Sud	1.364	2.106
Sud-Ouest	791	2.357
Extrême-Nord	569	1.934
Nord	634	1.713

▪ Cotisation pour APE

Dans toutes les écoles ciblées du Projet les cotisations pour APE sont perçues. Le montant varie entre 1.000 et 5.000 FCFA par ménage, soit une moyenne de 1.587 FCFA/an. Dans les écoles où les instituteurs et/ou le gardien sont engagés moyennant la somme ainsi perçue, le montant est quelque peu supérieur à ceux qui viennent d'être mentionnés, et varient entre 2.000 et 2.500 FCFA. Du fait qu'il y a des ménages qui envoient plusieurs enfants à l'école ou qui ne peuvent pas les payer, le pourcentage des enfants qui paient les cotisations par rapport au nombre total d'élèves est de l'ordre de 50 %. Les sommes ainsi perçues sont utilisées notamment pour l'entretien quotidien des infrastructures scolaires, le paiement de la consommation d'eau et d'électricité, les œuvres scolaires et le transport d'une part et pour l'achat des matériels et fournitures scolaires en déficit auxquels le budget de fonctionnement d'école affecté par l'Etat ne peut pas subvenir.

Pour les frais de consommation d'eau et d'électricité, leurs ressources financières varient suivant l'école, à savoir :

- prise en charge sur le budget de fonctionnement d'école affecté par l'Etat ;
- prise en charge par l'APE ;
- prise en charge par les collectivités locales.

Etant donné que le présent Projet n'a pas pour objectif l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, les frais de fonctionnement additionnels à part ceux de fonctionnement et d'entretien des infrastructures construites et équipements fournis par le Projet ne seront pas nécessaires.

3) Frais d'entretien des infrastructures

En ce qui concerne les frais d'entretien quotidien des infrastructures scolaires, un système de dotation budgétaire à cet effet n'est pas encore mise en place et dans la plupart des cas il faut faire appel aux collectivités locales et/ou aux APE. A l'instar de ce qui se pratique actuellement, l'entretien des infrastructures qui seront construites par le Projet sera assuré moyennant une partie de la somme perçue au titre de cotisations pour APE.

(3) Nombre d'instituteurs nécessaires et leur affectation

1) Calcul du nombre d'instituteurs nécessaires

Le présent Projet consiste à construire les infrastructures scolaires nécessaires sur la base du nombre d'élèves existants dans les écoles ciblées, et ne vise donc pas l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés. Il est toutefois nécessaire de mobiliser les instituteurs additionnels correspondant au nombre de classes additionnelles nouvellement créées pour améliorer les classes à effectifs pléthoriques. Le nombre d'instituteurs additionnels nécessaires est calculé dans les conditions suivantes :

- Un instituteur sera affecté à chacune des classes. Le nombre d'instituteurs chargés de classe nécessaires = (nombres de salles de classe existantes et utilisables + nombre de salles de classe qui seront nouvellement construites) x nombre de flux.
- Les directeurs des écoles primaires du Cameroun sont déchargés. Par conséquent, le nombre de directeurs nécessaires = nombre de groupes après l'intervention par le Projet.
- Pour la deuxième langue (anglais pour les écoles francophones et vice-versa), dans la plupart des écoles ciblées, excepté celles des Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord les instituteurs spécialisés sont affectés. De ce fait, sur la base de la situation actuelle, en plus des instituteurs chargés de classe, les instituteurs chargés de la deuxième langue seront affectés à raison d'un instituteur pour 6 classes (un instituteur pour 7 classes dans les écoles anglophones) dans les écoles ciblées des Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest .

Tableau 2-15 Calcul du nombre d'instituteurs nécessaires

	Site	Situation actuelle						Situation après intervention par le Projet									
		Système		Nbre				Nbre flux	Nbre groupes	Nbre salles de classe			Nbre instituteurs nécessaires				Nbre instituteurs supplémentaires A-B
		Nbre flux	groupes	élèves	instituteurs B	salles de classe	Existantes			Nouvelles	Total	Directeur	Chargé de classe	Spécialisés	Total A		
CENTRE																	
C-1	EPA Mfou Centre	F	1·2	2	1410	25	10	2	2	4	8	12	2	24	4	30	5
C-2	EP d'Obeck	F	1·2	6	3813	85	22	2	6	14	18	32	6	64	11	81	-4
C-3	EPA Oyack	F	1	2	1338	34	18	2	2	0	12	12	2	24	4	30	-4
C-4	EP Ngallan	F	1	1	639	12	6	2	2	0	6	6	2	12	2	16	4
C-5	EP Mballa IV	F	2	4	3801	51	20	2	4	2	24	26	4	52	9	65	14
	GBPS Mballa IV	E	1	1	1281	20	13	2	2	2	8	10	2	20	3	25	5
C-6	EP Konndengui	F	2	4	4429	72	23	2	4	2	24	26	4	52	9	65	-7
C-7	EPA Essos II	F	2	4	4268	82	21	2	4	7	24	31	4	62	10	76	-6
	GBPS Essos II	E	2	2	1848	31	7	2	2	7	8	15	2	30	4	36	5
C-8	EP Mendong	F	2	2	2762	76	13	2	2	15	8	23	2	46	8	56	-20
	Total			28	25589	488	153		30	53	140	193	30	386	64	480	-8
SUD																	
S-1	EPA Sangmelima	F	1	1	546	15	6	1	1	3	6	9	1	9	2	12	-3
S-2	EP Akon	F	1	2	1135	36	15	1	2	13	6	19	2	19	3	24	-12
S-3	EP Monavebe	F	1	1	501	11	6	1	1	3	6	9	1	9	2	12	1
S-4	EP New Bell	F	2	2	1121	35	9	2	2	3	6	9	2	18	3	23	-12
S-5	EPA Ebolowa	F	1·2	3	2728	60	22	2	4	9	14	23	4	46	8	58	-2
	Total			9	6031	157	58		10	31	38	69	10	101	18	129	-28
SUD-OUEST																	
SW-1	GS Buea Town	E	1	3	1117	50	24	1	2	9	10	19	2	19	3	24	-26
SW-2	EPF Buea	F	1	2	889	30	18	1	2	2	12	14	2	14	2	18	-12
SW-3	GPS Mile 1	E	1	1	750	17	6	1	1	6	6	12	1	12	2	15	-2
	EPF Mile 1	F	1	1	760	18	8	1	1	6	6	12	1	12	2	15	-3
SW-4	GS Bota	E	1	2	1096	26	18	1	2	13	6	19	2	19	3	24	-2
SW-5	GS Limbe DB	E	1	2	1354	30	19	1	2	16	6	22	2	22	3	27	-3
SW-6	EPF Limbe DB	F	1	1	517	18	7	1	1	2	6	8	1	8	1	10	-8
SW-7	GBPS Kumba Mbeng	E	1	2	1044	36	12	1	2	6	12	18	2	18	3	23	-13
	(Gr 3 Francophone)	F	1	1	349	11	6	1	1	0	6	6	1	6	1	8	-3
SW-8	GPS Kumba Town	E	1	4	2128	53	39	1	3	22	14	36	3	36	5	44	-9
SW-9	GS Fiango	E	1	2	716	16	8	1	1	0	12	12	1	12	2	15	-1
SW-10	GBPS Kosala	E	1	2	1284	23	15	1	2	14	8	22	2	22	3	27	4
	(Gr 3/EPF)	F	1	2	843	12	12	1	2	9	6	15	2	15	3	20	8
	Total			25	12847	340	192	1	22	105	110	215	22	215	33	270	-70

	Site	Situation actuelle					Situation après intervention par le Projet									
		Système	Nbre				Nbre flux	Nbre groupes	Nbre salles de classe			Nbre instituteurs nécessaires				Nbre instituteurs supplémentaires A-B
			Nbre flux	groupes	élèves	instituteurs B			salles de classe	Existantes	Nouvelles	Total	Directeur	Chargé de classe	Spécialisés	

EXTREME-NORD

EN-1/2	EPA Founangue	F	2	4	4749	45	21	2	4	15	24	39	4	78		82	37
EN-3	EP Domayo	F	2	2	2065	27	14	2	2	7	10	17	2	34		36	9
EN-4	EP Louggol	F	2	2	2184	24	11	2	2	6	12	18	2	36		38	14
EN-5	EP Lopere	F	2	2	2770	24	11	2	2	9	14	23	2	46		48	24
EN-6	EP Doualare	F	2	2	1366	14	6	2	2	3	8	11	2	22		24	10
EN-7	EP Pont Vert	F	1	1	1076	11	9	2	2	3	6	9	2	18		20	9
	Total			13	14210	145	72		14	43	74	117	14	234	0	248	103

NORD

N-1	EP Benoue	F	1	2	2215	15	13	2	2	0	18	18	2	36		38	23
N-2	EP Garoua	F	1	2	3289	28	25	2	2	16	12	28	2	56		58	30
N-3	EP Souari	F	2	2	2230	16	7	2	2	7	10	17	2	34		36	20
N-4	EP Roumde-Adjia	F	2	2	3222	24	15	2	2	2	24	26	2	52		54	30
	Total			8	10956	83	60		8	25	64	89	8	178	0	186	103

Total				83	69633	1213	535		84	257	426	683	84	1114	115	1313	100
-------	--	--	--	----	-------	------	-----	--	----	-----	-----	-----	----	------	-----	------	-----

2) Examen de la possibilité d'affectation des instituteurs

D'après le résultat de calcul (Tableau 2-15), le nombre du personnel enseignant est quasiment suffisant dans l'ensemble bien que dans une partie des écoles des Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest on constate un certain déficit. Par conséquent, il sera possible d'affecter les instituteurs additionnels qui seront nécessaires après l'intervention par le Projet par la permutation du personnel enseignant existant au sein de chacune des provinces. Toutefois, pour les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord, un nombre de 206 instituteurs additionnels devront être affectés, ce qui correspond à 90 % de celui existant de 228.

Le Tableau 2-16 fait ressortir le manque cruel du personnel enseignant dans ces deux provinces aussi bien au niveau de province qu'au niveau de département et arrondissement (commune). De ce fait, il ne serait pas possible de satisfaire le besoin additionnel en instituteurs par la permutation au sein de chacune de ces provinces. Par conséquent, les instituteurs nouvellement recrutés y seront affectés en priorité pour combler le besoin additionnel après l'intervention du Projet.

Tableau 2-16 Situation des instituteurs dans les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord

Nord	Nbre écoles	Nbre élèves	Nbre d'instituteurs		Ratio élèves/institut.	Instituteurs en déficit		Nbre d'instituteurs vacataires (2002/03)
			Titulaires	Total		Cas de 1 institut /60 élèves + 1 directeur	Cas de 1 institut /60 élèves	
Province	1.200	402.430	1.234	5.121	79	2.787	1.587	638
Départ. Diamare	220	81.994	357	1.033	79	554	334	Données non disponibles
Arrondis. Maroua	76	46.612	504	713	65	140	64	
Ecoles iblées	13	14.210	57	145	98	103	89	

Extrême-Nord	Nbre écoles	Nbre élèves	Nbre d'instituteurs		Ratio élèves/institut.	Instituteurs en déficit		Nbre d'instituteurs vacataires (2002/03)
			Titulaires	Total		Cas de 1 institut /60 élèves + 1 directeur	Cas de 1 institut /60 élèves	
Province	552	266.786	658	2.012	133	2.987	2.435	366
Départ. Benoue	221	106.741	353	1.043	102	958	764	Données non disponibles
Arrondis. Garoua	44	39.654	189	407	97	298	89	
Ecoles ciblées	8	10.956	21	83	132	103	95	

Le MINEDUC recrute depuis 2001 les nouveaux instituteurs vacataires pour combler le déficit en personnel enseignant, et de la manière plus concrète, il recrute depuis 2002 plus de 2.500 instituteurs vacataires par an moyennant une partie du fonds de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) (voir le Tableau 2-17). Le Gouvernement camerounais se propose de continuer à recruter environ 2.500 nouveaux instituteurs vacataires par an conformément au scénario de la politique moyennant le fonds qui proviendra de l'allègement intégral de la dette accordé après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE prévu au cours de 2004. Si le recrutement peut se faire à ce rythme, il y aura environ 1.600 nouveaux instituteurs dans la Province de

l'Extrême-Nord et environ 1.000 dans la Province du Nord d'ici l'achèvement du Projet en 5 ans, nombre largement suffisant pour répondre au nouveau besoin en instituteurs après la réalisation du Projet. Il convient d'ajouter à cela que les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord sont classées en Zones d'Education Prioritaires (ZEP) pour l'affectation du personnel enseignant dans le cadre de «la Stratégie Sectorielle de l'Education» d'où une affectation prioritaire des nouveaux recrutés peut être escomptée.

Tableau 2-17 Nombre d'instituteurs vacataires recrutés

	2001	2002	2003	Total	2004	2005	2006	2007	2008
Ensemble du pays	510	1.260	3.576	5.346	2.629	2.805	2.993	2.613	2.062
Province de l'Extrême-Nord	38	189	449	676	(Objectif quantitatif de recrutement de CSRP/Stratégie sectorielle)				
Province du Nord	54	106	260	420					

Comme postulants d'instituteur vacataire, on peut citer en outre de nouveaux sortants d'écoles normales, les personnes titulaires du Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur d'Enseignement Maternel et Primaire (CAPIEMP) sans emploi ou les personnes engagées dans d'autre secteur. Toutefois, en raison du gel prolongé des recrutements dans la fonction publique, nombreux sont ceux qui souhaitent être recrutés comme instituteurs vacataires, d'où leur recrutement ne pose pas de problème. Dans les écoles normales de Maroua et de Garoua, les unes des zones ciblées du Projet, il existe au total 334 élèves-maîtres en 2003/04. En effet, dans chacune de ces 2 écoles normales environ 70 à 80 élèves-maîtres, soit environ la moitié du chiffre cité plus haut, finissent leur formation tous les ans. Dans toute la Province du Nord environ 200 élèves-maîtres sortent des écoles normales tous les ans et dans la Province de l'Extrême-Nord environ 400 élèves-maîtres, ce qui signifie que les nouveaux recrutements que le Gouvernement envisage pourront se faire sans problème.

Tableau 2-18 Données statistiques des écoles normales des Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord (2003/04)

Province (2002/03)	Nbre écoles normales	Nbre profes.	Nbre élèves/maîtres	Nbre élèves/maîtres par filière		
				BEPC	PROB	BACC
Extrême-Nord	6	79	1015	(données non disponibles)		
ENIEG Maroua	-	40	158	123	11	24
Nord	3	22	415	(données non disponibles)		
ENIEG Garoua	-	37	176	132	27	17

Note : BEPC : Filière de 3 ans pour les titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle
PROB : Filière de 2 ans pour les titulaires du Probatoire
BACC : Filière de 1 an pour les titulaires du Baccalauréat

2-5. Coûts approximatifs du Projet

2-5-1 Coûts approximatifs des travaux du Projet

Au cas où le Projet serait mis en œuvre dans le cadre du don du Japon, le montant total des coûts des travaux s'élève à 2,638 milliards de Yens Japonais. Dans les pages qui suivent sont présentées les décompositions respectives des coûts des travaux des deux parties calculés dans les conditions d'estimation indiquées dans l'alinéa (3) ci-après conformément à l'étendue des travaux de chacune des deux parties évoquée plus haut. Il convient de préciser que les coûts approximatifs des travaux à la charge de la partie japonaise ne signifient pas le montant plafond accordé dans l'Echange de Notes et ils feront l'objet d'un examen approfondi par le Gouvernement du Japon.

(1) Coûts à la charge de la partie japonaise

Montant approximatif Environ 2.536 millions de yens

		(millions de yens)			
Classification		Montant approximatif			
Province du Centre 8 sites, 140 salles de classe, 14 blocs sanitaires Superficie totale : 14.807,76 m ²	Construction	Bâtiments de salles de classe	549	707	711
		Blocs sanitaires	107		
		Mobilier	51		
	Matériel didactique				4
<u>Sous total :</u> <u>786 millions de yens</u>		Conception détaillée et supervision des travaux		75	
		(millions de yens)			
Classification		Montant approximatif			
Province du Sud 5 sites, 38 salles de classe, 5 blocs sanitaires Superficie totale : 3.993,04 m ²	Construction	Bâtiments de salles de classe	158	205	206
		Blocs sanitaires	33		
		Mobilier	14		
	Matériel didactique				1
<u>Sous total du</u> <u>229 millions de yens</u>		Conception détaillée et supervision des travaux		23	
		(millions de yens)			
Classification		Montant approximatif			
Province du Sud-Ouest 10 sites, 110 salles de classe, 13 blocs sanitaires Superficie totale : 11.809,04m ²	Construction	Bâtiments de salles de classe	446	579	582
		Blocs sanitaires	92		
		Mobilier	41		
	Matériel didactique				3
<u>Sous total</u> <u>635 millions de yens</u>		Conception détaillée et supervision des travaux		53	
		(millions de yens)			
Classification		Montant approximatif			
Province de l'Extrême-Nord 6 sites, 74 salles de classe, 7 blocs sanitaires Superficie totale : 7.808,48 m ²	Construction	Bâtiments de salles de classe	368	465	467
		Blocs sanitaires	62		
		Mobilier	35		
	Matériel didactique				2
<u>Sous total</u> <u>509 millions de yens</u>		Conception détaillée et supervision des travaux		42	

(millions de yens)

Province du Nord

4 sites, 64 salles de classe,
7 blocs sanitaires
Superficie totale : 6.655,12 m²

Sous total

377 millions de yens

Classification		Montant approximatif		
Construction	Bâtiments de salles de classe	265	344	346
	Blocs sanitaires	50		
	Mobilier	29		
Matériel didactique		2		
Conception détaillée et supervision des travaux		31		

(2) Coûts à la charge de la partie camerounaise

Unité : 1.000 FCFA		Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total	
1.	Travaux d'aménagement des terrains	13.000	13.000	10.750	36.750	(7,47)
2.	Travaux de démolition et déchargement des bâtiments existants	22.919	16.316	7.178	46.413	(9,43)
3.	Travaux de construction des salles de classe provisoires	70.200	66.600	14.400	151.200	(30,72)
4.	Travaux d'aménagement des voies d'accès	1.000	0	0	1.000	(0,20)
5.	Travaux de branchement au réseau d'alimentation en eau	380	1.360	1.070	2.810	(0,57)
6.	Travaux de construction de portails et clôtures	84.875	138.875	41.030	264.780	(53,80)
Total		192.374 (38,09)	236.151 (47,99)	74.428 (15,12)	502.953 (102,20)	

Les chiffres indiqués dans les () sont les montant en yens japonais ; unité : million de yens
Les TVA ne sont pas comprises.

(3) Conditions d'estimation

- Période d'estimation Avril 2004
- Taux de change 1FCFA = 0,2032 yens,
 1EURO = 133,26 yens, 1EURO = 655,96FCFA
- Période d'exécution Le Projet sera exécuté en 3 tranches ; la durée nécessaire à la conception détaillée et celle aux travaux de construction de chacune des tranches sont telles qu'elles sont présentées dans le Planning d'exécution du Projet.
- Autre Le Projet sera mis en œuvre conformément au système de l'aide financière non-remboursable du Gouvernement du Japon.

2-5-2 Frais de Fonctionnement et de Maintenance

Les frais de fonctionnement et de maintenance des infrastructures et équipements scolaires à réaliser par le Projet sont estimés comme suit :

(1) Frais de fonctionnement des écoles

1) Frais du personnel (salaires du personnel enseignant)

Les salaires du personnel enseignant sont payés au titre de salaires de la fonction publique sur le budget du MINEDUC par l'intermédiaire des délégations provinciales et départementales dudit ministère. En ce qui concerne les instituteurs supplémentaires nécessaires après la réalisation du Projet, puisque dans les Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest le nombre minimum nécessaire du personnel enseignant pour le fonctionnement de classes est suffisant dans l'ensemble et que l'affectation des instituteurs supplémentaires nécessaires peut se faire par redéploiement au sein de chacune des provinces, il n'y aura pas de charge nouvellement engendrée. Par contre dans les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord où le personnel enseignant est en déficit dans l'ensemble, les 206 instituteurs supplémentaires nécessaires (103 instituteurs dans l'Extrême-Nord et 103 dans le Nord) devront être recrutés à nouveau.

Les nouveaux instituteurs sont recrutés en principe en tant qu'instituteurs vacataires, et depuis 2001, 2.500 à 3.000 instituteurs sont recrutés à ce titre tous les ans dans tout le pays. Le budget du MINEDUC pour un instituteur vacataire est de 600.000 FCFA par an, ce qui se traduit par une prise en charge additionnelle des frais du personnel de 123,6 millions de FCFA par an (environ 25 millions de yens) dans les deux Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord. Ce montant correspond à environ 0,7 % du budget du personnel des deux provinces de l'Extrême-Nord et du Nord de 2004 qui était de 17.823 millions de FCFA, et par conséquent est un montant qui pourra être mobilisé en continu.

2) Frais de consommation d'eau et d'électricité

Les frais de consommation d'eau qui seront nécessaires sur les sites où les robinets d'eau pour le lavage de mains seront mis en place par le Projet sont calculés ci-après

- Quantité d'eau consommée : Lavage de mains=1,2 litres/jour/élève, 3,0 litres/jour/instituteur (pour les écoles pratiquant le double flux, ces chiffres sont corrigés avec un facteur basé sur la différence des masses horaires hebdomadaires y compris les heures de récréation entre le double flux et le monoflux, soit $27,5/35 = 0,8$)
- Nombre de jours de fonctionnement : 23,5 jours/mois, 9,0 mois/an
- Prix de l'eau : 271 FCFA/m³ + coût du compteur 1.104 FCFA/mois (TVA comprise)

Le résultat du calcul présenté au Tableau 2-20 fait ressortir qu'un montant annuel de 3,920 millions de FCFA (environ 797.000 yens) est nécessaire comme frais de consommation d'eau de l'ensemble des écoles ciblées du Projet. En outre, comme frais de vidange de fosse de latrines, un montant de 60.000 FCFA est nécessaire pour un vidange par an, ce qui fait au total 2,760 millions de FCFA (environ 561.000 yens) pour l'ensemble des écoles ciblées du Projet.

3) Autres frais de fonctionnement

Le matériel didactique, les imprimés, les fournitures de bureau et d'autres matériels qui sont le minimum nécessaire pour le fonctionnement des écoles sont fournis par le MINEDUC sous forme de paquet minimum, et par conséquent les frais à cet effet n'existent pas au niveau de chaque école. Les autres matériels qui ne sont pas inclus dans le paquet minimum et d'autres frais notamment ceux d'œuvres scolaires, ceux de réunions/stages et les primes d'assurance sont en principe pris en charge sur le budget de fonctionnement d'école affecté par le MINEDUC. Toutefois, du fait que le Projet ne prévoit pas d'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, il n'y aura pas de charges additionnelles à supporter.

(2) Frais de maintenance des infrastructures scolaires

Les infrastructures scolaires à construire par le Projet seront constituées du gros œuvre solide et seront conçues de manière à minimiser les frais de maintenance. Par conséquent, si elles font l'objet d'un entretien quotidien approprié, ni la réhabilitation ni la réparation ne seront nécessaires dans le premier temps après leur réception. Les frais de maintenance qui pourraient être nécessaires sont présentés dans le tableau 2-19 ci-après.

Tableau 2-19 Frais de maintenance des infrastructures

Peinture de murs extérieurs	1 fois tous les 10 ans
Peinture de murs intérieurs et plafond	1 fois tous les 10 ans
Remplacement de vitres	Remplacement de 10 % tous les 10 ans
Réparation et remplacement de la menuiserie	Remplacement de 10 % tous les 10 ans
Réparation et remplacement du mobilier	Réparation de la moitié tous les 10 ans

Les frais de réparation de bâtiments s'accroissent significativement au fur et à mesure qu'ils vieillissent. En effet, les frais de réparations courantes pendant les trois premières décennies après la réception où il n'y aurait pas de réparations de grande envergure sont estimés en moyenne à 0,6 à 1,4 % par an du coût de construction. Quant aux réseaux divers, les frais de réparations ne sont pas élevés pendant environ 5 premières années après la réception, mais après cette période, le remplacement de pièces sera nécessaire du fait de leur dégradation diachronique. Les frais de réparations courantes des réseaux sont estimés approximativement de 1 à 3 % du coût des travaux. Leurs frais de maintenance calculés compte tenu du fait que les infrastructures à construire et les réseaux à mettre en place par le Projet sont de nature simple et qu'ils seront réalisés au moyen des

matériaux et des modes de finition dits «maintenance free» se calcule comme suit :

- Frais de réparation de bâtiments : 0,25 % /an du coût de construction = 44.000 FCFA / salle de classe
- Frais de réparation des réseaux : 0,1 % /an du coût des travaux = 10.000 FCFA/ salle de classe divers
- Frais de réparation du mobilier : 1 % /an du coût du mobilier = 10.000 FCFA/ salle de classe
- Total des frais de maintenance des infrastructures et du mobilier : 55.000 FCFA/ salle de classe

Le résultat du calcul présenté au Tableau 2-20 fait ressortir qu'un montant annuel de 23,43 millions de FCFA (environ 4,761 million de yens) est nécessaire comme frais de maintenance des infrastructures scolaires de l'ensemble des écoles ciblées du Projet.

(3) Ressources financières et résultat de calcul

Les ressources financières disponibles de chacune des écoles pour la prise en charge des frais de consommation d'eau et des frais de maintenance des infrastructures scolaires sont calculées dans les conditions ci-dessous mentionnées.

- Budget de fonctionnement d'école (Budget de l'Etat)
- Le montant est calculé sur la base du quota de 2.200 FCA/an/élève
- Cotisations pour APE
- La recette au titre de cotisations pour l'APE de chacune des écoles est calculée sur la base d'un montant de 1.000 FCFA/an/élève comme moyenne de l'ensemble des écoles ciblées après la déduction des salaires de maîtres recrutés par l'APE et d'un taux moyen de perception de 55 %.

Le résultat de calcul (Tableau 2-20) révèle que pour l'ensemble des écoles ciblées, les frais de consommation d'eau occupent 2,0 %, les frais de vidange 1,4 %, et les frais de maintenance des infrastructures 12,2 %, soit un total de 15,6 % des ressources financières prévisionnelles. Les frais de consommation d'eau et de vidange correspondent à 4,4 % du budget total de fonctionnement de l'école (2.200 FCFA /an/élève) attribué par le MINEDUC, ce qui montre que ces frais peuvent être facilement pris en charge sur ledit budget.

D'autre part, si les frais de maintenance des infrastructures doivent être pris en charge moyennant les cotisations pour l'APE à l'instar de ce qui se pratique actuellement, ceux-ci occupent 61,2 % du montant total estimé des cotisations pour l'APE. On peut juger que cette somme peut être facilement prise en charge dans l'ensemble dès lors que la majorité des frais nécessaires au fonctionnement de l'école autres que ceux de maintenance sont pris en charge sur le

budget du Gouvernement. Toutefois, étant donné que la situation varie d'une école à l'autre, il peut se faire que certaines écoles ne puissent pas subvenir aux frais de maintenance nécessaires avec la somme actuellement perçue au titre de cotisations pour l'APE. Par conséquent, des mesures adéquates devront être prises par le MINEDUC telles que l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement d'école aux frais de maintenance (les dépenses effectivement exécutées occupent en moyenne 55% du budget, ce qui signifie qu'une partie du budget n'est pas utilisée).

Tableau 2-20 Calcul des frais de fonctionnement et de maintenance

Site	Contenu du Projet					Ressources financières		Eau				Frais de maintenance /an			
	Nbre flux	Nbre SdC		Nbre élèves	Nbre instit.	Budget de fonction. d'école	Cotisation APE	Frais estimatifs de consommation d'eau		Vidange 1 fois /an	Montant total /an				
		Exist.	Nouv.					Q'té consommation m3 /mois	Compteur						
								Montant /mois	Montant /an						
CENTRE															
C-1	EPA Mfou Centre	2	4	8	1,410	30	3,102	776				0	60	60	440
C-2	EP d'Obeck	2	14	18	3,813	81	8,389	2,097	85	23	13	221	120	341	990
C-3	EPA Oyack	2		12	1,338	30	2,944	736				0	60	60	660
C-4	EP Ngallan	2		6	639	16	1,406	352				0	60	60	330
C-5	EP Mballa IV	2	2	24	3,801	65	8,362	2,091	84	23	13	218	120	338	1,320
	GBPS Mballa IV	2	2	8	1,281	25	2,818	705	28	8	13	82	60	142	440
C-6	EP Konndengui	2	2	24	4,429	65	9,744	2,436	97	26	13	250	120	370	1,320
C-7	EPA Essos II	2	7	24	4,268	76	9,390	2,347	94	25	13	243	120	363	1,320
	GBPS Essos II	2	7	8	1,848	36	4,066	1,016	41	11	13	113	60	173	440
C-8	EP Mendong	2	15	8	2,762	56	6,076	1,519	61	17	13	162	60	222	440
	Total		53	140	25,589	480	56,296	14,074	490	133	93	1,288	840	2,128	7,700
SUD															
S-1	EPA Sangmelima	1	3	6	546	12	1,201	300	15	4	13	50	60	110	330
S-2	EP Akon	1	13	6	1,135	24	2,497	624	32	9	13	91	60	151	330
S-3	EP Monavebe	1	3	6	501	12	1,102	276				0	60	60	330
S-4	EP New Bell	2	3	6	1,121	23	2,466	617	25	7	13	74	60	134	330
S-5	EPA Ebolowa	2	9	14	2,728	58	6,002	1,500	61	17	13	162	60	222	770
	Total		31	38	6,031	129	13,268	3,317	133	36	53	377	300	677	2,090
SUD-OUEST															
SW-1	GS Buea Town	1	9	10	1,117	24	2,457	614	31	8	13	89	60	149	550
SW-2	EPF Buea	1	2	12	889	18	1,956	489	25	7	13	74	60	134	660
SW-3	GPS Mile 1	1	6	6	750	15	1,650	413	21	6	13	64	60	124	330
	EPF Mile 1	1	6	6	760	15	1,672	418	21	6	13	64	60	124	330
SW-4	GS Bota	1	13	6	1,096	24	2,411	603	31	8	13	89	60	149	330
SW-5	GS Limbe DB	1	16	6	1,354	27	2,979	745	38	10	13	106	60	166	330
SW-6	EPF Limbe DB	1	2	6	517	10	1,137	284	14	4	13	47	60	107	330
SW-7	GBPS Kumba Mbeng	1	6	12	1,044	23	2,297	574	29	8	13	84	60	144	660
	(Gr 3 Francophone)	1		6	349	8	768	192	10	3	13	38	60	98	330
SW-8	GPS Kumba Town	1	22	14	2,128	44	4,682	1,170	59	16	13	157	60	217	770
SW-9	GS Fiango	1		12	716	15	1,575	394				0	60	60	660
SW-10	GBPS Kosala	1	14	8	1,284	27	2,825	706	36	10	13	101	60	161	440
	(Gr 3/EPF)	1	9	6	843	20	1,855	464	24	7	13	72	60	132	330
	Total		105	110	12,847	270	28,263	7,066	339	92	159	986	780	1,766	6,050
EXTREME-NORD															
EN-1/2	EPA Founangue	2	15	24	4,749	82	10,448	2,612	105	28	13	269	120	389	1,320
EN-3	EP Domayo	2	7	10	2,065	38	4,543	1,136	46	12	13	125	60	185	550
EN-4	EP Louggol	2	6	12	2,184	38	4,805	1,201	48	13	13	130	60	190	660
EN-5	EP Lopere	2	9	14	2,770	48	6,094	1,524	61	17	13	162	60	222	770
EN-6	EP Doualare	2	3	8	1,366	24	3,005	751				0	60	60	440
EN-7	EP Pont Vert	2	3	6	1,076	20	2,367	592	24	7	13	72	60	132	330
	Total		43	74	14,210	250	31,262	7,816	284	77	66	759	420	1,179	4,070
NORD															
N-1	EP Benoue	2		18	2,215	38	4,873	1,218				0	120	120	990
N-2	EP Garoua	2	16	12	3,289	58	7,236	1,809	73	20	13	191	120	311	660
N-3	EP Souari	2	7	10	2,230	36	4,906	1,227	49	13	13	133	60	193	550
N-4	EP Roumde-Adjia	2	2	24	3,222	54	7,088	1,772	71	19	13	186	120	306	1,320
	Total		25	64	10,956	186	24,103	6,026	193	52	40	510	420	930	3,520
TOTAL			257	426	69,633	1,315	153,193	38,299	1,439	390	411	3,920	2,760	6,680	23,430

2-6. Points à considérer lors de la mise en œuvre du Projet

1) Mise en œuvre impérative des travaux à la charge de la partie camerounaise

La mise en œuvre des travaux à la charge de la partie camerounaise est une des conditions préalables du présent Projet. En particulier, le terrassement des terrains de sites et l'aménagement des voies d'accès avant le démarrage des travaux de construction sont indispensables d'une part, et sur les sites où la démolition des salles de classe existantes est nécessaire, les salles de classe provisoires devront être construites d'autre part. De même, l'adduction d'eau et la construction des clôtures sont importantes pour un fonctionnement et une bonne gestion des infrastructures à construire par le Projet. Pour ces travaux à la charge de la partie camerounaise, il faut demander en temps voulu un budget au Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) comme budget d'investissement du MINEDUC, et ce en particulier, pour les travaux de la première tranche il y a lieu de prendre les mesures budgétaires nécessaires au préalable compte tenu de la période de demande de budgets afin de pouvoir les exécuter sans délais.

2) Affectation des instituteurs nécessaires

Dans les Provinces du Centre, du Sud et du Sud-Ouest où l'intervention est prévue en 1ère et 1ère tranches, bien qu'il y ait du déficit ou de l'excédent dans certaines écoles, le besoin en instituteurs des écoles ciblées est satisfait dans l'ensemble. Le MINEDUC est tenu d'affecter les instituteurs en nombre nécessaire en fonction du nombre de salles de classe qui seront construites par le Projet par leur redéploiement. Par contre, dans les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord où l'intervention est prévue en 3ème tranche, le déficit en instituteur est d'une acuité particulière, et un nombre total de 206 instituteurs supplémentaires devront être affectés. En effet, les disparités de l'affectation des instituteurs dans les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord devront être améliorées dans l'optique de l'élimination des disparités entre les régions à moyen terme, et il y a lieu d'affecter en priorité et continuellement les instituteurs vacataires recrutés par le Gouvernement dans ces deux provinces.

3) Remboursement des taxes

Concernant le remboursement des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), depuis 2004 le remboursement s'effectue moyennant un budget d'un montant nécessaire inscrit dans le budget du MINEPAT chargé de la gestion de l'ensemble des budgets d'investissement. Dans le cadre du projet de construction d'écoles primaires (Phase II) en cours de réalisation, les TVA sont remboursées suivant la demande de remboursement formulée par l'Entrepreneur japonais, mais avec un délai qui dépasse largement le délai constaté (45 jours) dans le Procès-Verbal des Discussions signé lors de l'étude du concept de base. Pour que le présent Projet puisse se dérouler au trot, il est essentiel que le MINEPAT assure la dotation budgétaire à cet effet et que le remboursement puisse être effectué dans les meilleurs délais.

Chapitre 3. Evaluation du Projet et recommandations

Chapitre 3. Evaluation du Projet et recommandations

3-1. Effets du Projet

Le Projet pourra avoir les effets ci-dessous mentionnés. Ils retracent les objectifs (élargissement de l'accès à l'éducation et amélioration de la qualité des enseignements dispensés) et les stratégies de l'enseignement primaire inscrits dans «la Stratégie du Secteur d'Education» et «le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté» qui constituent les plans de base de l'Education Nationale du Cameroun.

(1) Effets directs

Amélioration du cadre scolaire par le remplacement des salles de classe en matériaux provisoires ou délabrées par les constructions neuves :

La plupart des salles de classe existantes sur les sites ciblés du Projet sont soit construites par les APEs ou les populations locales en matériaux provisoires, soit en état de délabrement avancé en raison de l'absence d'une maintenance adéquate pendant longtemps, si bien que les élèves sont obligés de travailler dans les conditions défavorables. Le nombre de salles de classe jugées non utilisables du fait de dommages causés dans les principaux éléments de construction et/ou dans le gros œuvre s'élève à 280 sur 31 des 33 sites ciblés du Projet, ce qui correspond à 52 % de l'ensemble des salles de classe existantes. Après l'intervention par le Projet, ces salles de classe qui sont en état défavorable seront remplacées par la construction neuve, et les conditions de travail de 37.883 élèves qui utilisent ces salles de classe seront améliorées¹.

Décongestionnement des classes à effectifs pléthoriques par la construction en extension des salles de classe :

Du fait du déficit en salles de classe, la majorité des classes des sites ciblés du Projet sont extrêmement pléthoriques. Le nombre d'effectifs d'élèves par salle de classe des écoles ciblées du Projet s'élève en moyenne à 96,3 (2003/04), un nombre 1,5 fois supérieur à 60, qui est un objectif du Gouvernement camerounais à atteindre dans le premier temps. Après l'intervention par le Projet, au total 146 salles de classe seront construites en extension sur 33 sites ciblés du Projet, ce qui permettra d'améliorer le ratio élèves/classe à 62,0 en 2008/09, année d'achèvement du Projet. Ceci pourra avoir pour résultat un ratio élèves/classe de l'ordre de 60 sur 30 sites où les

¹ Ces chiffres sont basés sur le nombre de salles de classe existantes, les conditions des bâtiments scolaires et le nombre d'effectifs d'élèves scolarisés obtenus au stade de l'étude sur le terrain (mars 2003). Parmi les sites ciblés du Projet, sur 2 sites où toutes les salles de classe existantes sont jugées utilisables, il n'y aura pas de construction de salles de classe en remplacement de celles existantes pour améliorer les conditions de travail. Le nombre d'élèves bénéficiaires est calculé pour chacune des écoles retenues comme suit : (nombre de salles de classe qui seront construites en remplacement de celles existantes) x (nombre moyen d'effectifs d'élèves par salle de classe).

classes sont pléthoriques et l'amélioration des conditions de travail de 65.150 élèves au total ².

Amélioration de l'efficacité d'apprentissage par la fourniture du matériel didactique :

Dans les écoles primaires existantes le matériel didactique est en déficit absolu, et les constituants varient largement d'une école à l'autre, ce qui ne permet pas de dispenser un enseignement facile à comprendre pour les élèves. La fourniture du matériel didactique de base en quantité adéquate (règles, cartes, etc.) par le Projet permettra d'améliorer l'efficacité d'apprentissage.

Amélioration des conditions d'hygiène par la construction des blocs sanitaires :

La plupart des écoles ciblées du Projet sont équipées seulement de blocs de latrines du type à fosses simples dont les nombreux sont défectueux ou non fonctionnels. De plus, étant donné le nombre insuffisant de compartiments, les élèves sont obligés d'aller faire leurs besoins dehors. La construction des blocs sanitaires comportant un nombre adéquat de compartiments et équipés de robinets d'eau pour le lavage de mains dans le cadre du Projet permettra d'améliorer les conditions d'hygiène sur les sites ciblés du Projet.

(2) Effets indirects

- Les blocs sanitaires pour garçons et ceux pour filles seront construits séparément, permettant la réalisation d'un environnement favorable à l'utilisation de blocs sanitaires pour les filles, d'où l'amélioration de l'accès à l'école des filles.
- La construction des bureaux de directeur pourvus de magasins permettra une conservation et une utilisation adéquates du matériel didactique et des documents de gestion, permettant ainsi l'amélioration de la compétence en matière de gestion des écoles.

3-2. Défis à relever et recommandations

Il est proposé dans les pages qui suivent les défis que le Gouvernement camerounais devra relever pour que le Projet puisse être mené à bonne fin et que leurs effets soient meilleurs et durables.

² Nombre d'effectifs d'élèves par classe = nombre d'effectifs d'élèves à scolariser après l'intervention par le Projet/nombre de flux à pratiquer après l'intervention par le Projet/(nombre de salles de classe existantes utilisables + nombre de nouvelles salles de classe qui seront construites). Sur les sites où le ratio élèves/classe est inférieur à 60, il n'y aura pas de construction de salles de classe pour le décongestionnement. Le nombre d'élèves bénéficiaires est le total du nombre d'élèves à scolariser après l'intervention par le Projet des sites où les salles de classe seront construites pour le décongestionnement. Les données de référence sur la base desquelles les indicateurs de performance du Projet sont calculés ainsi que les fondements sur la base desquels les effets prévisionnels sont déterminés sont présentées en Annexe-8 ci-jointe.

1) Renforcement du système de gestion et de maintenance

Il s'agit d'un appui au renforcement de la compétence en matière de la maintenance des infrastructures scolaires en tant que Composante Soft du Projet de construction d'écoles primaires, phase II en cours de réalisation sur le financement du don du Japon, constitué de l'élaboration d'un manuel sur les techniques du diagnostic et de la maintenance des infrastructures scolaires et des stages et formations à l'endroit du personnel du MINEDUC et des acteurs d'école. Cette Composante Soft a pour objectif la mise en place d'un système de diagnostic et de maintenance des infrastructures scolaires dans l'ensemble du pays par les techniciens formés à travers ces activités pour que les acteurs des écoles puissent assurer eux-mêmes la maintenance des infrastructures scolaires sous la gestion autonome du MINEDUC. Dans le cadre du présent Projet, une nouvelle assistance technique n'est pas envisagée dans l'idée que c'est le MINEDUC qui doit poursuivre ses efforts autonomes en la matière tout en mettant en œuvre le résultat de l'assistance technique en cours de réalisation dans le cadre du projet de construction d'écoles primaires Phase II. Il appartiendra au MINEDUC d'implanter promptement le système de maintenance des infrastructures scolaires en mettant en valeur notamment les techniques et personnels capitalisés dans le cadre de ladite Composante Soft, et d'assurer de la manière pérenne la maintenance adéquate à travers un fonctionnement efficace de ce système. Quant aux frais nécessaires à la maintenance, il conviendra d'identifier clairement les attribution des différents intervenants notamment le Gouvernement, les parents d'élèves et les communautés et collectivités locales d'une part et de renforcer le système organisationnel des délégués provinciaux et départementaux de l'Education Nationale auxquels incombe la responsabilité de la maintenance des infrastructures scolaires en vertu de la loi actuellement en vigueur d'autre part, et en même temps de procéder promptement à l'affectation budgétaire adéquate.

2) Recrutements et affectations adéquats des instituteurs

Dans le cadre du Projet les instituteurs supplémentaires devront être affectés dans les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord. De même, les instituteurs devront être permutés entre les écoles ou au sein de chacune des autres Provinces ciblées pour affecter les instituteurs nécessaires. Ces recrutements et redéploiements des instituteurs devront être effectués de la manière adéquate non seulement pour satisfaire les besoins en instituteurs dans les écoles ciblées du Projet, mais aussi pour corriger les disparités de l'affectation des instituteurs entre les régions et entre les écoles qui existent actuellement. En particulier, pour les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord où le déficit en instituteurs est manifeste, il y a lieu d'améliorer progressivement la situation de l'ensemble de ces provinces, et de ce fait, les instituteurs devront y être affectés en priorité et en continu sur la base d'un plan d'affectation à moyen terme. En ce qui concerne les instituteurs vacataires et ceux recrutés par les parents d'élèves qui occupent une partie importante des instituteurs actuellement en service et qui ont un problème de rétention en poste dû aux conditions de travail défavorables et à l'instabilité du statut, il est souhaitable de proposer les mesures

concrètes à prendre de les intégrer progressivement dans la fonction publique.

3) Mise en œuvre de l'éducation à l'hygiène

Au Cameroun, et en particulier en milieu rural l'utilisation de blocs sanitaires n'est pas encore généralisée. Pour que les blocs sanitaires qui seront construits par le Projet puissent être utilisés convenablement, il est absolument nécessaire de dispenser l'éducation et la formation qui consistent notamment en la sensibilisation à l'utilisation impérative de blocs sanitaires au sein des écoles, à la séparation de blocs sanitaires pour garçons et de ceux pour filles, au lavage de mains et au mode d'exécution du nettoyage. Du fait que même dans certaines écoles ayant bénéficié des projets phases I et II sur le don du Japon la sensibilisation à l'utilisation de blocs sanitaires séparés pour garçons et pour filles, au lavage de mains, etc., n'est pas effectuée, d'où la nécessité d'une éducation à l'hygiène sous l'initiative du MINEDUC.

4) Réhabilitation et réparation adéquates des salles de classe existantes

Le Projet consiste en la construction de nouvelles infrastructures scolaires et par conséquent la réhabilitation ou la réparation des infrastructures existantes jugées utilisables ne seront pas effectuées. En effet, les salles de classe existantes jugées utilisables n'ont pas besoin d'être réhabilitées dans l'immédiat, mais quand même la plupart d'entre elles devront être réhabilités ou réparées en partie pour qu'elles puissent être utilisées en continu. Si le MINEDUC peut effectuer les travaux de réhabilitation adéquats de ces salles de classe en même temps que la réalisation du Projet, ceci permettra de prolonger encore la durée de vie de ces salles et d'améliorer de la manière harmonieuse le cadre scolaire de l'ensemble de chacune des écoles. En ce qui concerne l'aménagement extérieur qui ne sera pas pris en charge par la partie japonaise, en particulier pour les parties menacées par l'érosion du sol due aux pluies, il est souhaitable d'y mettre la verdure ou de les revêtir.

5) Possibilité de l'assistance technique et d'interventions conjuguées avec d'autres donateurs

Dans le domaine de l'enseignement primaire du Cameroun, les assistances techniques dans le cadre du Projet «Education II» sur le financement de la Banque Africaine de Développement et du «Projet de l'Appui au Réforme de l'Education (PARE)» sur le financement du Gouvernement français sont en cours de réalisation d'une part, et le «Projet d'Appui au Système Educatif (PASE)» sur le financement de la Banque Mondiale qui démarrera en 2006 est en cours de préparation. Ces projets sont constitués en grande partie des assistances techniques pour améliorer la compétence administrative de l'Education et la qualité des enseignements dispensés, dans le cadre desquels, la formation du personnel administratif, le programme de renforcement de la compétence administrative des directeurs d'école et des conseils d'école, la suppression du redoublement à l'intérieur des tris niveaux d'études, l'introduction à titre d'essai de la nouvelle méthode pédagogique, la formation des personnels enseignants en service, etc., sont en cours de réalisation ou planifiés. Le Projet «Education II» et le «PARE» prendront fin en 2004 ou 2005, et après cela,

selon les informations que nous avons eues, la coopération du Gouvernement français sera poursuivie, mais le contenu concret d'intervention n'est pas encore défini aussi bien pour le Projet de la Banque Mondiale que pour le PASE. Si les programmes visant le renforcement de la compétence en matière de fonctionnement et de gestion de l'école et/ou l'amélioration de la qualité des enseignements sont mis en oeuvre dans les écoles ciblées du présent Projet, ceci permettra un développement intégral de l'éducation y compris l'aspect dit Soft et d'avoir les meilleurs effets, d'où il conviendra d'envisager les interventions conjuguées possibles tout en suivant attentivement l'état d'avancement de projets d'autres donateurs.